

Les changements de pratiques en agriculture

Synthèse bibliographique



Chargée d'étude : Léon Anne-Sophie
Responsable scientifique : Véronique Van Tilbeurgh

2012

Préambule

Cette synthèse bibliographique a été élaborée à partir d'une centaine d'articles et d'ouvrages scientifiques mais aussi grâce à des entretiens qui ont été menés auprès d'une dizaine de spécialistes en sciences sociales. Leurs propos ont étayé ce rapport et certains d'entre eux ont été amenés à le valider. Les résultats retranscrits dans ce rapport résultent de la mise en œuvre d'une méthodologie scientifique (sciences sociales), alliant des cadres théoriques à des méthodes de collecte et d'analyse des données couramment utilisés dans les recherches sociologiques. Cette méthodologie permet de généraliser les résultats, en fonction de leur domaine d'application, en les détachants de l'expérience perçue par chaque individu. Ces recherches visent ainsi à faire émerger différentes catégories de comportements au sein de la population d'agriculteurs afin de fournir des éléments explicatifs d'une situation donnée. Certains lecteurs pourront ne pas se reconnaître parmi les catégories proposées au regard de leur propre expérience, l'objectif de la méthodologie n'est pas de rendre compte de l'infini variabilité des comportements humains mais bien de leur régularité en fonction d'un certain nombre d'indicateurs.

Le Centre de Ressource et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (Creseb) constitue une plateforme d'échange entre les acteurs de la gestion intégrée de l'eau et les scientifiques. Ce Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) vise à faciliter et organiser le partage des connaissances scientifiques.

En mars 2011, les membres du Creseb ont jugé prioritaire la question relative à l'approche socio-économique du changement de pratiques en agriculture.

Sur les territoires, l'atteinte des objectifs de qualité de l'eau nécessite en effet l'évolution de certaines pratiques agricoles, voire de systèmes agricoles. Or, la mise en œuvre de ces changements dépend de nombreux facteurs sociologiques qui ont été étudiés par des scientifiques et qui ont fait l'objet de publications dans des revues scientifiques. La mise en lumière de ces facteurs peut donc permettre aux acteurs de la gestion intégrée de l'eau de mieux comprendre les dynamiques agricoles à l'œuvre afin d'accompagner les évolutions nécessaires à une reconquête de la qualité de l'eau, adaptées à leur territoire.

Par ailleurs ces changements ayant des conséquences économiques à l'échelle de l'exploitation et des territoires, il est important que les acteurs de la gestion intégrée de l'eau puissent disposer d'éléments sur l'évaluation des conséquences économique d'un changement afin de les accompagner dans la prise de décision.

Dans un premier temps, suite à cette demande émanant du terrain et remontée dans le cadre du Creseb, l'Université Rennes 2 a proposé une contribution permettant d'apporter des éléments de réponse scientifiques sur le volet sociologique : « Quelle est l'analyse sociologique de l'évolution des comportements dans la perspective d'un changement de pratiques et de système agricoles sur le territoire ? ».

La synthèse bibliographique a été réalisée et structurée en 4 grandes parties :

- La première partie traite de l'histoire de la modernisation agricole (particulièrement en Bretagne). L'étude des changements que les agriculteurs bretons ont vécus au cours des dernières décennies permet de mieux comprendre la situation actuelle.
- Dans une seconde partie, les pratiques agronomiques sont abordées tout d'abord sous l'angle de la localisation des différentes productions en Bretagne puis sous l'angle de la flexibilité comme facteur de survie des exploitations agricoles. Cette partie aborde également les passerelles entre les différents systèmes de production qui se multiplient au fur et à mesure de l'évolution des modèles professionnels.
- La troisième partie est consacrée aux facteurs sociologiques du changement en agriculture. Le processus d'innovation et l'importance des réseaux dans les changements de pratiques sont mis en avant. De même est soulignée la contribution du développement agricole à cette histoire.

- Enfin, la dernière partie examine les politiques publiques et la manière dont elles tentent de résoudre le problème des pollutions d'origine agricole par la réglementation et la négociation avec les représentants des organisations professionnelles agricoles.

Cette synthèse a également été illustrée à partir d'exemples et d'expériences de conduite du changement afin de la rendre plus opérationnelle pour les acteurs de la gestion intégrée de l'eau. Ces expériences ont été collectées à partir de documents, mais également, à travers des entretiens auprès des personnes qui les avaient menées. Celles-ci ont également lu et validé la retranscription de leur témoignage.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation intermédiaire devant le Comité Scientifique et Technique (CST) et le Bureau du Creseb le 15 mai 2012 qui ont acté la mise en place d'échanges sur les territoires. La synthèse a ensuite été présentée en 6 lieux du territoire breton (Lannion, Fougères, Dinan, Pontivy, Quimper et Saint-Brieuc). Chaque CLE a sollicité parmi ses membres les personnes intéressées pour participer à ces rencontres. Aux cours de ces 6 rencontres, étaient présents des animateurs de SAGE et BV (6/6), quelques élus locaux membres des CLE (4/6), quelques représentants des Chambres d'Agriculture membres des CLE (3/6), 1 représentant de l'association Eau&Rivières (1/6) et 1 représentant de l'Etat (1/6).

En 2013, cette synthèse a été présentée et mise en débat lors des rencontres-ateliers du Creseb, les vidéos et présentations sont accessibles sur le site Internet du Creseb : www.creseb.fr

Table des Matières

Introduction	10
SCHEMA – les facteurs du changement de pratiques en agriculture	11
RESUME	12
I- HISTORIQUE	21
1/ La modernisation agricole et ses conséquences en Bretagne	21
a) La situation de la Bretagne avant la seconde guerre mondiale	21
b) Le développement d'une agriculture moderne.....	21
c) Le productivisme et ses conséquences	26
2/ De la cogestion à l'émergence d'un nouveau mode de partenariat, la concertation	30
a) Un changement dans la gestion publique territoriale	30
b) Application de ce concept au monde agricole.....	31
II - LES PRATIQUES AGRONOMIQUES	33
1/ Différenciation des productions selon leur type et leur lieu	33
a) Les différents types de production	33
b) Différence entre les lieux de production.....	35
2/ Flexibilité et adaptation des exploitations	37
3/ Les passerelles entre les différents systèmes de production	41
a) Les réseaux alternatifs à l'agriculture conventionnelle.....	41
b) L'évolution des modèles professionnels	47
c) L'hybridation technique des exploitations agricoles	48
d) Les effets de verrouillage du système agri-alimentaire.....	52
4/ L'adhésion des agriculteurs aux dispositifs agri-environnementaux	54
a) La mise en place des dispositifs environnementaux.....	54
b) Des dispositifs ayant du mal à fédérer les agriculteurs.....	56
III. LES FACTEURS SOCIOLOGIQUES DU CHANGEMENT EN AGRICULTURE	63
1/ Le processus d'innovation	63
2/ Les réseaux sociaux	66
a) Vocabulaire lié aux réseaux.....	66
b) Une théorie structurale du pouvoir	67
c) Les réseaux sociaux dans le monde agricole	67

3/ L'adoption d'une innovation par des réseaux d'agriculteurs	70
a) Les changements dans les anciennes sociétés paysannes	71
b) Un modèle de diffusion d'une innovation	71
c) Les relations professionnelles, moteurs indispensables du changement	73
d) Les processus de négociation	76
e) La confrontation des savoirs pratiques/techniques/scientifiques	82
4/ Le développement agricole	83
a) Les stratégies du développement	84
b) La situation aujourd'hui	85
c) Les difficultés rencontrées par les conseillers	86
d) Techniques d'animations à destination des conseillers	88
IV. LES POLITIQUES PUBLIQUES	92
1/ Des relations Etat/ Profession fluctuantes au cours du temps	93
a) Les luttes syndicales	93
b) Des dissensions professionnelles	94
c) Les négociations de la profession à propos des sujets environnementaux	95
2/ Impact des différents acteurs du monde agricole dans les changements de pratiques	96
3/ Le conflit lié à l'eau en Bretagne	100
a) Le rapport des agriculteurs à l'environnement	101
b) Les marées vertes	103
4/ Une complexité juridique qui entrave la mise en place des actions	104
a) Une accumulation de dispositifs	104
b) Une mise en responsabilité de l'Etat par la société civile	108
Conclusion	109
Liste des scientifiques ressources contactés	110
Liste des personnes ressources contactées pour expériences /études techniques	110
Bibliographie	111

Table des Matières détaillée

Introduction	10
SCHEMA – les facteurs du changement de pratiques en agriculture	11
RESUME.....	12
I- HISTORIQUE.....	21
1/ La modernisation agricole et ses conséquences en Bretagne.....	21
a) La situation de la Bretagne avant la seconde guerre mondiale	21
b) Le développement d'une agriculture moderne.....	22
b-1 Quelles explications pour ce développement breton?.....	22
b-2 La mise en place d'une agriculture « hors-sol » en Bretagne :	25
c) Le productivisme et ses conséquences	26
c-1 Les conséquences de l'intensification	26
c-2 Pourquoi cette position du « toujours produire plus » ?	29
2/ De la cogestion à l'émergence d'un nouveau mode de partenariat, la concertation.....	30
a) Un changement dans la gestion publique territoriale	30
b) Application de ce concept au monde agricole.....	31
II - LES PRATIQUES AGRONOMIQUES	33
1/ Différenciation des productions selon leur type et leur lieu.....	33
a) Les différents types de production	33
a-1 Principales différences entre les productions de lait, de porc et de volaille	33
a-2 Les contraintes liées à ces productions	34
b) Différence entre les lieux de production.....	35
2/ Flexibilité et adaptation des exploitations.....	37
3/ Les passerelles entre les différents systèmes de production.....	41
a) Les réseaux alternatifs à l'agriculture conventionnelle.....	41
b) L'évolution des modèles professionnels	47
c) L'hybridation technique des exploitations agricoles	48
d) Les effets de verrouillage du système agri-alimentaire.....	52

4/ L'adhésion des agriculteurs aux dispositifs agri-environnementaux.....	54
a) La mise en place des dispositifs environnementaux.....	54
a-1 Les incertitudes des dispositifs.....	54
a-2 Le cas des mesures agro-environnementales	54
b) Des dispositifs ayant du mal à fédérer les agriculteurs.....	56
b-1 Les freins à l'engagement.....	56
b-2 Les enjeux cognitifs du défi environnemental pour les agriculteurs	59
b-3 Typologie d'agriculteurs face aux dispositifs agri-environnementaux	59
b-4 La communication en faveur des dispositifs.....	60
III. LES FACTEURS SOCIOLOGIQUES DU CHANGEMENT EN AGRICULTURE	63
1/ Le processus d'innovation	63
2/ Les réseaux sociaux	66
a) Vocabulaire lié aux réseaux.....	66
b) Une théorie structurale du pouvoir.....	67
c) Les réseaux sociaux dans le monde agricole	67
3/ L'adoption d'une innovation par des réseaux d'agriculteurs	70
a) Les changements dans les anciennes sociétés paysannes	71
b) Un modèle de diffusion d'une innovation	71
c) Les relations professionnelles, moteurs indispensables du changement	73
d) Les processus de négociation	76
d-1 Le dialogue territorial.....	76
d-2 Les négociations liées à l'eau	78
e) La confrontation des savoirs pratiques/techniques/scientifiques	82
4/ Le développement agricole	84
a) Les stratégies du développement.....	84
b) La situation aujourd'hui.....	85
c) Les difficultés rencontrées par les conseillers.....	86
d) Techniques d'animations à destination des conseillers	88
d-1 La recherche co-active de solutions.....	88
d-2 L'accompagnement des agriculteurs.....	88
d-3 L'importance des groupes de développement	90
d-4 L'animation d'un groupe.....	91

IV. LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	93
1/ Des relations Etat/ Profession fluctuantes au cours du temps	93
a) Les luttes syndicales.....	93
b) Des dissensions professionnelles.....	94
c) Les négociations de la profession à propos des sujets environnementaux	95
2/ Impact des différents acteurs du monde agricole dans les changements de pratiques.....	96
3/ Le conflit lié à l'eau en Bretagne	100
a) Le rapport des agriculteurs à l'environnement.....	101
b) Les marées vertes	103
4/ Une complexité juridique qui entrave la mise en place des actions	104
a) Une accumulation de dispositifs	104
b) Une mise en responsabilité de l'Etat par la société civile	108
Conclusion.....	109
Liste des scientifiques ressources contactés.....	110
Liste des personnes ressources contactées pour expériences/études techniques.....	110
Bibliographie	111

Tables des figures

Figure 1 : Carte des productions agricoles en Bretagne suivant les orientations technico-économiques (OTEX) des communes	36
Figure 2 : La flexibilité stratégique	38
Figure 3 : La flexibilité opérationnelle	38
Figure 4 : Cohérences successives et changements dans l'exploitation	39
Figure 5 : Verrouillage technologique et mécanisme d'autorenforcement	53
Figure 6 : Schéma d'une innovation sociotechnique	64
Figure 7 : L'organisation des réseaux sociaux	66
Figure 8 : Schéma théorique de diffusion d'une innovation	72
Figure 10 : Les actions possibles pour résoudre un conflit	77
Figure 11 : Carte des zones vulnérables en 2007	105
Figure 12 : Carte des ZES en 2009	105
Figure 13 : Carte des bassins versants des plans de lutte contre les algues vertes	116

Tables des Tableaux

Tableau 1 : L'agri-environnement et les figures du métier d'agriculteur	56
Tableau 2 : Eléments d'un schéma d'action proposé aux conseillers	94

Introduction

Depuis plusieurs dizaines d'années la Bretagne connaît des problèmes environnementaux liés à l'agriculture et beaucoup d'actions ont donc été menées pour tenter de les enrayer. Toutefois les changements de pratiques en faveur de l'environnement sont souvent perçus comme trop lents par une partie des politiques et de l'opinion publique. Jusqu'à présent la dimension sociologique de ce problème a été peu prise en compte par rapport aux dimensions économiques, écologiques ou agronomique. La sociologie peut cependant être d'une grande aide dans la compréhension des déterminants qui poussent les agriculteurs à changer de pratique.

L'étude s'inscrit dans le cadre des travaux du Centre de Ressource et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (Creseb), une plateforme d'échange entre les scientifiques et les acteurs de la gestion intégrée de l'eau.

Au cours de l'année 2011, des travaux ont été engagés sur trois questions dont l'une porte sur l'approche socio-économique du changement de pratiques / de systèmes en agriculture. Les questions posées dans le cadre de cette approche sont :

- Comment chiffrer les conséquences économiques d'un changement de pratiques agricoles / de système (filières) ?
- Quelle est l'analyse sociologique de l'évolution des comportements (agricoles notamment) ? Quels sont les freins sociologiques à l'action ? Comment lever ses freins ?

La présente étude porte sur ce second point et vise à synthétiser les connaissances scientifiques existantes permettant d'identifier les déterminants impactant l'évolution des pratiques agricoles sur les territoires bretons. Ce document est illustré à partir d'exemples afin de favoriser son appropriation par les territoires. Cette synthèse bibliographique a été élaborée à partir du recensement des publications dans des revues scientifiques mais aussi grâce à des entretiens avec différents spécialistes des thèmes abordés. Une dizaine de scientifiques ont ainsi été contacté pour des entretiens en face à face ou téléphonique. Leurs propos ont ainsi pu étayer ce rapport.

Cette synthèse traite dans une première partie de l'histoire de la modernisation agricole (particulièrement en Bretagne). L'étude des changements que les agriculteurs bretons ont vécus au cours des dernières décennies permet de mieux comprendre la situation actuelle.

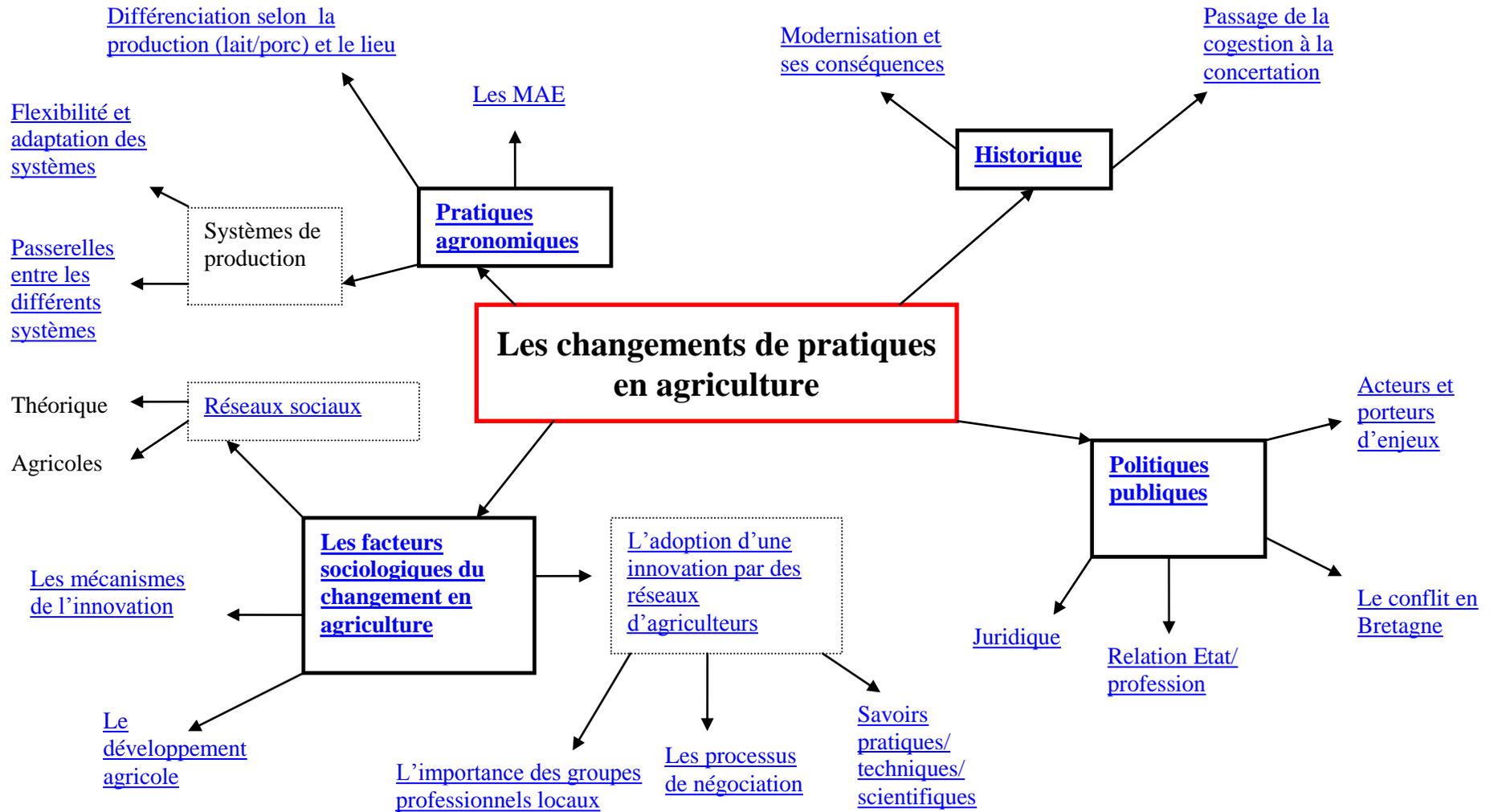
Dans une seconde partie, les pratiques agronomiques sont abordées tout d'abord sous l'angle de la localisation des différentes productions en Bretagne puis sous l'angle de la flexibilité comme facteur de survie des exploitations agricoles. Enfin cette partie aborde les passerelles entre les différents systèmes de production qui se multiplient au fur et à mesure de l'évolution des modèles professionnels.

La troisième partie est consacrée aux facteurs sociologiques du changement en agriculture. Le processus d'innovation et l'importance des réseaux dans les changements de pratiques sont mis en avant. De même est soulignée la contribution du développement agricole à cette histoire.

Au final, sont examinées les politiques publiques et la manière dont elles tentent de résoudre le problème des pollutions d'origine agricole par la réglementation et la négociation avec les représentants des organisations professionnelles agricoles.



SCHEMA – les facteurs du changement de pratiques en agriculture



RESUME

I - HISTORIQUE

L'histoire des changements de pratiques permet de comprendre la situation du monde agricole aujourd'hui et d'éclairer le point de vue des agriculteurs ayant vécu la modernisation. Dans ce chapitre qui retrace la modernisation agricole, l'accent est mis sur les facteurs ayant permis ces changements. L'un d'entre eux, la cogestion, fait l'objet d'une attention particulière.

- Comment expliquer la rapidité des changements de pratiques ayant eu lieu lors de la modernisation de l'agriculture en France (et plus particulièrement en Bretagne) ? Quelles en ont été les conséquences ?
- Comment la concertation entre les différents acteurs de la gestion de l'eau s'est-elle mise en place ?

[→ lien vers §](#)

1/ La modernisation agricole et ses conséquences en Bretagne

Le développement rapide de l'agriculture bretonne à partir des années 1960 peut notamment s'expliquer par des facteurs naturels propres à la Bretagne, une amélioration des techniques et la mécanisation, les politiques volontaires mises en place, un contexte socio-démographique favorable et des structures d'encadrement fortes. Ces différents facteurs ont permis la mise en place d'un modèle agricole breton dans lequel l'élevage hors sol est très présent.

La Bretagne devient ainsi la première région française productrice de lait, de porcs et d'œufs. Cependant les conséquences environnementales sont lourdes car la qualité de l'eau se dégrade rapidement. Des changements démographiques forts dans la population agricole sont observés et une prise de conscience de la fragilité du modèle productiviste a lieu.

[→ lien vers §](#)

2/ De la cogestion à l'émergence d'un nouveau mode de partenariat, la concertation

La cogestion est l'un des plus importants facteurs ayant permis la mise en place de l'agriculture productiviste. C'est un mode de relation existant entre les dirigeants agricoles et les représentants de l'état dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

La cogestion a été remise en cause par des changements effectués dans les politiques publiques et par le pluralisme syndical.

Depuis quelques années la concertation est de mise, surtout pour les thèmes environnementaux. Les agriculteurs engagent des négociations avec des partenaires de plus en plus divers pour décider quelle action mettre en place et la manière de le faire.

[→ lien vers §](#)

Historique de la modernisation agricole de la Bretagne. Que retenir ?

Depuis le début des années 1960, l'agriculture bretonne a connu un bouleversement sans précédent. Grâce au progrès technique, les agriculteurs ont radicalement changé leur mode de production pour mettre en place ce que l'on appelle aujourd'hui le « modèle agricole breton ». Ces changements ont été possibles car ils faisaient l'objet d'un consensus général dans la société.

Tous ces changements se sont accompagnés de forts bouleversements économiques, écologiques et sociologiques.

Depuis les années 1960, les élites agricoles et l'Etat cogèrent les politiques agricoles. Durant les négociations, le poids des organisations professionnelles agricoles est fort et leurs avis souvent suivis. Aujourd'hui, la société a d'autres attentes et les agriculteurs doivent les prendre en compte en adaptant leur façon de travailler et de négocier. Cela ne va pas sans poser de problèmes car la concertation pose d'autres difficultés.

[Sommaire](#)

II. LES PRATIQUES AGRONOMIQUES

La Bretagne n'est pas uniforme en ce qui concerne la localisation de ces principales productions. Ces différences peuvent notamment s'expliquer par des différences pédo-climatiques mais aussi par l'histoire de la région. Les contraintes de ces productions sont elles aussi différentes. Les modèles de production évoluent et se diversifient grâce à la flexibilité des exploitations. Malgré ces évolutions, les dispositifs agri-environnementaux ont des difficultés pour fédérer une large proportion d'agriculteurs

- Observe-t-on des systèmes de production différents suivant les zones en Bretagne ? Le mouvement d'intensification s'est-il mis en place de la même manière partout ?
- Quelles sont les différences entre les productions (lait/porcs/volailles) et entre les contraintes liées à ces élevages ?
- Quelles sont les marges de manœuvre dont dispose un agriculteur pour faire évoluer son système ? Comment les modèles professionnels évoluent-ils ?
- Comment les agriculteurs réagissent-ils face aux dispositifs agri-environnementaux

[→ lien vers §](#)

1/ Différenciation des productions selon leur type et leur lieu

Des différences nettes s'opèrent entre les trois principaux types d'élevage breton (lait, porc, volaille). Ces différences sont d'abord liées aux liens que les éleveurs entretiennent avec le territoire. Ainsi la majorité des élevages de porcs et de volailles sont en hors-sol et n'utilisent pas d'aliments produits sur la ferme contrairement aux élevages bovins. Les relations que les éleveurs entretiennent avec leurs animaux varient suivant le type de production. Les contraintes de ces exploitations notamment dans les relations qu'elles entretiennent avec leur voisinage sont elles aussi différentes.

Ces productions ne sont pas réparties de manière uniforme sur le territoire breton. Ces différences sont liées à l'histoire mais aussi aux conditions naturelles des territoires dans lesquelles les exploitations sont implantées.

[→ lien vers §](#)

2/ Flexibilité et adaptation des exploitations

Aujourd'hui pour se maintenir, les exploitations doivent être flexibles, c'est-à-dire qu'elles doivent s'adapter en permanence à un environnement changeant.

Plusieurs types de flexibilités ont été identifiés. Il s'agit des flexibilités stratégiques, opérationnelles et relationnelles.

L'étude des trajectoires des exploitations montre que des changements sont possibles car l'exploitation est flexible. Ainsi quand l'historique du système famille exploitation est étudié des transformations ou des modifications progressives qui amènent ou non l'exploitation à changer de cohérence sont observées.

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir de la littérature scientifique

- Exemple des éleveurs bovins allaitants (Lémery et al., 2005)
- Exemple du travail du sol (Cerf et Sébillotte, 1997)

[Sommaire](#)

3/ Les passerelles entre les différents systèmes de production

Depuis quelques années, les systèmes de production se sont fortement diversifiés car aujourd'hui, on ne parle plus seulement d'agriculture conventionnelle, mais aussi d'agriculture biologique, d'agriculture durable, d'agriculture de conservation des sols, etc. Ces nouveaux modèles, alternatifs à un modèle productiviste devenu la cible de nombreuses critiques, se développent de plus en plus.

Ces changements de modèles (du conventionnel vers des agricultures alternatives) peuvent être facilités par l'hybridation technique des exploitations conventionnelles.

Toutefois même des changements à la marge peuvent s'avérer difficiles : le verrouillage technologique des filières est parfois en cause

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir d'expériences

- *Le fonctionnement de l'association BASE et d'un agriculteur adhérent*
- *Naissance et fonctionnement de l'association FARRE*
- *Les activités du Réseau d'Agriculture Durable*

Illustration à partir d'études

- *Motivations et freins des éleveurs laitiers à la conversion en agriculture biologique (Latruffe L., 2012)*
- *Projet PraiFacE : Faciliter les évolutions vers les systèmes herbagers pâturants*
- *Projet Laitop : La perception de l'herbe par les éleveurs et les enseignants*
- *Etude de l'ARAP : Agri-managers, paysans autonomes, agriculteurs intégrés...Des regards divergents sur le territoire.*
- *Des outils pour encourager l'hybridation technique : opti'maïs et la méthode Hérody*

4/ L'adhésion des agriculteurs aux dispositifs agri-environnementaux

L'adhésion aux dispositifs environnementaux peut être freinée par des incertitudes écologiques, économiques et sociales. Ces dispositifs ont du mal à fédérer les agriculteurs car ils perçoivent de nombreux freins à leur engagement.

Les agriculteurs ont différentes attitudes face à l'enjeu environnemental ; on recense ainsi les éco-sceptiques, les éco-promoteurs et les éco-opportunistes. L'idéal serait de repérer ces différents profils d'agriculteurs et d'adapter la communication en faveur des dispositifs en fonction de ces profils.

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir d'expériences

- *L'association Cap 2000 regroupant des agriculteurs et des conchyliculteurs*

Illustration à partir d'études techniques

- *Etude technique de l'ARAP - La perception des mesures agro-environnementales par les agriculteurs bretons : quels freins à l'évolution des pratiques ?*

Illustration à partir de la littérature scientifique

- *Exemple de MAE paysagères chez les éleveurs bovins (Candau et Ginelli, 2011)*
- *Exemple d'un changement agronomique possible et encouragé : la fertilisation (Busca, 2010)*
- *Exemple du traitement des effluents d'élevage chez les éleveurs du Tarn (Zelem, 2012)*

[Sommaire](#)

Pratiques agronomiques. Que retenir ?

Suivant leur production (bovins/porcs/volailles) les éleveurs ont des différences dans leur attachement au territoire. Cela implique des systèmes plus ou moins verrouillés donc plus ou moins favorables au changement de pratiques.

L'histoire et les conditions pédo-climatiques de la région expliquent les systèmes actuellement en place. Il faut donc en tenir compte pour étudier les changements possibles aujourd'hui. Bien comprendre les différents systèmes suivant le type de production et leur lieu pourra permettre de proposer des mesures adaptées à chaque situation.

De par leur flexibilité, les exploitations s'adaptent en permanence à un milieu changeant. Pour faire face à ces changements les agriculteurs doivent mobiliser leurs réseaux et faire preuve de flexibilité (stratégique, opérationnelle ou relationnelle). Ainsi les agriculteurs conventionnels sont de plus en plus nombreux à emprunter aux agricultures alternatives des techniques nouvelles (hybridation technique). Toutefois, dans chaque filière, il existe des verrouillages technologiques empêchant les changements de grande ampleur.

Différentes catégories d'agriculteurs se démarquent par rapport à leur réaction face aux dispositifs agri-environnementaux. Un comportement d'appropriation stratégique de l'enjeu environnemental de la part de certains agriculteurs est constaté. Ces agriculteurs peuvent tenter d'influer sur les mesures plutôt que de les subir.

La prise en compte de ces catégories, pourrait permettre de proposer des mesures et une communication adaptées à chacune d'entre elles.

III. LES FACTEURS SOCIOLOGIQUES DU CHANGEMENT EN AGRICULTURE

Le changement en agriculture est étudié depuis de nombreuses années. L'identification des facteurs et des processus menant au changement permet d'adapter les programmes proposés aux agriculteurs. Ainsi beaucoup de chercheurs ont mis en avant l'importance du dialogue au sein des groupes professionnels locaux pour l'adoption d'une innovation. Pendant la période de la modernisation, les conseillers agricoles ont su accompagner le développement de l'agriculture mais aujourd'hui les méthodes de conseil doivent changer pour une approche sociale des innovations socio-techniques.

- A travers quels canaux et selon quels délais une innovation se diffuse-t-elle à l'ensemble des membres d'un système social ?
- Comment fonctionnent les réseaux sociaux? Comment ces réseaux favorisent-ils (ou non) les changements de pratiques dans le monde agricole ?
- Comment le développement en agriculture a-t-il évolué ? Aujourd'hui quelles sont les techniques d'animation à disposition des conseillers ?

[→ lien vers §](#)

1/ Le processus d'innovation

Les innovations socio-techniques agricoles sont favorisées par différents facteurs.

Le passage d'une innovation individuelle à sa prise en charge par un groupe d'acteurs se fait en différentes étapes et nécessite du temps.

Les véritables innovations se créent souvent à côté des initiatives officielles réglementées notamment sous la forme de réseaux d'agriculteurs « innovateurs ».

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir de la littérature scientifique

→ Exemple de l'évolution des systèmes fourragers vers des modèles herbagers (Vandenbroucke et Pluvinage 2011)

→ Exemple de la diffusion de l'AB dans deux zones différentes (Hellec et Blouet, 2012)

2/ Les réseaux sociaux

Les individus se socialisent grâce à l'appartenance à un réseau et c'est la mobilisation de ce réseau qui permet à l'individu d'acquérir des ressources pour agir. Les caractéristiques structurales des réseaux peuvent être analysées par la théorie des liens faibles et celle des trous structuraux. Le réseau existant entre des agriculteurs locaux (groupe professionnel local) a une importance particulière car beaucoup de choses s'y jouent. La morphologie du groupe professionnel local conditionne fortement l'innovation.

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir de la littérature scientifique

→ Exemple de mise en œuvre d'une nouvelle pratique : le non-labour (Goulet, 2010)

→ Exemple des éleveurs de porcs en Bretagne (Nicourt, 2011)

→ Exemple des éleveurs laitiers en Ille-et-Vilaine (Van Tilbeurgh et al., 2008)

Illustration à partir d'expériences

→ L'identification des différentes zones d'un bassin versant par l'étude des réseaux

[Sommaire](#)

3/ L'adoption d'une innovation par des réseaux d'agriculteurs

La diffusion d'une innovation a été très étudiée et un modèle a même été construit. Ce qu'il faut retenir de ce modèle c'est que les agriculteurs n'innovent pas tous en même temps.

L'appartenance à un groupe est décisive pour l'agriculteur car les changements de pratiques en agriculture résultent souvent d'une réflexion collective et passent par un processus d'acceptation sociale du changement.

L'adoption d'une innovation est aussi un processus de négociation entre agriculteurs et avec l'extérieur du monde agricole.

Pour arriver à de meilleurs résultats pendant les négociations liées à l'eau, les négociations d'ordre techniques doivent être privilégiées aux négociations d'ordre stratégiques, ce qui est encore trop peu souvent le cas aujourd'hui. Pour faciliter la réussite de ces réunions des discussions entre pairs devraient être menées entre agriculteurs en amont.

Le modèle de diffusion « descendant » parfois utilisé encore aujourd'hui n'est plus efficace. Les agriculteurs devraient être encouragés à mettre en œuvre une nouvelle technique à partir de leur point de vue.

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir de la littérature scientifique

→ Exemple de dispositifs de concertations concernant la gestion des marais en Charente-Maritime (Candau et Ruault, 2002)

→ Exemple des captages de la Ville de Rennes au Coglais (Pierre et al., 2008)

Illustration à partir d'expériences

→ Mise en place du désherbage alterné sur un territoire grâce au dynamisme d'une Cuma

→ Concertation avec un groupe de travail agricole pour l'élaboration du SAGE Ouest Cornouaille.

→ Rédaction et signature d'une charte avec les prescripteurs

4/ Le développement agricole

L'adoption d'une technique pour qu'elle soit réussie, doit être construite avec les agriculteurs, on parle de co-construction des connaissances, c'est-à-dire des modèles favorisant la parole entre/avec les agriculteurs et l'apprentissage. Même si la concurrence entre les organismes s'accroît et que les demandes des agriculteurs évoluent, les agents du développement ont toujours un rôle à jouer pour accompagner les évolutions actuelles de l'agriculture. La recherche co-active de solutions avec l'agriculteur et la remise au goût du jour des groupes de développement sont des solutions qui fonctionnent pour accompagner efficacement les agriculteurs.

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir d'études techniques

→ Accompagner des groupes d'agriculteurs vers des systèmes de culture économes - réseau Rad-Civam

Illustration à partir d'expériences

→ La mise en place de fermes pilotes sur le territoire du BV de la Lieue de Grève

→ Importance de l'implication des groupes de développement dans les opérations de reconquête de la qualité de l'eau

[Sommaire](#)

Le changement social en agriculture. Que retenir ?

L'appartenance à un groupe professionnel local est déterminante dans les choix de conduite que les agriculteurs font. De même, la place de l'agriculteur dans ce réseau est importante pour influencer sur ces choix futurs. Ainsi un agriculteur en position de multi-appartenance aura accès à plus d'information qu'un agriculteur faisant partie du groupe professionnel local seulement.

L'étude des réseaux permet de comprendre comment s'opèrent les changements de pratiques. En effet, le changement de pratique d'un agriculteur donné n'est pas seulement une décision individuelle mais il dépend aussi des réseaux de dialogue dans lesquels est inséré l'agriculteur. C'est la morphologie du réseau d'agriculteurs qui facilitera ou non les changements et non la seule mise en œuvre de nouvelles pratiques par des agriculteurs « innovateurs ».

Pour arriver à de meilleurs résultats pendant les négociations liées à l'eau, les négociations d'ordre technique doivent être privilégiées aux négociations d'ordre stratégiques, ce qui est encore trop peu souvent le cas aujourd'hui. Pour faciliter la réussite de ces réunions des discussions entre pairs devraient être menées entre agriculteurs en amont. Les réunions pourraient ainsi aboutir plus facilement à des situations de collaboration, d'accommodation ou même de compromis et éviter les situations de contention et d'évitement.

Le modèle de diffusion « descendant » des connaissances encore à l'œuvre aujourd'hui n'est pas efficace. L'adoption d'une technique pour qu'elle soit réussie, doit être construite avec les agriculteurs, on parle de co-construction des connaissances, c'est-à-dire de modèle favorisant la parole entre/avec les agriculteurs et l'apprentissage. Même si la concurrence entre les organismes s'accroît et que les demandes des agriculteurs évoluent, les agents du développement ont toujours un rôle à jouer pour accompagner les évolutions actuelles de l'agriculture. La recherche co-active de solutions avec l'agriculteur et la remise à jour des groupes de développement pourraient être des solutions à privilégier.

IV. LES POLITIQUES PUBLIQUES

Malgré des dissensions professionnelles, les négociations de la profession à propos des sujets environnementaux ont été efficaces. Certains organismes gravitant autour des agriculteurs ont un poids très fort pour influencer sur leur changement de pratiques. L'empilement de réglementations complexes est aussi une cause expliquant le ralentissement des processus de changement.

- Comment les politiques publiques ont-elles favorisées ou non les changements de pratiques des agriculteurs ?
- Comment les différents acteurs gravitant autour du monde agricole influent-il (ou pas) sur les changements de pratiques des agriculteurs ?
- Pourquoi il y a-t-il un conflit en Bretagne émanant d'une partie de la société civile ?
- Comment une telle complexité juridique a-t-elle pu se mettre en place ?

[→ lien vers §](#)

1/ Des relations Etat/ Profession fluctuantes au cours du temps

Durant le développement de l'agriculture moderne, les agriculteurs ont mené de nombreuses luttes syndicales. Des dissensions sont toutefois vite apparues entre les organisations professionnelles. C'est la question de la durabilité de l'agriculture qui divise le plus même si dans l'ensemble, la profession agricole cherche à s'approprier la thématique agro-environnementale par crainte d'en être dépossédée.

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir de la littérature scientifique

→ Exemple des éleveurs de bovins allaitants en Bourgogne (Lémery, 2003)

→ Exemple des négociations menées dans le département des Côtes d'Armor (Bourblanc, 2007 et 2011)

2/ Impact des différents acteurs du monde agricole dans les changements de pratiques

L'agriculteur dispose d'une multiplicité de sources d'information grâce à l'ensemble des organisations professionnelles gravitant autour de lui. On peut les décomposer en cinq sous-systèmes : les organisations économiques, les organisations de service conseil, les organisations de développement, les organisations engagées par la mise en œuvre de la politique publique et les syndicats agricoles. Toutes ces sources d'informations peuvent compliquer plus que faciliter le choix des agriculteurs.

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir d'expériences

→ L'action des Cuma en lien avec la qualité de l'eau

3/ Le conflit lié à l'eau en Bretagne

Le rapport des agriculteurs à l'environnement évolue notamment par la transformation des espaces ruraux par l'arrivée de nouveaux habitants issus des villes. Cependant les changements de pratiques demandés en faveur de l'environnement sont mal vécus par une partie des agriculteurs bretons. La présence de marées vertes exacerbe les tensions.

[→ lien vers §](#)

Illustration à partir d'expériences

→ Organisation de débats entre agriculteurs et habitants d'un territoire

→ Méthode de diagnostic participatif à Locoal Mendon

[Sommaire](#)

4/ Une complexité juridique qui entrave la mise en place des actions

Depuis le début des années 1990, beaucoup de dispositifs ont été mis en place dans le but d'améliorer la qualité de l'eau. Ces dispositifs sont fondés sur le droit de l'eau ou orientés en direction des exploitations agricoles. Ils peuvent être obligatoires ou alors volontaires. Malgré cette accumulation de dispositifs, il y a une mise en responsabilité de l'état par la société civile.

[→ lien vers le chapitre dédié](#)

Les politiques publiques : que retenir ?

Les principales organisations professionnelles agricoles continuent à défendre le modèle productiviste au travers de luttes syndicales malgré les nombreuses critiques auquel il doit faire face. Aujourd'hui des dissensions apparaissent dans le mode agricole, les visions du métier d'agriculteur ne sont plus uniformes ce qui ne facilite pas les négociations. Tout cela est accentué par le fait que les organisations gravitant autour des agriculteurs sont très nombreuses et que parfois, elles défendent des intérêts différents voire contraires.

Le rapport des agriculteurs à l'environnement évolue notamment par la transformation des espaces ruraux par l'arrivée de nouveaux habitants issus des villes. Cependant, les conflits liés à l'eau sont forts en Bretagne notamment parce que la présence d'algues vertes rend la pollution visible.

Les pouvoirs publics ont tenté de faire changer les pratiques à travers la mise en œuvre de différentes mesures (réglementaires, volontaires...). Elles sont considérées comme étant trop descendantes et complexes juridiquement avec un empilement de zonages. Cette complexité ralentit la mise en œuvre de solutions adaptées et donc les changements de pratiques.

I- HISTORIQUE

L'histoire des changements de pratiques permet de comprendre la situation du monde agricole aujourd'hui et d'éclairer le point de vue des agriculteurs ayant vécu la modernisation. Dans ce chapitre qui retrace la modernisation agricole, l'accent est mis sur les facteurs ayant permis ces changements. L'un d'entre eux, la cogestion, fait l'objet d'une attention particulière.

- Comment expliquer la rapidité des changements de pratiques ayant eu lieu lors de la modernisation de l'agriculture en France (et plus particulièrement en Bretagne) ? Quelles en ont été les conséquences ?
- Comment la concertation entre les différents acteurs de la gestion de l'eau s'est-elle mise en place ?

2 thèmes :

1/ La modernisation et ses conséquences en Bretagne

2/ Un passage de la gestion à la concertation

1/ La modernisation agricole et ses conséquences en Bretagne

Résumé :

Le développement rapide de l'agriculture bretonne à partir des années 1960 peut notamment s'expliquer par des facteurs naturels propres à la Bretagne, une amélioration des techniques et la mécanisation, les politiques volontaires mises en place, un contexte socio-démographique favorable et des structures d'encadrement fortes

Ces différents facteurs ont permis la mise en place d'un modèle agricole breton dans lequel l'élevage hors sol est très présent.

La Bretagne devient ainsi la première région française productrice de lait de porcs et d'œufs. Cependant les conséquences environnementales sont lourdes car la qualité de l'eau se dégrade rapidement. Des changements démographiques forts dans la population agricole sont observés et une prise de conscience de la fragilité du modèle productiviste a lieu.

a) La situation de la Bretagne avant la seconde guerre mondiale

Avant la seconde guerre mondiale, les exploitations sont très petites (5 à 20 ha) dans un paysage morcelé et bocager. La polyculture-élevage prime, c'est une agriculture de subsistance (Berger, 1972). Les paysans sont peu organisés collectivement mais on observe quelques tentatives de regroupement. Une coopérative est créée à Landerneau par des notables locaux, c'est l'Office central de Landerneau (1911). Ce début d'organisation de la paysannerie du Finistère est notamment lié à la peur que la société paysanne ne perde son autonomie et à la faiblesse structurale de la campagne face à la ville et à l'Etat. La création d'une coopérative forte regroupant beaucoup d'adhérents a permis aux paysans d'affirmer leur poids dans la société.

[Sommaire](#)

b) Le développement d'une agriculture moderne

b-1 Quelles explications pour ce développement breton?

La présentation de la Bretagne d'après-guerre permet de se rendre compte de l'évolution de l'agriculture bretonne en quelques décennies. A cette époque, la Bretagne ne semblait pas pouvoir devenir la première région productrice française. Ainsi l'agronome Jean Chombart de Lauwe décrit la Bretagne en ces termes en 1948 : « *de son sol peu fertile, de son relief souvent accidenté, (...) du caractère peu instruit de ses agriculteurs* » ; tandis que le géographe Maurice Le Lannou mettait l'accent sur le « *prodigieux isolement* » des campagnes bretonnes.

Plusieurs facteurs peuvent tout de même expliquer la création de ce qu'on appelle aujourd'hui le « **modèle agricole breton** » (Canévet, 1992).

→ *Des facteurs naturels*

La Bretagne bénéficie de conditions naturelles favorables à l'activité agricole grâce à son climat océanique doux et humide qui permet une longue saison végétative et favorise notamment les productions fourragères (donc les systèmes herbagers) et les cultures légumières de plein champ. Le temps clément, sans véritable hiver, autorise la réalisation de bâtiments d'élevage légers, moins onéreux et réduit l'hivernage des bovins toujours exigeant en main d'œuvre. Ce climat caractérisé par de faibles amplitudes thermiques est aussi favorable à l'élevage hors-sol.

Toutefois la région a aussi des handicaps (Canévet, 1992) : des sols acides et surtout une position géographique pénalisante du fait de l'éloignement par rapport aux principaux marchés d'approvisionnement et plus encore de consommation. Depuis, la position maritime est devenue un atout avec la présence de ports pour l'importation des matières premières (soja) pour l'alimentation animale.

→ Un progrès technique

Après la seconde Guerre Mondiale, l'objectif de la France est l'autosuffisance alimentaire. Des moyens sont donc mis en œuvre pour développer les productions.

Par exemple, l'utilisation d'engrais minéraux augmente fortement ; on constate un doublement des quantités consommées entre 1946 et 1960. La mécanisation progresse et les exploitations s'équipent petit à petit de tracteurs. Le tracteur et les outils qui lui sont associés entraînent une certaine organisation de l'emploi du temps, de l'affectation des différentes tâches, et offrent des possibilités d'exploitation impensables avec des attelages (Bodiguel, 1975).

Grâce à l'utilisation d'engrais minéraux, les exploitations des régions planes au sol facile à travailler et fertiles abandonnent l'élevage (fumier) et se consacrent aux grandes cultures motorisées. Une spécialisation spatiale s'opère alors. On observe une dissociation des anciens systèmes de polyculture élevage en espaces de monoculture ou en mono-élevage (Deléage, 2004).

Les résultats se font sentir immédiatement puisqu'à partir de 1949 la production explose : il suffit de 5 ans pour que les principales productions se développent autant qu'elles ne l'avaient fait entre 1924 et 1938. Les comparaisons statistiques d'après-guerre prennent pour base l'avant-guerre (1938 généralement), car l'objectif assigné au premier plan de modernisation (1946) est de dépasser, seulement en 1950, le niveau de production agricole de 1938. La balance commerciale agricole de la France devient excédentaire en 1969. En 25 ans, pour la première fois de son histoire la France produit plus qu'elle ne peut consommer (Duby et Wallon, 1976).

→ Des politiques volontaires

Le premier plan de modernisation agricole de 1947-1952 est une politique d'Etat issue du plan Monnet. Ses objectifs en ce qui concerne l'agriculture sont l'accroissement de la production agricole (nourrir la France) et l'amélioration des conditions de la vie rurale (Coquery, 1952).

Les lois agricoles de 1960-1962, traitent des problèmes structureaux de l'agriculture par un certain nombre de moyens nouveaux qui visent à moderniser ce secteur économique en facilitant la mise en place d'une paysannerie moyenne, par l'élimination des petites exploitations (Canévet, 1992). Ce processus de modernisation-sélection comporte 2 volets :

- **Le volet « réforme des structures d'exploitation ».** Ce volet repose sur trois types d'interventions qui sont un « dégraissage » de la population jugée excédentaire, une rationalisation du marché foncier agricole grâce à l'action des SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et une réglementation foncière qui condamne les petites exploitations tout en cherchant à éviter une concentration foncière trop rapide.
- **Le volet « réforme des structures de mise en marché ».** Cette réforme se traduit par la création des groupements de producteurs

Cette politique de réforme des structures conduite au nom de la solidarité professionnelle et sa mise en œuvre par la minorité dirigeante n'en conduit pas moins progressivement à une résurgence de « l'individualisme agraire » (Jollivet, 2001)

Même si l'Etat français a joué un grand rôle grâce aux lois de modernisations agricoles, par la suite, c'est l'Union européenne via la PAC (Politique Agricole Commune) qui a beaucoup contribué aux mutations de l'agriculture française

Quelques dates importantes pour la politique européenne agricole :

1962 : mise en place de la PAC par les 6 états membres de la CEE. Naissance du premier pilier de la PAC : la politique de soutien aux marchés et aux revenus.

1984 : mise en place des quotas laitiers

1992 : réforme de la PAC. Chute du soutien des prix agricoles à la production compensé par des aides directes.

1999 : naissance du second pilier de la PAC : la politique de développement rural.

2003 : réforme de la PAC accordant des moyens supplémentaires au développement rural et le découplage des aides de la production.

[→ Lien vers le chapitre IV sur les politiques publiques](#)

[→ Lien vers le chapitre III 3\) sur l'adoption d'une innovation par les réseaux d'agriculteurs](#)

→ Un contexte socio-démographique favorable dans les années 1950

Dans les années 1945-1950 les campagnes bretonnes disposent d'une force de travail dense, qui n'a d'autres alternatives que d'intensifier le système agricole ; c'est une population jeune, parfois fortement scolarisée (Finistère). Tous ces éléments en plus de la conscience de handicaps supplémentaires liés à la situation périphérique de la région ont renforcé cette volonté de modernisation (Canévet, 1992).

[Sommaire](#)

→ Des structures d'encadrement fortes

Quelques dates importantes pour le syndicalisme agricole :

1924 : création des Chambres d'agriculture

1929 : création de la JAC (Jeunesse Agricole Catholique)

1945 : création de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants d'Agricoles)

1956 : création du CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs)

Le mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) a pris, notamment en Bretagne, une grande part dans le mouvement de modernisation de l'agriculture.

La JAC est créée en 1929 par des abbés démocrates mais jusqu'en 1940 elle reste un mouvement de caractère missionnaire qui prétend sauver les valeurs chrétiennes et terriennes. La JAC devient toutefois un des principaux moteurs de l'évolution sociale dans les campagnes après la 2^{ème} GM. La volonté d'épouser son temps et d'émanciper le paysan de sa condition sociale conduira le jeune jaciste à développer une idéologie moderniste et productiviste. La pédagogie du mouvement (« voir, juger, agir ») conduit le jeune paysan à découvrir son environnement, ses contraintes et ses possibilités. Ce mouvement permet la formation d'un nombre important de jeunes agriculteurs qui le moment venu seront prêts à assumer des responsabilités dans le mouvement professionnel paysan (Duby et Wallon, 1976).

La JAC réussit ainsi le tour de force de concilier dans un même discours croyance, progrès technique et réussite individuelle. C'est à partir de ce levier que la modernité a gagné les campagnes bretonnes, ceci d'autant plus aisément et rapidement que l'Eglise demeurait dans l'essentiel de la région la « clé de voûte de la société rurale » (Canévet, 1992).

La montée en puissance de la JAC dans les années 1950, va de pair avec celle des Centre d'étude Technique Agricole (CETA) c'est-à-dire des associations visant les échanges techniques entre pairs créés en 1944. Les CETA visent à la reconnaissance du métier d'agriculteur et contribuent à esquisser une nouvelle politique agricole. Ils ne sont pas spécialisés et bien qu'ils regroupent une élite technique, leur recrutement par parrainage à partir de proximités territoriales explique la relative hétérogénéité sociale des éleveurs impliqués (Nicourt, 2011). Ce mouvement culmine en 1962 avec 110 CETA en Bretagne. Les GVA (Groupement de Vulgarisation Agricoles) se créent après les CETA. Ce sont aussi des groupes de discussion mais ils visent un public plus large. Les agriculteurs des CETA et les GVA au travers de la comparaison de leur pratique dans des groupes de discussion augmentent leur technicité.

[→ lien vers paragraphe III 4\) sur le développement agricole](#)

[→ lien vers chapitre I 2\) sur la cogestion](#)

→ Une différence intergénérationnelle

Des années 1950 aux années 1970, la population agricole se tarit rapidement car le nombre de naissances dans les familles paysannes diminue fortement et les taux d'orientation vers l'activité agricole s'abaissent sans cesse de génération en génération. Chez les jeunes nés après la seconde guerre mondiale la probabilité totale d'accès à l'agriculture est donc faible même si elle augmente chez les garçons quand la taille de l'exploitation des parents est élevée et que le nombre d'enfants dans la famille est faible. Les grandes exploitations (20 ha et plus) ont donc plus de chance de se maintenir que les petites et moyennes exploitations (< 10 ha et entre 10 et 20 ha) moins souvent reprises par les enfants des exploitants (Jégouzo, 1974).

En 1960, contrairement à leurs aînés, la minorité de jeunes agriculteurs impliqués dans les organismes de développement envisagent leurs terres et leurs options culturelles comme les éléments manipulables d'une économie de marché (Berger, 1972). Cette jeunesse adhère au projet de modernisation et accepte d'autant plus d'investir dans le machinisme et les engrais (Prével, 2007), car il s'agit de promouvoir un métier démarqué par sa technicité, procurant un revenu similaire à celui des autres catégories socioprofessionnelles et un mode de vie comparable à celui des urbains (Nicourt, 2011).

[Sommaire](#)

La force du mouvement (à son apogée dans les 1960) ne relève pas de la seule efficacité technico-économique mais tient au fait que c'est un mouvement social vers la conquête de la « parité ». C'est un effort pour rejoindre et adopter – tout en conservant une certaine spécificité « paysanne » - les comportements sociaux des couches moyennes urbaines (Rémy, 1982). Ces nouveautés techniques semblaient aussi mettre fin à l'infériorité du monde paysan à l'égard du monde de l'industrie (Darré, 1996).

Une des conséquences de ces changements rapides de pratiques est qu'un écart s'est creusé entre les agriculteurs « modernistes » et les autres. Dans les années 1970, il y a une division forte entre les jeunes agriculteurs qui se sont lancés dans le progrès et ont modernisé leurs exploitations et les autres c'est-à-dire les plus pauvres et les plus vieux cultivateurs qui sont laissés de côté (Berger, 1972).

b-2 La mise en place d'une agriculture « hors-sol » en Bretagne :

Avec l'arrivée massive et à bas prix de céréales provenant des régions céréalières et de soja américain, les exploitations des régions accidentées, pluvieuses à sol lourd ou caillouteux ont privilégié l'élevage. En Bretagne, les systèmes anciens de polyculture élevage ont laissé place à des systèmes nouveaux, soit de polyculture élevage intensifié, soit de hors-sol. Cet éclatement du système de polyculture élevage n'a véritablement débuté dans le Grand Ouest qu'avec la 2^{ème} révolution fourragère, c'est-à-dire l'introduction du maïs en 1965-1966 (Deléage, 2004).

Il devient la plante fourragère privilégiée de la plupart des éleveurs car sa conduite est « facile ». Il demande moins de connaissances techniques que pour des céréales ou de la prairie pour de bons rendements.

Dans le même temps, des élevages hors-sol se développent, surtout pour les productions de volailles et de porcs.

Plusieurs facteurs peuvent être mis en avant pour expliquer le développement de l'élevage hors sol en Bretagne :

- Une très forte pression foncière dans la région du fait d'une population agricole qui reste nombreuse donc peu de terrains disponibles. L'élevage hors-sol permet de faire vivre un agriculteur et sa famille sur peu de surface.
- Des terres pas toujours propices à la grande culture en raison de sols peu productifs.
- Le dynamisme des leaders syndicaux charismatiques et des coopératives.
[→lien vers chapitre IV sur les politiques publiques](#)
- Un climat favorable avec peu d'amplitudes thermiques qui favorise l'élevage
- La proximité de ports d'où viennent les aliments importés des Etats-Unis et qui servent à nourrir les animaux (soja, substituts de céréales)

De plus, du point de vue des jeunes installés, le hors-sol est revendiqué comme un symbole de leur autonomie vis-à-vis de leurs parents : aussi bien financière que dans le travail, en terme d'orientation comme de manière de vivre au quotidien (Nicourt, 2011). C'est donc une production qu'ils privilégient pour gagner en indépendance et en marge de manœuvre dans l'exploitation familiale.

L'élevage hors-sol sous contrat d'intégration (en aviculture notamment) n'offre qu'une autonomie technique limitée au producteur agricole. Il « *lui reste le douteux privilège de devoir avancer l'argent nécessaire au fonctionnement de son élevage et de perdre sa mise en cas de mévente ou d'accident dans son poulailler* » (Duby et Wallon, 1976). Les entreprises agro-alimentaires voient de nombreux avantages à ce système car les agriculteurs représentent une force de travail non salariée, disponible et peu exigeante, qui permet de répondre aux aléas de la mise en marché.

De telles filières, très dépendantes des marchés, se sont restructurées au fil des ans au travers d'une série de crises de surproduction.

c) Le productivisme et ses conséquences

c-1 Les conséquences de l'intensification

L'agriculture bretonne s'est éloignée au fur et à mesure de son territoire du point de vue agronomique (agriculture hors-sol), du point de vue de ses marchés agroalimentaires et du point de vue environnemental, cette évolution de l'agriculture bretonne a créé de nouveaux problèmes. (Canévet, 1992).

→ Les conséquences écologiques

Le système économique breton repose très largement sur des activités liées au monde vivant et au milieu naturel : l'agriculture, les industries agro-alimentaires, la pêche et l'aquaculture, le tourisme littoral et intérieur. Toutes ces activités sont étroitement liées dans un fragile équilibre et nécessitent un environnement de qualité.

Cependant le remembrement (arrachage des haies et destruction des talus) associé à l'utilisation de produits chimiques (engrais, pesticides...) et l'épandage massif d'effluents d'élevage ont dégradé l'environnement.

En ce qui concerne les conséquences du remembrement, en 2009, il restait moins de 100 000 km de haies boisés alors que dans les années 1970 il y en avait au moins 250 000 km et cela sans compter tous les talus et alignement ayant une faible densité d'arbres mais qui pouvaient être nombreux. (source : Bretagne environnement)

Dès 1980 le rapport Hénin a soulevé le problème de la pollution aux nitrates mais des mesures efficaces n'ont pas été prises assez rapidement.

La conséquence directe est que de 1971 à 1986, pour 75% des mesures de qualité des eaux la concentration en nitrate a été multipliée par 5 en Bretagne (Canévet, 1992).

Entre 1993 et 1999, les concentrations régionales de nitrates dans les cours d'eau oscillent autour des 50 mg/l. C'est à partir des années 2000 que les concentrations en nitrate commencent à baisser significativement jusqu'à afficher 37,1 mg/l en moyenne en 2002. En 2011, la concentration moyenne des cours d'eau breton est à 35,7 mg/l en moyenne, c'est son plus bas niveau depuis 1990 (observatoire de l'eau en Bretagne). Les nitrates à l'origine de la formation des algues vertes proviennent aujourd'hui majoritairement des activités agricoles notamment de l'épandage d'engrais azoté d'origine minérale ou organique (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

→ Les conséquences agronomiques

Avec l'introduction de nouvelles cultures (le maïs en particulier), on a assisté à une utilisation plus intensive d'engrais minéraux pour améliorer les rendements ou compenser la baisse du taux de matière organique dans les sols. L'intensification et la spécialisation poussée en productions légumières et fourragères, l'apport des mêmes fertilisants et la réalisation des mêmes cultures année après année, l'abandon de la pratique de l'assolement, le tassement des sols par des instruments lourds sur des terres humides et dénudées, ont conduit à une dégradation du potentiel agronomique de ces sols (Canévet, 1992).

Dans des régions à tendance bovines où il n'y a ni élevages hors-sols ni production légumière, ni céréaliculture intensive, on a également observé une augmentation de la teneur en nitrate de l'eau : le système fourrager fondé sur le maïs ensilage et le ray-grass azoté est ici en cause. En effet, les cycles maïs sur maïs laissaient les sols à nu l'hiver (avant l'obligation de semer un couvert végétal pour l'hiver).

[→ lien vers chapitre II sur les pratiques agronomiques](#)

→ Les conséquences économiques

→ Main d'oeuvre

La mise en place d'une filière agro-alimentaire a été créatrice d'emplois sur toute la Bretagne.

En 2008, 5% des emplois en Bretagne sont dans l'industrie agro-alimentaire alors que ce secteur ne représente que 2% des emplois français. De même, le nombre d'emplois dans l'agriculture est supérieur à la moyenne française (5% en Bretagne contre 2 % en France). (Agreste, 2012)

Toutefois, même si la Bretagne est la première région agricole de par l'importance de ses livraisons, le salaire moyen breton est inférieur à la moyenne nationale. Le taux de rémunération n'est en rien corrélé au niveau de formation des bretons (Gourlay et Le Délézir, 2011).

→ Structures de production

Grâce au dynamisme des agriculteurs, des filières et des structures d'encadrement la Bretagne est aujourd'hui la première région productrice de lait, de porcs et de volailles en France.

L'agriculture bretonne aujourd'hui : (Agreste, 2012)

La **production laitière**, occupe le 1^{er} rang des régions françaises avec 16 000 exploitations et 21% de la production nationale de lait. C'est l'Ille-et-Vilaine qui arrive en tête des départements au niveau national.

La **production de porcs**, occupe semblablement la 1^{ère} place avec 6000 exploitations spécialisées et 58% des porcs à l'engrais situés en Bretagne. Le premier département producteur est le Finistère suivi de près par les Côtes d'Armor.

Il y a 22 groupements de producteurs de porcs en Bretagne mais seulement 5 ou 6 sont « indépendants » (structure légère).

C'est aussi la première région française **productrice de volailles** : 36% des poulets de chair et des poules pondeuses sont produits en Bretagne de même que 41% des œufs.

Cette concentration des élevages est à mettre en relation avec une concentration des industries agro-alimentaires.

[Sommaire](#)

Cependant, l'agriculture bretonne présente une fragilité proportionnelle à son dynamisme et à l'intensité de son engagement productiviste. Elle peut s'avérer être une activité lourde et coûteuse, exigeant des capitaux de plus en plus considérables, utilisant des consommations intermédiaires massives dont les coûts augmentent plus rapidement que les prix des produits agricoles et étroitement dépendante de l'environnement économique et politique communautaire et international (Canévet, 1992).

Les rendements élevés obtenus ne sont pas signe d'une compétitivité économique accrue (Laurent et Vieira Medeiros, 2010) car :

- A partir d'un certain seuil, le surcoût lié à l'emploi massif d'intrants tend à compenser les gains liés à l'augmentation de la production.
- Ce sont les politiques de soutien et la prise en charge de l'Etat qui ont permis cet accroissement. Il n'y a donc pas de compétitivité réelle sur le marché international.
- Les externalités environnementales négatives (surexploitation et pollution des eaux, inondations, érosion des sols...) doivent être réparées par l'ensemble de la société car elles ne sont pas intégrées dans le prix de revient des systèmes intensifs.

→ *lien vers* : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Couts-des-principales-pollutions.html>

→ *Les conséquences sociales*

→ Des changements démographiques ayant des conséquences sur la conduite des exploitations

Les filières qui ont été mises en place sont très dépendantes des variations des marchés. On observe donc des restructurations au fil des crises. Le nombre d'exploitations diminue et celles qui restent s'agrandissent d'autant.

En Bretagne, il y avait 197 400 exploitations agricoles en 1955. En 2007, elles n'étaient plus que 37 600 (Bretagne environnement). L'agriculture bretonne a tout de même maintenu un tissu rural plus dense qu'ailleurs même si le rythme de diminution des actifs agricoles est plus élevé que la moyenne nationale. Entre 1988 et 2000, on a ainsi dénombré 45% d'exploitations en moins en Bretagne (Agreste, 2001).

De plus, la participation aux activités agricoles concerne de moins en moins les autres membres de la famille de l'exploitant, et ce, quelle que soit la taille de l'exploitation. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que la majorité des conjoints des agriculteurs qui s'installent ne fait pas partie du monde agricole (Agreste 2012).

La conséquence de ces restructurations est que l'agriculture française est de moins en moins familiale et conjugale et qu'il y a de plus en plus d'individus isolés ou regroupés dans des sociétés entre associés. Les agriculteurs se trouvent plus souvent confrontés à la **conduite solitaire d'exploitations de plus en plus grandes**, d'où l'augmentation relative du nombre de salariés agricoles. Cette nouvelle organisation a un impact sur la conduite de l'exploitation « *car ne plus disposer de main d'œuvre familiale nécessite des changements considérables dans les dispositifs, dans les itinéraires techniques et leurs organisations et dans les représentations du métier et de soi* » (Rémy, 2011).

Cet agrandissement des exploitations augmente la charge de travail de l'exploitant. Il a par exemple moins de temps à consacrer à l'entretien de ses haies ce qui peut avoir des impacts sur le paysage et la biodiversité. (Claudine Thenail, communication personnelle, mai 2012).

Ainsi de nouvelles ruptures sont initiées. Certaines portent sur le choix et l'orientation des productions (la solitude de l'exploitant peut le pousser à cultiver des céréales ou vers l'élevage de vaches allaitantes à la place de l'élevage laitier s'il ne peut investir dans un ou plusieurs robot de traite). En Bretagne, les vaches laitières restent cependant largement majoritaires avec 731 000 têtes contre 141 000 pour les vaches allaitantes (Agreste, 2010). D'autres changements souvent complémentaires portent sur l'affectation des terres et la constitution de nouveaux ensembles fonciers de grandes dimensions. Cela peut aussi entraîner -coût de l'énergie et du travail aidant- de **Sommaire** les simplifiées (non labour) voire l'implantation de cultures pérennes (miscanthus) s'inscrivant dans une stratégie de production de biocarburants et d'économie en temps de travail (Rémy, 2011).

Les conséquences sociales de la modernisation ont donc un impact fort sur les nouvelles pratiques agronomiques mises en place dans les exploitations.

→ Un changement d'image de leur métier

Aujourd'hui, les représentants professionnels agricoles apparaissent très partagés sur les orientations à prendre face aux limites et aux critiques que rencontre le modèle de développement productiviste. En effet, la dégradation de l'image publique des pratiques agricoles qu'a entraînée la médiatisation de ses crises (environnementales, sanitaires...) a été extrêmement mal vécue par les agriculteurs désignés selon eux comme seuls coupables des méfaits du productivisme.

Une des caractéristiques du modèle productiviste pour les agriculteurs est une articulation entre famille et entreprise d'un côté et profession et citoyenneté de l'autre. Ce modèle très intégré est fragile. Cette fragilité a été mise à jour à partir des années 1980 lorsque des perturbations importantes ont touché chacune de ces composantes (Lémery, 2003). Les perturbations (crise économique dans certains secteurs, diminution de l'agriculture familiale, dégradation de l'image publique de l'agriculture) ont ébranlé l'image que les agriculteurs se faisaient de leur métier.

c-2 Pourquoi cette position du « toujours produire plus » ?

→ Des pressions de la part des coopératives

Une des solutions envisageable pour résoudre le problème de la qualité de l'eau est une diminution du cheptel d'animaux.

Or cette option n'est pas envisageable par les acteurs de la filière porcine notamment. En effet, l'augmentation des volumes de productions est la seule option envisageable aux yeux des acteurs de la filière car la marge bénéficiaire sur ce produit est très mince (Bourblanc, 2007). Les producteurs sont donc incités à jouer sur le volume pour dégager un revenu suffisant. De plus, cette filière compte beaucoup d'acteurs ; or, plus la chaîne compte de maillons, moins les bénéfices escomptés par acteur sont élevés.

La création d'un marché de droits à produire dans l'élevage intensif breton a amplifié le problème. Comme les groupements et les coopératives s'investissent de plus en plus dans les filières aval de la production ils veulent défendre leur potentiel de production voire son développement au-delà du maintien des exploitants et du nombre d'exploitations. Ils refusent donc que les éleveurs fassent toute concession face aux propositions de réduction du cheptel défendues par les associations environnementales notamment.

→ Une forte contrainte sociale

Selon Prével (2007), l'agriculture dominante aujourd'hui est notamment caractérisée par l'hétéronomie des paysans (c'est-à-dire leur absence d'autonomie). Les agriculteurs ont délaissé leur mode de production domestique d'auparavant. Aujourd'hui ils dépendent de leur entourage marchand car ils ne peuvent pas refuser de vendre leur production sans mettre en péril leur existence sociale. C'est une grande différence par rapport au paysan qui ne commercialisait que les produits que sa famille n'avait pu consommer. Il pouvait donc refuser la transaction si l'offre ne lui paraissait pas suffisamment élevée.

Les exploitants agricoles ne sont pas tentés par des chemins de traverse et donc de résister à la contrainte exercée par le système parce qu'ils adhèrent à l'idéologie productiviste. Le cœur de cette idéologie est incontestablement occupé par le **concept de progrès**. Le développement va donc le plus souvent de pair avec la notion de progrès et ses entreprises de développement s'appuient sur des dispositifs de transfert de technologies (Zelem, 2012).

Dans cette optique, produire toujours plus est une bonne chose car cela permet à l'agriculture de progresser c'est-à-dire de s'améliorer techniquement au fur et à mesure que le temps s'écoule. La volonté d'accroître toujours plus la production est donc la caractéristique principale du productivisme (Prével, 2007).

2/ De la cogestion à l'émergence d'un nouveau mode de partenariat, la concertation

Résumé :

La cogestion est l'un des plus importants facteurs ayant permis la mise en place de l'agriculture productiviste. C'est un mode de relation existant entre les dirigeants agricoles et les représentants de l'état dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

La cogestion a été remise en cause par des changements effectués dans les politiques publiques et par le pluralisme syndical.

Depuis quelques années la concertation est de mise, surtout pour les thèmes environnementaux. Les agriculteurs engagent des négociations avec des partenaires de plus en plus divers pour décider quelle action mettre en place et la manière de le faire.

Tous les changements décrits dans le chapitre précédant ont été facilités car le mode de gouvernance en place reposait sur la cogestion. C'est-à-dire que la politique agricole était définie conjointement par l'Etat et les organisations professionnelles agricoles dominantes.

a) Un changement dans la gestion publique territoriale

A la fin des années 1950 en France, il a été mise en place une politique de cogestion pour les sujets concernant les territoires les questions en France. La cogestion est un mode de gestion centralisé et l'intégration verticale est assurée par l'Etat (Thoenig et Duran, 1996).

Aujourd'hui le territoire plus que l'appareil de l'Etat, constitue désormais le lieu de définition des problèmes publics. Ce nouveau mode d'action publique pluraliste est caractérisé par la multiplication des partenariats et l'émergence de systèmes d'actions multipolaires faiblement hiérarchisées. **C'est une approche par le bas qui prend en compte les questions de l'acceptation et de l'appropriation sociale par les « usagers » et les publics qui en sont les destinataires** (Thoenig et Duran, 1996).

La multiplication des Lois cadres (traitement des déchets, eau, air, bruit) dans lesquelles l'Europe et l'Etat fixent les grands principes et laissent aux acteurs locaux la responsabilité d'adaptations contextualisées est bien le signe de cette évolution sensible des formes d'action publiques (Busca et al., 2003).

Plusieurs phénomènes seraient à l'origine d'une telle mutation : la décentralisation réalisée dès 1982 par l'Etat au bénéfice des collectivités territoriales, la crise économique et celle de l'Etat providence et l'intervention croissante de l'Europe.

A tout cela, s'est rajoutée une crise environnementale que l'Etat a sous-estimée. En effet, l'Etat n'a pas tout de suite su prendre en compte les exigences sociales et politiques d'un traitement moins sectoriel et plus intégré des problèmes. Les institutions sont montées trop lentement en compétence sur la problématique environnementale (Janicke, 1997).

Avec ce nouveau mode d'action décentralisé, il subsiste beaucoup d'incertitudes dans des domaines tels que **l'eau et l'environnement**. En effet, ils recouvrent beaucoup d'enjeux différents, engagent des acteurs multiples et mobilisent des savoir-faire nombreux. Ce sont des secteurs d'intervention difficiles à cadrer, ne pouvant voir leurs frontières fixées par des nomenclatures codifiées (Thoenig et Duran, 1996). La concertation au sujet de ces domaines peut donc être plus difficile que dans d'autres.

b) Application de ce concept au monde agricole

Dans le cas de l'agriculture, la cogestion est un mode institutionnel de réflexion et d'action et un mode de relation existant entre les dirigeants agricoles et les représentants de l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Les avis divergent pour savoir dans quelle mesure les organisations professionnelles par la cogestion influent sur la mise en œuvre des politiques publiques. On qualifie de « système des 4 grandes » les organisations siégeant au Conseil de l'Agriculture française et qui instaurent un dialogue permanent avec l'Etat, c'est-à-dire : le syndicalisme majoritaire (FNSEA, CNJA), les Chambres d'agriculture (APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), la coopération, le crédit et la mutualité (CNMCCA : Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole) (Le Guen, 2008a ; Colson, 2008).

Pour le syndicalisme majoritaire, la cogestion a été un garant de l'efficacité de l'action car le syndicat a souvent été à l'initiative des mesures. En effet, pendant la grande période de la cogestion toute mesure n'ayant pas l'aval des OPA est condamnée au rejet (Racapé, 2008). La cogestion assurait donc la légitimité et l'audience d'un syndicat perçu comme le représentant officiel des paysans (Colson, 2008).

La mise en cause de la pratique de la cogestion s'est réalisée par le changement profond des politiques publiques.

Les critiques des effets environnementaux négatifs de la PAC sont venus de l'extérieur. Beaucoup de responsables professionnels agricoles se sont sentis trahis et rejetés alors qu'ils pensaient avoir été encouragés à se « moderniser ». De plus, l'application de la loi relative aux installations classées puis de la directive nitrate a suscité une incompréhension de la part des dirigeants professionnels impliqués dans la modernisation prônée par la politique de développement agricole qu'ils ont cogérée. Ces mesures rompaient le pacte politique conclu au début des années 1960 entre l'Etat et la profession agricole (Racapé, 2008).

Toutefois la reconnaissance des organisations syndicales minoritaires par les gouvernements de gauche a conduit à une ouverture au pluralisme syndical pendant les concertations. Cela a été la source d'une plus grande transparence dans le processus de décision car la cogestion a fait l'objet de critiques sur la trop forte proximité entre le syndicalisme majoritaire et la puissance publique. Le pluralisme rend cependant plus complexe la négociation et oblige à prendre en compte des catégories d'agriculteurs négligés par l'organisation syndicale majoritaire (Confédération Paysanne, AB...) (Colson, 2008). La Confédération Paysanne qui prône des valeurs plus proches des associations environnementales fait des scores beaucoup plus faibles que la FNSEA aux élections des Chambres d'agriculture. Alors même si le pluralisme est devenu une donnée politique, le syndicalisme majoritaire (FNSEA, CNJA) demeure l'interlocuteur privilégié pour mener les négociations du fait de sa plus forte représentativité et de sa forte capacité technique (Colson, 2008).

Depuis peu, la faible efficacité de la culture de la négociation au sommet pour traiter de problèmes de plus en plus « contextualisés » incite les agriculteurs à engager des négociations pour des pratiques jugées acceptables avec des « partenaires » de plus en plus divers (concertation). Ces négociations multiplient les épreuves auxquelles est soumise leur professionnalité et elles mettent en jeu la valeur du métier. De plus, les concurrences entre agriculteurs s'intensifient (foncier, aides, droits à produire...). Des clivages se créent, qui brouillent les positions établies et rendent de plus en plus difficile la gestion de la diversité d'intérêts présents dans le monde agricole (Lémery, 2003).

[→ lien vers partie IV 1\) b\) sur les dissensions professionnelles](#)

Les agriculteurs se positionnent stratégiquement dans les dispositifs de politiques publiques. Ce nouveau mode d'action les met en situation de renverser la contrainte en opportunité en intégrant la dimension environnementale à la logique économique de leur entreprise agricole (Busca *et al*, 2003). Ainsi en participant et en s'investissant dans les nouveaux programmes environnementaux les agriculteurs améliorent leur image. En effet refuser l'ouverture pourrait les conduire à la marginalisation (Thoenig et Duran, 1996).

Certains représentants agricoles ont encore des difficultés à s'appropriier ces changements et notamment le fait que de nouveaux partenaires comme les collectivités territoriales ou les associations environnementales soient invités dans le débat. Néanmoins ces débats ont bien lieu et sont enrichis par la présence de participants aux points de vue différents. Ils peuvent amener à des actions intéressantes pourvu que les concertations entre les différents partenaires soient bien menées.

[→ lien vers partie III 3\) d\) sur les processus de négociation](#)

Historique de la modernisation agricole de la Bretagne. Que retenir ?

Depuis le début des années 1960, l'agriculture bretonne a connu un bouleversement sans précédent. Grâce au progrès technique, les agriculteurs ont radicalement changé leur mode de production pour mettre en place ce que l'on appelle aujourd'hui le « modèle agricole breton ». Ces changements ont été possibles car ils faisaient l'objet d'un consensus général dans la société.

Tous ces changements se sont accompagnés de forts bouleversements économiques, écologiques et sociologiques.

Depuis les années 1960, les élites agricoles et l'Etat cogèrent les politiques agricoles. Durant les négociations, le poids des organisations professionnelles agricoles est fort et leurs avis souvent suivis. Aujourd'hui, la société a d'autres attentes et les agriculteurs doivent les prendre en compte en adaptant leur façon de travailler et de négocier. Cela ne va pas sans poser de problèmes car la concertation pose d'autres difficultés.



[Sommaire](#)

II - LES PRATIQUES AGRONOMIQUES

La Bretagne n'est pas uniforme en ce qui concerne la localisation de ces principales productions. Ces différences peuvent notamment s'expliquer par des différences pédo-climatiques mais aussi par l'histoire de la région. Les contraintes de ces productions sont elles aussi différentes. Les modèles de production évoluent et se diversifient grâce à la flexibilité des exploitations. Malgré ces évolutions, les dispositifs agri-environnementaux ont des difficultés pour fédérer une large proportion d'agriculteurs

- Observe-t-on des systèmes de production différents suivant les zones en Bretagne ? Le mouvement d'intensification s'est-il mis en place de la même manière partout ?
- Quelles sont les différences entre les productions (lait/porcs/volailles) et entre les contraintes liées à ces élevages ?
- Quelles sont les marges de manœuvre dont dispose un agriculteur pour faire évoluer son système ? Comment les modèles professionnels évoluent-ils ?
- Comment les agriculteurs réagissent-ils face aux dispositifs agri-environnementaux

4 thèmes :

- 1/ Différenciation des productions selon le lieu et le type
- 2/ Flexibilité et adaptation des systèmes de production
- 3/ Les passerelles entre les différents systèmes
- 4/ L'adhésion des agriculteurs aux mesures agro-environnementales

1/ Différenciation des productions selon leur type et leur lieu

Résumé :

Des différences nettes s'opèrent entre les trois principaux types d'élevage breton (lait, porc, volaille). Ces différences sont d'abord liées aux liens que les éleveurs entretiennent avec le territoire. Ainsi la majorité des élevages de porcs et de volailles sont en hors-sol et n'utilisent pas d'aliments produits sur la ferme contrairement aux élevages bovins. Les relations que les éleveurs entretiennent avec leurs animaux varient suivant le type de production. Les contraintes de ces exploitations notamment dans les relations qu'elles entretiennent avec leur voisinage sont elles aussi différentes.

Ces productions ne sont pas réparties de manière uniforme sur le territoire breton. Ces différences sont liées à l'histoire mais aussi aux conditions naturelles des territoires dans lesquelles les exploitations sont implantées.

a) Les différents types de production

a-1 Principales différences entre les productions de lait, de porc et de volaille

L'organisation contemporaine de l'élevage porcin se met en place dès les années 1960 par un mouvement de spécialisation. Celui-ci passe d'abord par une séparation avec l'élevage laitier. Pour les jeunes éleveurs des années 60 la spécialisation est synonyme de professionnalisation. Il s'agit de rompre avec la polyculture-élevage, cette manière de faire un peu de tout et qu'ils considèrent comme du bricolage plutôt que comme un métier. La professionnalisation du métier se traduit donc par une dissociation de la polyculture élevage et surtout de l'élevage laitier et porcin (Nicourt, 2011).

Toutefois, même à la fin des années 1970, la spécialisation ne concerne encore qu'un nombre limité d'éleveurs. Une enquête menée dans les Côtes d'Armor (Colson 1980 dans Nicourt, 2011) auprès des éleveurs ayant construits des bâtiments d'élevage porcin de 1966 à 1975 met en évidence la place prépondérante des exploitations avec une double spécialisation porc-bovin. Les éleveurs spécialisés seulement en porc sont minoritaires (8%).

La principale différence entre ces productions est que la majorité des élevages de porcs et de volailles en Bretagne sont des élevages hors-sol tandis que les éleveurs laitiers gardent une attache (plus ou moins forte) avec le territoire en faisant pâturer leurs animaux.

La majorité des éleveurs de porcs et de volailles sont dans un système intégré c'est-à-dire qu'ils ont des liens contractuels avec leurs fournisseurs d'intrants (les aliments animaux) et avec ceux qui en aval abattent et commercialisent leurs animaux. Pourtant le fait de récolter et fabriquer ces aliments à la ferme permet de se prémunir contre les variations de prix des aliments et offre également une traçabilité de la production porcine.

En Bretagne en 2004, seuls 20 % des éleveurs de **porcs** cultivaient et fabriquaient leurs aliments à la ferme alors que cette pratique concernait un tiers des éleveurs de porcs français (Agreste, 2007). Il y a deux explications principales :

- Le peu de surface disponible pour les éleveurs de porcs bretons (surtout finistériens et costarmoricains). En effet, la superficie dont ils disposaient était en moyenne de moins de 20 ha pour 1000 porcs en 2004.
- Le développement de l'intégration. En Bretagne des petits éleveurs (engraisseeurs) travaillent souvent sous contrat avec des donneurs d'ordre (naisseurs-engraisseeurs). Ils reçoivent porcelets et aliments et fournissent main d'œuvre et bâtiments. Il leur est donc impossible de produire la nourriture des animaux.

La fabrication d'aliments à la ferme se développe tout de même chez les producteurs de porcs mais à partir de matières qui ne sont généralement pas produites sur l'exploitation.

En **volaille** la fabrication à la ferme existe mais elle est peu développée. Son développement est freiné par le manque de conseils techniques spécialisés et le degré d'intégration fort des élevages.

Dans les **élevages bovins** la majorité de la nourriture est produite sur l'exploitation.

Ce sont les éleveurs bovins qui disposent de la plus grande marge de manœuvre dans leurs exploitations. En effet ils peuvent choisir la part d'herbe dans l'alimentation de leurs animaux, acheter ou non du soja, etc.

De par leur type d'élevage, les éleveurs bovins ont donc une proximité forte avec le territoire même s'il existe aussi des élevages hors-sols de bovins (taurillons...).

Les producteurs considèrent différemment leur métier suivant le type d'animaux qu'ils élèvent. En effet, les cycles de vie des volailles sont inférieurs à ceux des porcs qui sont inférieurs à ceux des bovins. Or plus l'animal a un cycle de vie long (bovin), plus la part de cycle contrôlé par l'éleveur est importante, « *plus le métier est considéré comme noble, plus le savoir-regarder est développé et plus la relation entre l'éleveur et son animal est intense* » (Procoli, 2004).

a-2 Les contraintes liées à ces productions

De par leurs nuisances (olfactives, sonores...) les élevages de porcs sont souvent plus mal perçus dans leur environnement (voisinage) que ceux de bovins ou de volailles. En effet, les populations rurales évoluent et s'accroissent dans la majorité des communes rurales avec l'arrivée de nouveaux résidents. Ce processus d'urbanisation des campagnes françaises a pour conséquence la délicate « recomposition des liens sociaux » dans ces espaces (Banos et Candau, 2006).

Aujourd'hui si une distinction s'opère entre agriculteurs et non-agriculteurs, c'est principalement pour des raisons **d'images et de valeurs**. Pour les agriculteurs l'espace rural est avant tout un espace de production, alors que les autres le voient d'abord comme un paysage (Hervieu et Viard, 1996 cités dans Banos, Candau, 2006).

Ces nouveaux résidents, dont beaucoup sont issus de la ville, viennent à la campagne pour rechercher la nature et ont donc de fortes attentes concernant la qualité de leur environnement proche. La conception de l'espace rural pour ces nouveaux ruraux, est désormais plus orientée vers les loisirs que vers la production. Cela leur rend notamment les odeurs issues des élevages inacceptables. La gestion de ces odeurs est difficile et trouve aujourd'hui ces limites dans « **un espace rural en recomposition** » (Nicourt et Bonnaud, 2006).

Les éleveurs de porcs sont particulièrement exposés à la critique lors des enquêtes publiques liées aux procédures d'autorisation de leurs élevages (Nicourt, communication personnelle, mai 2012). Ces critiques peuvent être une source de souffrance pour l'éleveur car « *il est dénigré à la fois pour ce qu'il fait et ce qu'il est* ». (Nicourt, 2011).

[→ Lien vers expérience de terrain à Fougères : Mise en place de groupe de discussion Agriculteurs-Riverains dans le chapitre IV 3\) sur le conflit lié à l'eau en Bretagne](#)

b) Différence entre les lieux de production

Les activités agricoles ne sont pas identiques sur l'ensemble du territoire breton.

Il y a 20 ans de cela, Canévet (1992) met en évidence une diversité spatiale de l'agriculture bretonne. Même si depuis ce temps certaines situations peuvent avoir évoluées, les territoires dessinés peuvent encore se retrouver aujourd'hui. Des aires de spécialisation agricoles plus ou moins poussées se dégagent, tant en productions animales que dans les orientations végétales. Les oppositions géographiques sont particulièrement marquées dans les productions animales hors-sol.

- **Pour le porc** en 1988-1989, 50% des effectifs sont concentrés sur 14% de la SAU bretonne et 2 aires fondamentales regroupent plus des $\frac{3}{4}$ du cheptel. Ces zones sont le Finistère et une large zone médiane de la Bretagne chevauchant les Côtes d'Armor et le Morbihan. Les sous-ensembles de ces zones sont le Nord Finistère, le bassin de Châteaulin, le Penthièvre, le centre du Morbihan, le Goëlo-Tregor.
- **Dans le domaine avicole**, en 1988, 50% de l'effectif se trouvait regroupé sur 14% de la SAU surtout dans la partie occidentale de la Bretagne.
- **La production laitière** présente une répartition spatiale plus équilibrée puisque qu'il faut 39,1% de SAU en 1988 pour réunir 50% du cheptel de laitières. Toutefois la moitié orientale de l'Ille et Vilaine et le bassin du Léon se démarquent par des densités plus élevées.

En ce qui concerne les végétaux, l'aire céréalière s'étend dans le centre-est et le Sud Bretagne. Tandis que les cultures légumières sont très présentes dans le Nord-Finistère et le secteur paimpolais. La carte suivante (figure 1) issue des statistiques agricoles de 2010, différencie les cantons bretons suivant les orientations de leurs exploitations agricoles. Elle permet de confirmer certains résultats de Canévet. L'élevage est dominant sur la quasi-totalité de la Bretagne par rapport aux grandes cultures ou à la production de légumes. La production majoritaire est le lait. Cette production est très fortement représentée dans l'Ille et Vilaine. La production porcine est importante de Lamballe jusqu'au centre Bretagne et aussi dans le Léon.

Les productions légumières sont importantes sur la côte nord de la Bretagne.

[Sommaire](#)

Spécialisation des exploitations agricoles en Bretagne

Champ : Ensemble des exploitations



Figure 1 : Carte des productions agricoles

tions agricoles en Bretagne suivant les orientations technico-économique (OTEX) des communes (source : Agreste - DRAAF Bretagne – Recensement agricole 2010)

En 1988 selon Canévet (1992), trois types d'espaces agricoles se dégagent :

- les bassins très intensifs : le Léon, l'aire centrale englobant une bonne moitié des Côtes d'Armor et le tiers du Morbihan, une partie du bassin de Châteaulin.
- les aires d'intensité moyenne, avec quelques foyers qui tendent vers le groupe précédent, notamment à l'Est
- les campagnes extensives (à l'échelle de la Bretagne) : le sud-ouest de l'Ille et Vilaine le littoral morbihannais, les monts d'Arrée et les prolongements vers Plestin-Les-Grèves – Perros-Guirec.

L'ouest de la Bretagne et particulièrement le Finistère (Nord-Finistère) est à la pointe des mobilisations syndicales, du dynamisme agro-alimentaire et des spécialisations productives depuis les années 1950. Contrairement aux idées reçues, la pénétration de la majorité des éléments du progrès s'est effectuée de l'ouest de la Bretagne vers l'Est. Les systèmes de productions intensifs comme le système fourrager à base de Ray-Grass et de maïs et une sélection du cheptel laitier vers la prim'holstein se sont donc diffusés vers l'est.

Cette vitalité se retrouve dans l'ampleur et la vigueur des mouvements sociaux et des mobilisations syndicales, en effet, le Finistère apparaît incontestablement comme le lieu privilégié des mobilisations (Canévet, 1992).

Cela peut expliquer la démarcation territoriale encore à l'œuvre aujourd'hui selon des clivages idéologiques et politiques chez les producteurs de porcs bretons (Bourblanc, 2007). Ces clivages sont très marqués entre le Léon et le Penthièvre, les deux grosses zones productrices de porcs en Bretagne. Le Penthièvre est marqué par un libéralisme « social ». Les élevages sont de taille plus modeste et les éleveurs sont plus encadrés et soutenus que dans le Léon marqué par un libéralisme plus « débridé ». Dans le Léon, les exploitations sont de taille supérieure et les filières ont beaucoup plus de poids auprès des agriculteurs que le syndicat.

[Sommaire](#)

Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés pour expliquer les trajectoires très diverses rencontrées en Bretagne (Canévet, 1992):

- Le facteur démographique. Les campagnes natalistes du Nord-Finistère et de la partie centre est des Côtes d'Armor et du Morbihan ont présenté la croissance agricole la plus importante.
- La scolarisation élevée. Le Nord Finistère a eu un taux de scolarisation élevé par rapport aux autres territoires bretons.
- Les facteurs idéologiques. Ce sont les régions les plus « fidèles » et les plus marquées par l'importance de l'encadrement religieux qui se sont le plus lancées dans la course au productivisme. Les « blancs » (catholiques) presque tous moyens ou gros exploitants sont d'autant plus tentés de se moderniser que l'Eglise, qui les a encouragés à rester, a formé les cadres dirigeants de la lutte rénovatrice (JAC). A l'inverse, les « rouges » (républicains) sont d'autant moins incités à relever le défis que leur milieu et leur famille sont déjà engagés dans la « promotion-émigration » (Morin, 1967 cité dans Canévet, 1992).
- L'environnement local/général. Les conditions naturelles, le tissu économique, l'enclavement ou désenclavement, l'urbanisation peuvent tous jouer dans un sens positif ou négatif.

2/ Flexibilité et adaptation des exploitations

Résumé :

Aujourd'hui pour se maintenir, les exploitations doivent être flexibles, c'est-à-dire qu'elles doivent s'adapter en permanence à un environnement changeant.

Plusieurs types de flexibilités ont été identifiés. Il s'agit des flexibilités stratégiques, opérationnelles et relationnelles.

L'étude des trajectoires des exploitations montre que des changements sont possibles car l'exploitation est flexible. Ainsi quand l'historique du système famille exploitation est étudié des transformations ou des modifications progressives qui amènent ou non l'exploitation à changer de cohérence sont observées.

Comme cela a été précisé dans les chapitres précédents, c'est à partir des années 1960 que les agriculteurs n'ont pas hésité à modifier leur système en profondeur. Ils s'adaptent aussi au jour le jour à toutes sortes de variations, c'est la flexibilité, un facteur important dans la pérennité des exploitations.

Aujourd'hui l'avenir des systèmes de production se mesure aux capacités des systèmes à s'adapter à un monde très changeant et incertain. Cinq facteurs majeurs concourent à ce changement de perspective selon Dedieu *et al.* (2008) :

- La remise en cause du modèle productiviste en raison de ses effets sur l'environnement, sur la qualité des produits et la sécurité des consommateurs ;
- Des prix non garantis ;
- Les producteurs n'ont plus de visibilité sur l'avenir à cause des réformes successives de la PAC, des crises de consommation brutale... ;
- La territorialisation de la production via les politiques de démarcation des produits ;
- La globalisation et l'élargissement de l'UE.

La flexibilité renvoie à la capacité à s'adapter, à s'accommoder au [Sommaire](#) et à maintenir une cohérence par rapport à l'environnement que l'entreprise doit affronter (Dedieu *et al.*, 2008). La flexibilité est une notion adaptée pour décrire le comportement dont les exploitants doivent faire preuve en s'adaptant en permanence à de nouvelles conditions.

La flexibilité est une adaptation à différents types de perturbations, qui peuvent être de natures diverses lorsqu'elles renvoient à différents types de risques. Il s'agit également de développer des

capacités à saisir des opportunités, dans un environnement en pleine évolution mais peu prévisible (Dedieu *et al.*, 2008). Dans cet environnement, les éleveurs développent donc de nouvelles pratiques productives, de nouveaux systèmes de production et de nouvelles formes d'organisation (interne ou externe) de façon à réagir rapidement et conserver ainsi leurs parts de marché (Chia, 2008).

Tarondeau, (1999) dans Chia et Marchesnay (2008) s'appuient sur les sciences de gestion pour différencier 2 flexibilités différentes ; la stratégique et l'opérationnelle.

La **flexibilité stratégique** (figure 2) renvoie aux choix à long terme et à la capacité à modifier la structure de l'entreprise, les ressources et les compétences pour s'adapter aux évolutions de l'environnement ou pour devancer les transformations. On peut aussi parler d'adaptation stratégique.

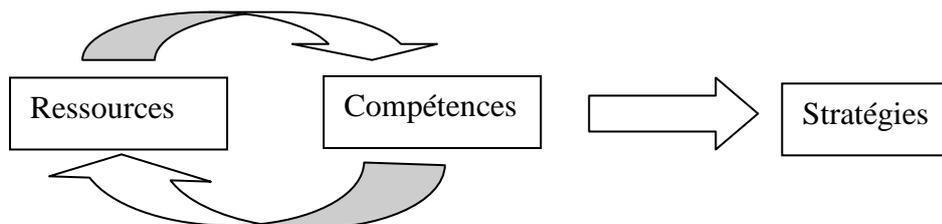


Figure 2 : la flexibilité stratégique (Chia et Marchesnay, 2008)

La **flexibilité opérationnelle** (figure 3) renvoie aux décisions d'ajustement au cours du cycle de production. Elle permet de s'adapter aux variations imprévues provenant de l'extérieur. On peut aussi parler d'adaptation tactique.

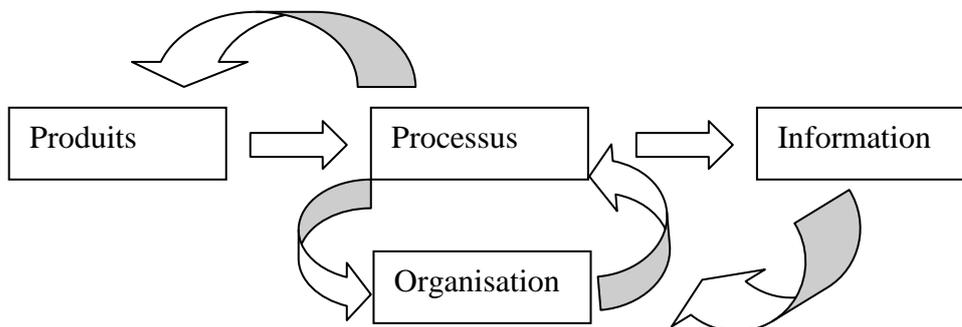


Figure 3: la flexibilité opérationnelle (Chia et Marchesnay, 2008)

On peut aussi différencier les flexibilités internes et externes.

La **flexibilité interne** est très proche de la flexibilité opérationnelle, elle a pour support le système de production. Elle peut trouver sa source dans la capacité matérielle (bâtiments, machines, trésorerie) et (ou) immatérielle (savoir-faire, formation développée par les entreprises).

La **flexibilité externe** est développée lorsqu'il s'agit de mobiliser principalement les réseaux auxquels l'entreprise participe, les alliances, les circuits de commercialisation ou d'achat, etc.

[Sommaire](#)

Si la flexibilité des exploitations agricoles n'est pas nouvelle, sa nature a profondément évolué (Cohendet et Llerena, 1999 cités dans Chia, 2008) Jusque dans les années 1995, elle a été un facteur de concurrence et de compétitivité. Il s'agissait pour l'agriculteur d'adapter seul son système aux modifications de l'environnement. **Aujourd'hui la flexibilité est devenue un facteur de survie des exploitations agricoles.** En plus des flexibilités stratégiques et opérationnelles, un troisième type de flexibilité voit le jour, la **flexibilité relationnelle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des actions au sein de collectivités (groupements de producteurs, coopératives, réseaux, CUMA...). Elle est définie comme la capacité des acteurs qui la pilotent à mobiliser des ressources extérieures à travers des alliances

durables, des coopérations, la participation à un club ou à un réseau, en un mot, leur capacité à développer des actions collectives afin de dépasser les limites de l'action individuelle. Ces actions au sein des collectifs se mettent en place dans des situations où les négociations avec les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) prennent une place de plus en plus importante (Chia, 2008). Les réseaux occupent donc un rôle central dans les changements

[→ lien vers partie III 2\) sur les réseaux sociaux](#)

L'étude des trajectoires de chaque exploitation, montre des ruptures ou des modifications progressives du système. Ces changements sont possibles parce que l'exploitation est flexible. Ainsi, quand l'historique du système famille-exploitation est étudié, deux types de changements sur des éléments du système peuvent être repérés (Moulin *et al.*, 2008) :

- Certains changements peuvent être réalisés sans que la cohérence globale de l'exploitation ne soit affectée, ce sont des **modifications progressives**.
- A certaines périodes (sur un pas de temps plus ou moins long), l'agriculteur opère plusieurs changements conduisant à la mise en place d'une nouvelle cohérence, il s'agit de **transformations**.

Lors de modifications progressives, la cohérence globale est par définition préservée. Cette cohérence et ce qui la constitue (finalités de l'éleveur, sa vision des contraintes et des opportunités auxquels il est confronté, ses décisions et leur traduction dans des pratiques) sont invariants.

Le schéma ci-dessous (figure 4) est une représentation possible de l'historique de la famille et de l'exploitation sur plusieurs années. Il permet de faire la distinction entre les modifications progressives d'un élevage qui le font rester dans une même cohérence et la transformation de l'élevage dû à un nombre important d'événements qui l'amène à changer de cohérence.

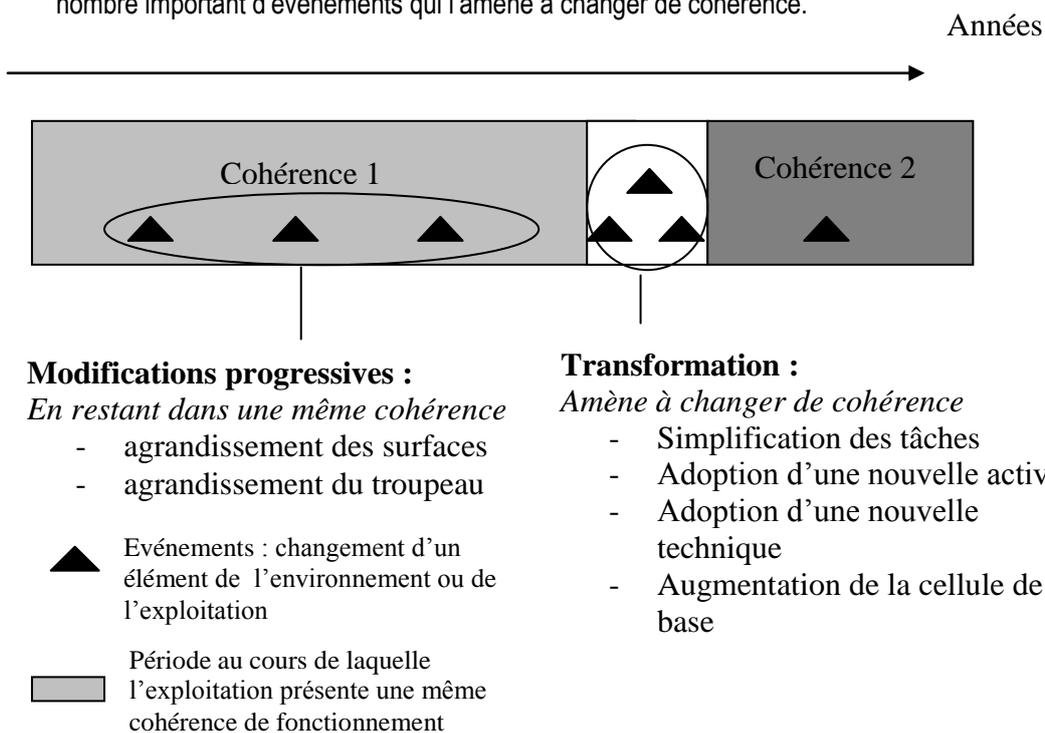


Figure 4: Cohérences successives et changements dans l'exploitation (Moulin *et al.*, 2008)

Les exemples développés ci-dessous mettent en évidence l'importance pour les exploitations d'être flexibles et la façon dont les éleveurs réagissent de façon différente pour répondre aux évolutions de leur environnement.

[Sommaire](#)

Exemple des éleveurs bovins allaitants (Lémery et al., 2005)

A partir d'enquêtes réalisées dans une quinzaine d'exploitations de Saône et Loire, Lémery et al. (2005), ont traité des tensions (Périlleux 2001 cité dans Lémery et al.) existant entre la nécessité, pour les éleveurs de bovins allaitants, de modifier leurs systèmes d'exploitation pour faire face aux évolutions actuelles de leur secteur et celle de conserver aussi à ce système une certaine identité qui leur permette de s'y « retrouver ». Leur démarche leur a permis de mettre en avant deux styles de rapport aux changements assez contrastés, « **agir sur** » et « **faire avec** ». Pour les premiers le changement est associé à l'idée d'examiner un problème sur toutes ces facettes avant de prendre une décision à laquelle il faut rester ensuite rester fidèle. Les seconds associent le changement à l'idée de « *faire des petits essais pour voir* » et à une évolution en continu pour s'adapter à la conjoncture. L'essentiel étant de ne pas se retrouver « *coincé* » dans des situations irréversibles.

Ils ont montré que les éleveurs pour répondre aux évolutions de leur environnement peuvent jouer sur différents ressorts qui sont : l'organisation collective, la taille de l'entreprise, la diversification du système de production et la « robustesse » du système de production. Ces ressorts sont hiérarchisés et mobilisés en fonction de leurs ressources techniques, économiques mais aussi sociales, l'activation et la combinaison de ces ressorts générant dans chaque cas des atouts et des difficultés spécifiques. Cette diversité de réactions montre que les éleveurs répondent aux évolutions de leur secteur suivant « *la façon dont celles-ci affectent objectivement leur système d'exploitation, mais aussi en fonction de certaines normes relatives à ce qu'est et de ce que doit être leur métier* ». Ces normes ne sont pas les mêmes pour tous et font l'objet de débats dans le monde professionnel.

Cette étude met en évidence les limites de tous les discours sur le changement fondés sur l'idée que ces évolutions appelleraient une sorte de substitution à des façons de voir et de faire établies (considérés comme routinières et rigides) pour un nouveau comportement de production censé permettre une sorte de réactivité instantané aux aléas.

Pour augmenter la capacité d'action des éleveurs, les auteurs suggèrent, plus que d'augmenter leur réflexivité individuelle, **de développer le débat sur ce que doit être aujourd'hui leur métier**. On retrouve donc dans cette proposition toute l'importance qui devrait être accordée au débat public et à la confrontation des idées entre pairs.

Exemple du travail du sol (Cerf et Sébillotte, 1997)

Cerf et Sébillotte (1997) s'appuient sur les résultats d'une étude menée dans des exploitations agricoles de grande culture situées dans la région picarde. En prenant l'exemple des travaux liés aux sols ils ont montré que les décisions à prendre au moment du travail du sol pour la préparation d'un lit de semence portent à la fois sur la façon de travailler les parcelles et sur l'organisation spatio-temporelle des actions. Les agriculteurs ont ce que Cerf (1996), dans Cerf et Sébillotte (1997) nomme « **une procédure de routine** » c'est-à-dire une combinaison d'outils qu'ils ont tendance à vouloir appliquer tant que faire se peut. Lorsqu'un risque intervient, c'est-à-dire « *un événement dont la réalisation est incertaine et qui peut provoquer des dommages* » Hoc et Rogalski (1992) cités dans Cerf et Sébillotte (1997), il implique un traitement conditionnel, appelant des raisonnements sous hypothèses (d'anticipation).

Tous ces raisonnements sont construits par l'agriculteur et le fait de les remettre en cause représente un coût cognitif énorme pour lui. Face à un risque anticipé et qui se réalise, l'agriculteur préfère souvent revoir son objectif de production à la baisse plutôt que de remettre en cause les modalités de réalisation du travail (Sébillotte et Servettaz, 1989 dans Cerf et Sébillotte).

Des raisonnements plus ou moins complexes sont effectués par l'agriculteur en amont des changements. Ces raisonnements notamment pour changer de système de production demandent un certain effort cognitif à l'agriculteur.

[Sommaire](#)

3/ Les passerelles entre les différents systèmes de production

Résumé :

Depuis quelques années, les systèmes de production se sont fortement diversifiés car aujourd'hui, on ne parle plus seulement d'agriculture conventionnelle, mais aussi d'agriculture biologique, d'agriculture durable, d'agriculture de conservation des sols, etc. Ces nouveaux modèles, alternatifs à un modèle productiviste devenu la cible de nombreuses critiques, se développent de plus en plus.

Ces changements de modèles (du conventionnel vers des agricultures alternatives) peuvent être facilités par l'hybridation technique des exploitations conventionnelles.

Toutefois même des changements à la marge peuvent s'avérer difficiles : le verrouillage technologique des filières est parfois en cause

C'est un ensemble de normes associé à des valeurs – liées à une certaine conception de leur rôle et fonctions – qui permet aux agriculteurs de se situer dans le champ professionnel agricole et au sein de la société. (Goulet, 2010) Toutefois ces normes et ces valeurs évoluent et créent de nouveaux modèles agricoles dont les agriculteurs peuvent choisir d'adopter tous les codes (conversion) ou seulement quelques-uns (hybridation technique). Les conceptions de l'agriculture diffèrent fortement entre les différentes voies « alternatives » car elles sont portées par des groupes sociaux différenciés voire parfois opposés.

a) Les réseaux alternatifs à l'agriculture conventionnelle

Les systèmes de production décrits dans ce chapitre permettent de se rendre compte de la diversité des pratiques de l'agriculture française d'aujourd'hui.

- L'agriculture de conservation. Cette agriculture est promue en France par l'association BASE (Biodiversité, Agriculture, Sol et Environnement). Les agriculteurs de ce réseau considèrent que le sol constitue le capital essentiel de l'agriculture, le labour est donc proscrit. L'agriculture de conservation repose sur trois principes fondamentaux qui sont : la réduction du travail du sol, la couverture permanente et l'élaboration de rotations plus longues et diversifiées. L'adoption de ces techniques par les agriculteurs leur permet de partager leurs expériences et donc de se mettre en réseaux avec d'autres agriculteurs ayant les mêmes objectifs de conduite des cultures (Laurent et Vieira Medeiros, 2010).

Le témoignage ci-dessous permet de mieux comprendre le fonctionnement de BASE et les façons dont ses agriculteurs échangent entre-eux.

[→ lien vers chapitre III 3\) c\) sur les relations professionnelles, moteurs indispensables du changement](#)

Sommaire

Le fonctionnement de l'association BASE et d'un agriculteur adhérent
D'après le témoignage de Pierre Chenu, agriculteur précurseur des TCS à Yvignac (22) :

Les TCS (Techniques culturales simplifiées) que BASE promeut ont d'abord été développées en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. C'est en se rendant sur place et grâce à la littérature que les agriculteurs précurseurs français ont acquis des connaissances sur ces techniques.

BASE a été créée en 2000 par une poignée d'agriculteurs bretons. Au début ils ont été soutenus financièrement par des firmes de service et des vendeurs de matériel mais très rapidement ils se sont détachés de ces firmes notamment pour conserver l'image de BASE.

Ces agriculteurs font venir des professionnels experts des TCS pour les aider à se former. Il y a de l'émulation et des journées de formation ont lieu pendant l'hiver.

Différentes sortes d'agriculteurs sont intéressés par ces techniques. Il y a des agriculteurs : pratiquant le semis direct, pratiquant les TCS, en conversion, en conventionnels et en bio.

Les avantages des TCS sont qu'elles permettent de lutter contre l'érosion, et qu'elles sont bonnes pour l'environnement car les agriculteurs de BASE travaillent sur des systèmes de diversification et diminuent les intrants. En plus des techniques culturales simplifiées, les agriculteurs de BASE se sont intéressés aux couverts végétaux et notamment à leur mélange et cela bien avant que cette question ne soit saisie par la réglementation.

Le rôle de l'association est de mettre en commun des connaissances et des pratiques grâce aux interventions d'agriculteurs ou d'autres professionnels. Quand un agriculteur prend la décision de rejoindre BASE il doit être capable de gérer ces choix et de se prendre en charge. La diffusion massive des pratiques passera par d'autres canaux que ceux de l'association.

M. Chenu a modifié ses façons de faire très rapidement à partir du moment où il a rencontré le président actuel de l'association. A ce moment-là M. Chenu a eu une prise de conscience et à arrêter de labourer « du jour au lendemain ». Il a conscience qu'il est peut-être allé trop vite pour changer car il y a eu des quelques échecs dans les premiers essais. Avec le recul ces échecs se sont avérés être constructifs.

Il travaille plus en relation avec les agriculteurs de l'association qu'avec les agriculteurs de son voisinage qui ne comprennent pas toujours la démarche. Il est aussi président de la CUMA. Cela ne pose pas de soucis au niveau des choix de matériel car l'agriculture de conservation même si elle demande des outils spécifiques est moins exigeante en matériel que l'agriculture conventionnelle.

→ site Internet : <http://asso-base.fr/>

- L'agriculture Raisonnée : Elle est portée par l'association interprofessionnelle FARRE, elle-même soutenue par la FNSEA. Son modèle consiste en une vision plus intégrée de l'ensemble de l'exploitation agricole dans ses dimensions économiques et environnementales. Les actions proposées ne sont pas normatives, il n'y a pas de quantification, de seuils à ne pas dépasser, d'interdiction mais plutôt des orientations à donner, des objectifs à se fixer, une certaine subjectivité qui laisse à l'agriculteur adhérent une grande liberté. Les actions se situent sur le registre de l'optimisation technique sans remise en cause fondamentale des systèmes de production (Laurent, Vieira Medeiros, 2010). Pour Doussan (2004) cité dans Lamine (2011), l'agriculture raisonnée définit bien plus un engagement des agriculteurs à enregistrer leurs pratiques qu'à réduire les intrants.

Naissance et fonctionnement de l'association FARRE Témoignage de Bruno Gauthier, coordinateur FARRE 35 :

L'association FARRE est d'abord une association de communication.
C'est une création de la FNSEA mais elle regroupe aussi les coopératives, les Chambres d'agriculture et le Crédit Agricole. Elle a été créée dans les années 1990 pour mettre en avant le concept de durabilité. A l'époque en Bretagne il y avait 10-12 fermes par département. Les agriculteurs de ces fermes de démonstration ont été choisis et formés pour recevoir des journalistes, des groupes...

Au début des années 2000, des actions de certification ont été lancées mais elles ont peu fonctionné car il n'y avait pas plus de valorisation du produit par la suite. La certification a tout de même mieux fonctionné pour le vin et les productions en vente directe que pour le lait et le porc.

A partir de 2006-2007, les réseaux ont commencé à disparaître car tous les agriculteurs faisaient de l'agriculture raisonnée et certaines choses sont devenues obligatoires.

En effet, le développement se fait toujours à partir de leaders qui innovent. Dans le cas de l'agriculture raisonnée, ces innovations se sont diffusées et sont devenues obligatoires par la suite par la mise en place de réglementations (exemples : bandes enherbées, couverts végétaux...).

Aujourd'hui il reste cinq fermes du réseau FARRE en Ille-et-Vilaine.

→ site Internet : <http://www.farre.org/>

- La protection intégrée : L'objectif de cette agriculture est l'utilisation de moyens agronomiques préventifs qui visent à limiter au maximum l'utilisation des pesticides. Ces derniers ne sont utilisés qu'en dernier recours si les solutions alternatives ne suffisent ou n'existent pas. Cette notion est loin d'être univoque et consensuelle, les pratiques dans la réalité sont très diverses et si une priorité est en effet donnée aux « moyens agronomiques préventifs », le principe d'utilisation des pesticides seulement « en dernier recours » définit bien plus un idéal vers lequel tendre que la réalité des pratiques (Lamine, 2011).
- L'agriculture durable : Les agriculteurs pointent les difficultés d'appropriation du concept de développement durable même si les concepts sont plus clairs en ce qui concerne l'agriculture durable. Les agriculteurs bio définissent l'agriculture durable comme une agriculture locale dans sa production et de proximité avec le client, d'autres comme les agriculteurs conventionnels ou les adeptes de la conservation des sols voient l'agriculture durable comme une agriculture productive. Chaque groupe d'agriculteurs s'approprie ce concept de façon à le rendre conforme à ses propres modèles de pensée (Bihannic et Michel-Guillou, 2011).
L'agriculture durable est tout de même une dénomination reconnue par l'Etat et son objectif est de « tendre vers une agriculture à taille humaine, liée au sol, économe en intrants comme en moyens de production ». Pour ces agriculteurs les trois dimensions de la durabilité qui sont l'efficacité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement sont indissociables. Cette agriculture est portée par le RAD (Réseau Agriculture Durable) et fédère majoritairement des agriculteurs du Grand Ouest de la France et notamment des éleveurs laitiers adeptes d'un système herbager. Le RAD réunit environ 3000 adhérents ce qui représente 2000 fermes. Leur cahier des charges est précis puisque l'alimentation des vaches est basée sur l'herbe ou, plus précisément, sur des prairies d'association graminées-légumineuses. La surface en prairie (prairies temporaires à base de trèfle blanc) couvre la majeure partie de la SAU. Ils ont recours à des mélanges céréaliers et à des variétés céréalières rustiques et fréquemment à des races laitières rustiques (Pochon, 2008).
En maximisant leur autonomie, les agriculteurs alternatifs tendent à substituer du travail au capital par rapport aux systèmes intensifs (Pernet, 1982 cité dans Ansaloni, et Fouilleux, 2006).

Les activités du Réseau d'Agriculture Durable

Témoignage de Jean-Marie Lusson, animateur au RAD

Le RAD (Réseau Agriculture Durable) a été créé en 1994 suite au sommet de Rio de 1992.

C'est une sorte de « super CIVAM » au niveau national. Il comprend des Civam, des GAB et des GEDA. Il travaille sur trois thèmes forts :

- Les systèmes herbagers
- Les systèmes de cultures économes en intrants
- La santé animale (homéopathie notamment)

La méthode d'accompagnement des Civam est basée sur de l'animation dynamique de groupes et sur une démarche ascendante.

Ce sont les agriculteurs qui définissent les priorités. Le but est d'aller vers une autonomie d'intrants et une autonomie décisionnelle.

→ site Internet : <http://www.agriculture-durable.org/>

- L'agriculture biologique (AB) : Cette forme d'agriculture a été reconnue officiellement par l'Etat en 1981. Elle est fondée sur l'usage de matières organiques produites par l'exploitation pour assurer la fertilité des sols. La prairie est à la base de l'alimentation de l'élevage bovin, ovin, caprin. D'un point de vue social, l'AB emploie un tiers de main d'œuvre en plus par hectare qu'en agriculture conventionnelle du fait du remplacement de la chimie par du travail et du fait de la place donnée à l'observation plutôt qu'à des actions systémiques. (Agence bio 2006 dans Laurent et Vieira Medeiros, 2010) Malgré l'audience médiatique et politique dont elle bénéficie (Hellec et Blouet), l'AB ne représente en 2010 que 4% des exploitations agricoles et 3,1% de la surface agricole utile (Agence Bio). En Bretagne, 3,8% des exploitations agricoles étaient certifiées en AB en 2010 (Agreste, 2010).

Selon Michelsen dans Van Dam (2007), les agriculteurs biologiques viendraient majoritairement de l'extérieur du monde agricole plutôt que de l'agriculture conventionnelle.

Suite à ce constat une typologie a été effectuée parmi ces agriculteurs (Van Dam, 2007) :

- o les convertis : ils ont d'abord exploités leurs fermes de manière conventionnelle et se sont tournés vers l'AB ensuite par réelle conviction et militantisme.
- o les chercheurs d'or : ils ont aussi exploités leurs fermes en conventionnel au préalable mais le but de la conversion en AB était la rentabilité de l'entreprise.
- o les militants. ils se sont engagés directement après leurs études dans l'AB. Ils ne sont pas tous issus du milieu agricole et l'événement biographique qui les a poussés vers l'AB est un engagement social ou une rencontre avec des agriculteurs bio. Ces agriculteurs sont dans l'action collective et le développement personnel.
- o les chercheurs de sens : ils ont exercé un autre métier avant celui d'agriculteur et la majorité ne sont pas issus du milieu agricole. Les buts poursuivis par ces agriculteurs sont aussi le développement personnel et l'action collective

Au début de l'agriculture biologique, les pionniers adhéraient majoritairement au modèle alternatif. Cependant, à l'étude de cette typologie, on peut constater que contrairement à l'idée reçue, aujourd'hui, les agriculteurs bios abordent leur métier d'une façon moins idéologique que leurs prédécesseurs. Ils affirment davantage un raisonnement économique ou technico-économique qu'avant (Ruault, 2006).

Au cours des soixante dernières années, les acteurs de l'agriculture biologique sont donc passés d'une position de marginalité à une position d'alternative par rapport à l'agriculture conventionnelle. De plus, leur image s'améliore globalement auprès du reste du monde agricole car dans certains territoire comme en Alsace Bossue (Hellec et Blouet, 2012), « *les agriculteurs biologiques sont présentés comme étant plus compétents techniquement que leurs voisins conventionnels (...). Il est ainsi admis que seuls ceux qui appartiennent à l'élite technique peuvent se convertir à l'agriculture biologique* ».

Etude de l'INRA :

Motivations et freins des éleveurs laitiers à la conversion en agriculture biologique

Une enquête a été réalisée en 2011-2012 chez des éleveurs laitiers en Bretagne et Pays-de-la-Loire dans le but d'analyser les facteurs déterminants de la décision de conversion à l'agriculture biologique. Au total, 307 éleveurs ont été enquêtés dont 223 conventionnels et 74 éleveurs biologiques.

Pour la plupart des agriculteurs biologiques (58%), ce sont des raisons idéologiques (respect de l'environnement, recherche d'autonomie...) qui a déclenché la conversion. Pour 37% des agriculteurs conventionnels, la conversion se ferait d'abord pour des raisons économiques.

Le principal frein retenant les éleveurs conventionnels de convertir leur exploitation est d'ordre technique (technologie complexe, manque de conseil, manque de main d'œuvre, pénibilité...) pour 48% d'entre eux. Parmi ces freins techniques c'est la difficile maîtrise des adventices et des maladies qui est le plus couramment cité. Le deuxième frein des éleveurs conventionnel est d'ordre économique (25% des éleveurs), lié au caractère plus risqué du mode de production biologique.

Document : Latruffe L., Desjeux Y., Nauges C., Motivations et freins des éleveurs laitiers à la conversion en agriculture biologique, les rendez-vous de l'INRA, 11 septembre 2012, SPACE 2012, 2 p.

- L'Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI) :

Ce concept a été entendu pour la première fois lors du Grenelle de l'environnement en 2008. Il est issu de la réflexion de certains agronomes et responsables professionnels agricoles français.

L'AEI ne se situe pas sur le même plan que les façons d'exercer l'agriculture citées plus haut. Elle n'est « pas concurrente de ces différents réseaux et se donne plutôt pour mission de créer des passerelles et des synergies entre eux, de mieux faire connaître leurs atouts et leurs approches innovantes, à l'intention d'abord de la majorité d'agriculteurs qui n'en sont pas (encore) membres » (source : association internationale pour une agriculture écologiquement intensive).

Toutes ces démarches ne se valent pas d'un point de vue environnemental et social et certaines favorisent davantage que d'autres les aspects économiques. Certaines approches sont plus ambitieuses (AB, agriculture durable) et d'autres plus modestes (agriculture raisonnée) quant aux objectifs et aux résultats.

Il ne faut pas non plus oublier que ces systèmes doivent aussi être évalués par rapport à leur capacité à être diffusés au plus grand nombre. En effet, « l'efficacité sociale et environnementale sur un territoire dépendra de l'atteinte d'une certaine masse critique pour que les changements opérés à l'échelle de l'exploitation se traduisent par des effets réels sur la qualité des ressources en eau, la biodiversité, l'emploi, le tissu social... » (Laurent et Vieira Medeiros, 2010).

Le passage de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique ou l'agriculture durable s'avère difficile et une minorité d'agriculteurs conventionnels se lancent dans ces changements. Le projet PraiFacE mené par le RAD tente de comprendre pourquoi les systèmes pâturants ne sont pas plus développés sur le terrain.

Projet PraiFacE : Faciliter les évolutions vers les systèmes herbagers pâturants

L'étude d'une durée de 3 ans et menée par le Rad a pour but de comprendre pourquoi malgré le fait que les systèmes reposant sur le pâturage sont performants sur les trois volets de durabilité ils ne sont pas plus développés sur le terrain.

La première année (en 2001), 42 éleveurs en système non-herbager, 10 conseillers et 9 futurs éleveurs ont été interrogés pour comprendre les logiques de choix des systèmes alimentaires pour ruminants et cerner les représentations des systèmes herbagers et de la prairie en dehors du cercle de ceux qui les pratiquent. Il en est ressorti que les principaux freins au développement des prairies dans les systèmes fourragers tiennent à :

- la sécurité fourragère. Les systèmes herbagers sont perçus comme moins sécurisants que les systèmes basés sur les stocks de maïs. Le défaut principal des prairies est leur manque de productivité pour 4 éleveurs sur 10, 8 conseillers sur 10 et 6 futurs éleveurs sur 9.

- la difficulté de maîtrise de ces systèmes qui apparaissent « complexes » et « techniques » dans leur gestion contrairement au système maïs reposant sur des stocks.

Ainsi l'herbe est considérée comme une ressource annexe par la quasi-totalité des éleveurs rencontrés. Cependant plus du tiers d'entre eux seraient tentés d'en faire plus car les prairies peuvent améliorer le bien-être et la santé de leurs animaux (19 éleveurs sur 42).

La deuxième année (2012) est consacrée aux éleveurs qui ont changé vers un système d'alimentation plus pâturant. Il s'agit de comprendre comment ils ont fait et comment ils se maintiennent dans le temps. Ainsi, 42 éleveurs herbagers ont été enquêtés au total. Leurs principales motivations pour entreprendre une telle évolution ont été en premier lieu des préoccupations relatives au travail (simplicité, temps...) souvent combinées à un souci citoyen (environnement, santé...) et/ou à des préoccupations économiques (réduction des coûts). Pour 23 éleveurs sur 42 le changement a été décidé à partir d'un déclic. Au bilan, 35 éleveurs déclarent ne pas avoir renoncé à des choses intéressantes de l'ancien système en changeant.

Document : projet PraiFacE, essaimage des systèmes herbagers : freins à lever, pistes à suivre, juillet 2012, la lettre de l'agriculture durable, n°63.

Une autre étude a été menée sur la perception de l'herbe dans le cadre du projet Laitop. Son originalité est qu'elle s'intéresse aux points de vue des éleveurs mais aussi à ceux des enseignants.

Projet Laitop : La perception de l'herbe par les éleveurs et les enseignants

Des entretiens ont été menés chez 40 éleveurs du grand Ouest en 2009-2010 autour de la place de l'herbe dans leurs exploitations. Les entretiens ont montré que 1/5^{ème} des éleveurs interrogés s'estiment aller dans le sens de l'évolution, privilégiant déjà l'herbe dans leur système laitier, 1/3 pressent la montée des pressions environnementales et prévoit une orientation plus herbagères ; enfin plus d'1/3 des éleveurs exclut de changer de système. L'étude de ces dynamiques a permis d'identifier trois types d'éleveurs :

- Avec un cursus de formation moins purement agricole, des formes sociétaires, des engagements diversifiés (professionnels et extraprofessionnels), ces éleveurs sont fortement herbager ou envisagent plus d'herbe et soulignent la dimension citoyenne de leur métier. Ce type d'éleveur prône le changement. Ils considèrent que le modèle historique est tout ou en partie obsolète.
- Avec un cursus de formation professionnelle agricole pure, des structures économiques importantes en société, des engagements collectifs professionnels ou aucun engagement, ces éleveurs, orientés d'abord en maïs sont soucieux de simplifier leur travail et de rester économiquement efficace.
- Avec des exploitations individuelles de taille économique plus petite, sans repreneur, sans engagement autre que local, ces éleveurs sont démobilisés face au changement rejettent des injonctions qui ont peu de sens pour eux.

Suite à ces entretiens, des enquêtes ont été menées chez les enseignants des établissements d'enseignement agricole et des formations initiales diplômantes du Grand Ouest. Ils paraissent majoritairement convaincus du caractère « durable » des systèmes herbagers. Cependant, un enseignant sur trois dit manquer de formation et d'outils pédagogiques adaptés pour aborder la notion de durabilité. Selon eux, les élèves sont réticents à remettre en cause un système établi au regard de la durabilité globale de l'exploitation.

Document :

Le Guen R., La perception de l'herbe par les éleveurs et les enseignants, les rendez-vous de l'INRA, SPACE 2011, 2 p.

b) L'évolution des modèles professionnels

Les attitudes des agriculteurs sont très diverses vis-à-vis de leur métier, ils organisent donc leurs systèmes de productions différemment. Cinq grands types de système de productions ont été relevés par l'étude ci-dessous. Cette étude montre la diversité des modèles professionnels existants aujourd'hui.

Cette étude de l'ARAP (Association Régionale pour l'Agriculture Paysanne) peut être mise en lien avec [→ typologie d'agriculteurs face aux dispositifs agris environnementaux II 4\) b\)](#)

Etude de l'ARAP :

Agri-managers, paysans autonomes, agriculteurs intégrés...Des regards divergents sur le territoire.

Dans une étude menée en 2009-2010, l'ARAP s'est intéressée aux perceptions qu'ont les agriculteurs des différentes fonctions de leur métier, et notamment de celles qui ne sont pas rémunérées par le marché. Une quarantaine d'entretiens ont été menés auprès d'agriculteurs du bassin versant du Léguer.

Les entretiens ont permis de mettre en évidence cinq grands systèmes de production :

Les « **entrepreneurs individuels** » : Ils sont à la tête d'exploitations où le volume de production par actif est élevé. Leurs exploitations sont très bien équipées, disposent de plusieurs actifs et l'organisation du travail y est rationalisée. Ils délèguent peu les travaux de culture mais ils restent peu enclins à risquer des réductions d'intrants trop importantes. Ils ont recours à des outils technologiques pour les aider à être les plus performants possibles.

Les **productifs « débordés »** : ils disposent de volumes de production par actif très élevés mais avec un niveau d'équipement plus faible que les « entrepreneurs individuels ». Ils délèguent les travaux de culture mais se déclarent débordés par le travail de l'exploitation. Ils disposent de peu de temps libre et leur intégration locale est très faible.

Ces agriculteurs ont peu de marges de manœuvre sur leurs travaux de culture. Ils ne s'estiment pas assez pointus techniquement pour diminuer les quantités d'intrants et adoptent des stratégies classiques de désherbage et de fertilisation.

Les « **managers** » : ces exploitants possèdent d'importants volumes de production par actifs et sont à la tête de systèmes rationalisés. Plusieurs d'entre eux recherchent une autonomie décisionnelle et un recul vis-à-vis de la filière. Ces agriculteurs sont très ouverts sur l'extérieur. Ils sont très impliqués localement, notamment au niveau professionnel. Ils adoptent des stratégies de réduction des doses d'intrants épanchés. Cela peut s'expliquer par une sensibilité environnementale plus forte et par des motivations économiques.

Les « **autonomes** » : les volumes produits par ces agriculteurs sont moins élevés que la moyenne. Ils sont plus faiblement équipés que les agriculteurs précédents. Ils développent des stratégies de limitation des charges et d'augmentation de la valeur ajoutée de leur production. Ils cherchent à disposer d'autonomie technique, relationnelle et de temps libre. Ils choisissent des stratégies d'apport minimal d'intrants.

Les « **intégrés peu productifs** » : Ce sont des exploitations avec un volume de production par actif limité comme leur niveau d'équipement. Ils sont fortement intégrés dans la filière, leur activité principale étant l'élevage hors-sol. Ces agriculteurs disposent de peu de temps pour s'impliquer dans la vie rurale. Ils ont peu de recul sur leur système de culture et adoptent donc des pratiques classiques de désherbage et de fertilisation.

Cette étude montre que **les différentes stratégies de recours aux intrants sont corrélées avec les différents types de systèmes de production.**

Ainsi des agriculteurs centrés sur la fonction de production ne prennent pas le risque d'une diminution de leurs rendements et ne cherchent donc pas à limiter le recours aux intrants.

D'autres agriculteurs font des améliorations techniques dans le but de limiter les intrants mais sans perte de productivité.
Enfin d'autres agriculteurs ont une démarche plus systémique et sont susceptibles de diminuer les intrants même si cela peut affecter la « productivité » du travail de leur exploitation.

La modernisation de l'agriculture française avait contribué à une certaine standardisation des pratiques culturelles des agriculteurs. Le modèle agricole dominant est considéré de manière positive par la majorité des agriculteurs (particulièrement par les céréaliers) qui ont largement profité de ces transformations (Cardona, 2011).

Cependant, depuis quelques années, les itinéraires techniques se sont fortement diversifiés en devenant au passage des points d'appui pour **la formation de collectifs professionnels** (Goulet, 2010). La construction d'un nouveau modèle professionnel a commencé au milieu des années 1990. Des segments se sont constitués au sein du paysage professionnel agricole autour de façon de produire et de penser le métier se voulant alternatives à un modèle productiviste devenu la cible de nombreuses critiques.

On assiste donc dans l'ensemble de l'agriculture à un certain éclatement des modèles professionnels et des façons de penser et d'exercer le(s) métier(s) d'agriculteur. L'évolution des modèles professionnels ne se fait pas de manière linéaire car « *il est fait de tensions et de contradictions qui opèrent à la fois sur le plan cognitif et social* ». (Candau et Ruault, 2005 ; Ruault, 1994)

Ce processus de définition de nouveaux modèles professionnels pourra avoir des liens directs avec les changements de pratiques observés à l'échelle de l'exploitation.

Les changements dans les systèmes de production peuvent donc être développés par les agriculteurs en parallèle des régulations venant de l'Etat, (Laurent et Vieira Medeiros, 2010). Ces démarches volontaires ont plusieurs avantages car elles permettent :

- une meilleure adaptation au contexte propre de l'exploitation agricole et au territoire ;
- une auto-surveillance des agriculteurs ;
- une appropriation réelle des enjeux environnementaux par les agriculteurs eux-mêmes correspondant à un changement culturel profond.

Ces démarches volontaires peuvent émaner des agriculteurs en systèmes conventionnels qui cherchent à mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Dans cet objectif, ils vont faire une **hybridation** entre les techniques issues de l'agriculture intensive et celles issues d'agricultures alternatives.

c) L'hybridation technique des exploitations agricoles

Une étude menée auprès d'éleveurs laitiers et d'organismes professionnels bretons (Ansaloni et Fouilleux, 2006) révèle l'adoption croissante, par les agriculteurs « intensifs », de pratiques et techniques productives économes en intrants, empruntées aux agricultures alternatives. Ils ont montré que les agricultures alternatives contribuent, par les transferts de pratiques qu'elles suscitent sur le terrain, à un réajustement progressif du modèle agricole conventionnel.

Les éleveurs auparavant intensifs et ayant adopté des modes productifs alternatifs, se montrent déçus par le modèle technique intensif mais reste méfiants en ce qui concerne les modèles alternatifs. Ils évoluent donc prudemment en empruntant à l'un et à l'autre des éléments qu'ils jugent opportuns et efficaces.

Par exemple, des agriculteurs conventionnels qui évoluent vers un système de protection intégrée pour leurs cultures évoquent un souci de réduire les intrants à la fois économique et environnemental, mais aussi par goût de la technique et de l'expérimentation. Ils expriment aussi la volonté de « remettre de l'agronomie » dans leur métier. En effectuant ces changements ils **anticipent** en privilégiant le volontariat aujourd'hui à l'imposition demain. Ils préfèrent participer à la construction d'un modèle technique voire d'une norme par exemple en produisant des références techniques pour l'élaboration de nouvelles mesures agri-environnementales plutôt que de se les voir imposer. A l'inverse, les agriculteurs qui restent en conventionnel **temporisent**, c'est-à-dire qu'ils cherchent à maximiser le rendement et à mettre en place une stratégie d'assurance permettant de diminuer les risques (Lamine, 2011).

Les agriculteurs conventionnels ayant adoptés des pratiques alternatives désirent avant tout **réduire leurs charges d'exploitation**. Même s'ils adoptent quelques techniques du modèle alternatif, ils restent toutefois fidèles à certaines dimensions fondamentales du modèle intensif (comme le recours au maïs ensilage, la race Prim'Holstein, l'emploi d'intrants chimique). Pour ces éleveurs économie et adaptabilité sont deux critères essentiels au changement. Ils adoptent par exemple à la marge de leur système productif le recours aux variétés céréalières rustiques, l'implantation de prairies d'association ou encore de mélanges céréaliers...

Le processus d'hybridation des exploitations agricoles résulte, non pas d'un simple transfert ou acquisition mais, plutôt, d'une sélection d'éléments de la part des agriculteurs et d'une réadaptation à leur conditions propres (Ansaloni et Fouilleux, 2006).

La mise en place de ces techniques va généralement de pair avec une prise de distance par rapport aux conseils techniques traditionnels diffusés par les coopératives ou les entreprises de produits phytosanitaires et avec la réalisation d'essais personnels. Les agriculteurs cherchent des méthodes alternatives pour dépasser le modèle issu de la modernisation qualifié de « traditionnel » ou « d'ancienne méthode » (Cardona, 2011).

Les **facteurs encourageant** ce passage vers des pratiques économes en intrants sont :

- Les politiques publiques. Jusqu'à la réforme de juin 2003, les aides compensatoires attribuées par la PAC incitaient les agriculteurs à l'intensification des modes de production du fait du déséquilibre entre aides aux grandes cultures et aides fourragères.
- Des déterminants technico-économiques. Si les terres ont un faible potentiel, les agriculteurs tendent à adopter des techniques culturales peu exigeantes, en harmonie avec les conditions pédoclimatiques propres à leur exploitation.
- La recherche d'un travail de qualité. Par exemple, l'exploitation des pâturages permet de se dégager de nombreuses tâches et de jouir de temps libre.
- Les groupes d'échanges. Ils permettent la transmission de référentiels techniques et apportent un accompagnement psychologique nécessaire dans un contexte économique difficile où tout changement est perçu comme risqué.
- Un facteur politico institutionnel. Le syndicalisme majoritaire amorce depuis quelques années un mouvement de promotion des techniques alternatives et signe de ce fait leur institutionnalisation progressive. Il cherche ainsi à réadapter son modèle de développement à la réalité socio-économique contemporaine et aux nouvelles attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture.

Les **facteurs d'inertie** de l'hybridation technique des changements sont :

- Un attachement identitaire et technique au modèle modernisateur. Le référentiel technique intensif est aujourd'hui ancré dans l'identité paysanne et il est difficile pour les agriculteurs de s'en défaire.
- L'inertie du système éducatif agricole serait aussi l'un des principaux freins au changement.
- Les entreprises amont et aval ont intérêt à l'intensification et soutiennent toujours fortement le modèle modernisateur (Pochon, 2008).

- Le sentiment de sécurité conféré à l'agriculteur par le modèle intensif. L'utilisation d'intrants chimiques donne aux exploitants une assurance face aux incertitudes (Dron *et al.*, 2003 cité dans Ansaloni et Fouilleux, 2006).
- Une surenchère sociale. Les sociétés rurales sont caractérisées par des situations d'interconnaissance. Il en résulte un contrôle social puissant (pression normalisatrice) favorable au conservatisme. L'innovateur doit donc faire face à une pression sociale et passer outre l'opinion défavorable de son voisinage. Il est confronté à un conflit de normes (Darré, 1996). Pour les agriculteurs péri-urbains cette pression sociale peut-être inverse. En effet la pression exercée par un voisinage non agricole peut amener l'agriculteur à remettre en cause certaines de ses pratiques.

L'exemple ci-dessous montre qu'il est possible d'associer les agriculteurs conventionnels à des démarches allant vers plus d'hybridation technique.

Des outils pour encourager l'hybridation technique : opti'maïs et la méthode Hérody Témoignage de Yann Jaffre, coordinateur Agrobio 35

Opti'maïs : outil pour le désherbage alterné du maïs

Mise au point de l'outil :

Historiquement, Agrobio 35 a accompagné les agrobiologistes sur la réussite de leur désherbage mécanique. Aujourd'hui grâce à opti'maïs les conventionnels qui le désirent peuvent demander conseil sur le désherbage alterné, c'est-à-dire sur le désherbage où passages mécaniques et passages chimiques s'alternent sur une même parcelle. A première vue, cela peut paraître surprenant qu'Agrobio 35 décide de travailler sur le désherbage alterné du maïs, c'est-à-dire sur le désherbage mécanique mais aussi chimique. Cela s'explique par le fait que le désherbage mécanique seul demande à l'agriculteur d'être très performant et de revoir ses rotations. Les conditions pour la réussite du désherbage mécanique sont donc nombreuses et il est très difficile pour un agriculteur conventionnel de passer d'un désherbage tout chimique à un désherbage tout mécanique.

Pour mettre au point cet outil, un programme de recherche a été conduit sur 5 ans au sein de la CIRAB, en collaboration avec l'INRA et les Chambres d'agriculture. Des tests ont été effectués sur des parcelles pour déterminer le nombre d'adventices à ne pas dépasser pour préserver le rendement et c'est à partir de là que la grille de notation opti'maïs a été construite.

L'outil est maintenant utilisé par les GAB des départements bretons et de quelques départements de l'ouest de la France. Le nombre d'agriculteurs demandeurs augmente tous les ans. En 2012, 72 agriculteurs ont été formés au désherbage alterné en Ile-et-Vilaine.

Déroulé de la formation :

Tout d'abord il y a une demi-journée de formation pour savoir notamment comment implanter sa culture, connaître les variétés les plus rigoureuses au démarrage, choisir la profondeur de semi, adapter le travail du sol, etc. Ensuite le technicien se rend systématiquement sur les parcelles choisies pour vérifier s'il y a possibilité de faire du désherbage alterné. Il passe voir les parcelles à chaque stade du développement du maïs et déclenche si besoin (en fonction de la présence d'adventices) le passage de la CUMA ou de l'ETA. Agrobio 35 forme aussi les chauffeurs de CUMA et d'ETA pour augmenter leurs connaissances sur les adventices et pour leur apprendre quel est le bon moment pour désherber.

Sur le BV de Vilaine amont un « groupe expert » d'agriculteurs utilisateurs d'opti'maïs a été mis en place. Ils font le tour de toutes les parcelles engagées et émettent un diagnostic. Le technicien est présent mais au bout d'un certain temps, l'objectif est que les agriculteurs soient autonomes. **Cet apprentissage est toutefois difficile car beaucoup d'agriculteurs se reposent sur leurs prescripteurs pour savoir quand traiter.**

Pour l'instant, 25% des parcelles suivies ont été conduites en tout mécanique et cela sans perte de rendement. Un IFT (Indice Fréquence de Traitement) est calculé sur toutes les parcelles pour mesurer la diminution des doses de produits phytosanitaires appliqués.

Sommaire

Image d'Agrobio 35 auprès des agriculteurs conventionnels :

Les agriculteurs conventionnels sont souvent surpris car le technicien de la structure d'Agrobio 35 ne repousse pas les traitements chimiques quand il y en a besoin. En effet, l'objectif du technicien est qu'il n'y ait pas de pertes de rendements. Les réticences éventuelles des agriculteurs sont donc vite levées.

Profil type d'agriculteur et effets de réseau :

L'agriculteur type demandeur de ces conseils est un « **agri-innovateur** » mais le public a de plus en plus tendance à s'élargir.

En ce qui concerne la diffusion de l'outil, il n'y a pas d'effets de réseau constaté. Les agriculteurs interrogés se disent prêts à en parler à leur voisinage mais peu le font réellement. Il y a donc un souci d'appropriation pratique de l'outil.

Motivations d'Agrobio 35 :

Les motivations d'Agrobio 35 pour lancer ce dispositif sont multiples. Il s'agissait tout d'abord que les CUMA et les ETA aient un maximum d'outils de désherbage mécanique à proposer aux agriculteurs bio. Les ETA se sont équipées en premier par rapport aux CUMA. De plus s'il y a de plus en plus d'utilisateurs, il y aura plus de recherche ce qui serait bien pour l'agriculture biologique.

Ensuite, beaucoup d'agriculteurs se convertissent trop brutalement en bio. Le fait de passer par cet outil peut aider les agriculteurs qui le souhaitent à se convertir de façon plus progressive.

Méthode « Hérody »

Cette méthode est basée sur une approche différente des sols. L'entrée est très agronomique et permet d'obtenir des conseils pratiques pour utiliser au mieux le potentiel de son sol.

Cette méthode est d'abord basée sur l'analyse des profils de sols mais des analyses de laboratoire sont tout de même effectuées sur des échantillons de terres prélevés dans les profils pour notamment connaître l'état de la matière organique.

Cette approche fonctionne bien car elle est **très technique et permet à l'agriculteur de se réapproprier son métier.**

Retour sur la formation Hérody organisée sur le bassin versant du Semnon (35)

Cette formation est gratuite pour les agriculteurs car elle est financée par le fond Vivéa et par des financements européens. L'agence de l'eau finance les analyses de laboratoire.

Neuf agriculteurs participent à cette formation et quatre d'entre eux sont en agriculture biologique ou en cours de conversion.

Le matin était consacré à la partie théorique tandis que l'après-midi était consacré à la partie pratique, les participants se rendant sur la parcelle de l'un d'entre eux pour y étudier des profils de sols.

Même si cette formation réunit des bio et des conventionnels aucun débats partisans n'a eu lieu car elle aborde des aspects techniques du sol qui sont communs à tous les types d'agriculture. La formation permet tout de même à l'animateur d'aborder des sujets environnementaux mais en lien avec ce qui est bon pour le sol et/ou les cultures. Ainsi des conseils comme d'installer un talus et une haie au milieu d'une parcelle, de construire des systèmes de culture adaptés c'est-à-dire de découper des parcelles, d'adapter les semences utilisées aux terrains, et de préserver les zones humides comme milieux tampon ont été donnés.

Une deuxième réunion aura lieu pendant laquelle l'animateur reviendra sur les profils et les analyses de sol effectués chez tous les participants à la formation.

Au-delà des connaissances qu'elle apporte aux agriculteurs, l'intérêt de cette formation réside dans le fait qu'elle permet aux agriculteurs bio et conventionnels de communiquer et de comparer leurs pratiques. Cela peut aussi permettre aux agriculteurs conventionnels de « casser » les préjugés qu'ils pouvaient avoir sur la bio.

Même si depuis quelques années les modèles professionnels évoluent et que des techniques hybrides entre agriculture intensive et agricultures alternatives voient le jour, ces modifications se font à la marge d'un système qui reste assez figé. En changeant un élément dans son exploitation, l'agriculteur prend le risque d'affecter tout son système car tout y est étroitement lié.

Sommaire

d) Les effets de verrouillage du système agri-alimentaire

Le **système agri-alimentaire** désigne le système socio-technique qui englobe non seulement les filières de production, de transformation, de distribution, mais aussi la sélection variétale, la recherche, le conseil technique, les politiques publiques et les instances de régulations (Lamine *et al.*, 2010).

La constitution du modèle productiviste s'est faite à partir des trajectoires convergentes des principales sources d'innovations du secteur que sont les fournisseurs (intrants, machines, semences), les institutions publiques, les agro-industries, les organisations collectives telles que les coopératives, les prestataires de services et de conseil et les exploitations agricoles. Cette trajectoire socio-technique d'intensification « *s'est verrouillée au fil du temps empêchant certains retours en arrière du fait de l'articulation étroite des différents éléments qui la composent et cela malgré les impasses qui peuvent la caractériser et en marginalisant les voies alternatives* » (Lamine *et al.*, 2010).

Un **verrouillage technologique** est une situation pour laquelle il existe une technologie jugée plus efficace qu'une autre mais la technologie jugée moins efficace reste le standard (Fares *et al.*, 2012).

L'exemple de la culture du blé dans des grandes régions céréalières peut illustrer cette notion de verrou technologique. En effet, le fait de baisser les intrants seulement est difficilement envisageable car les variétés de blés ne seraient pas adaptées. Pour baisser les intrants, il faudrait donc changer de variétés et ainsi de suite... Il n'est pas possible de faire une modification sans en affecter tout le système ; on parle de **paquet technologique**.

La concentration des moyens de la recherche autour d'un seul et même système de production agricole, a fortement contribué au **phénomène « d'autorenforcement »** (Fares *et al.*, 2012), conduisant progressivement ce système à une **situation de verrouillage** (figure 5). Les trois principaux mécanismes d'autorenforcement sont (Fares *et al.*, 2012) :

- les rendements croissant à l'adoption. Cela renvoie à 2 types d'effets interdépendants : les effets de réseaux et les effets d'apprentissage. Les effets de réseaux renforcent la valeur d'usage d'un produit ou d'une technologie en lien avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs.
Les effets d'apprentissage sont en lien avec l'augmentation du nombre d'agriculteurs en conventionnel favorisant l'amélioration des connaissances dans ce domaine. Ces apprentissages ont contribué à un accroissement fort des rendements, ce qui a incité les agriculteurs à poursuivre dans cette voie
- la compatibilité technologique. Plus une technologie est répandue et plus des technologies complémentaires se développent renforçant sa position dominante.
- l'état de la connaissance. Les parcours de formations des agriculteurs et de ceux qui assurent un service de conseil auprès d'eux, influencent fortement leur capacité à utiliser telle ou telle technologie. L'agriculture conventionnelle reste le paradigme principalement diffusé dans l'enseignement agricole.

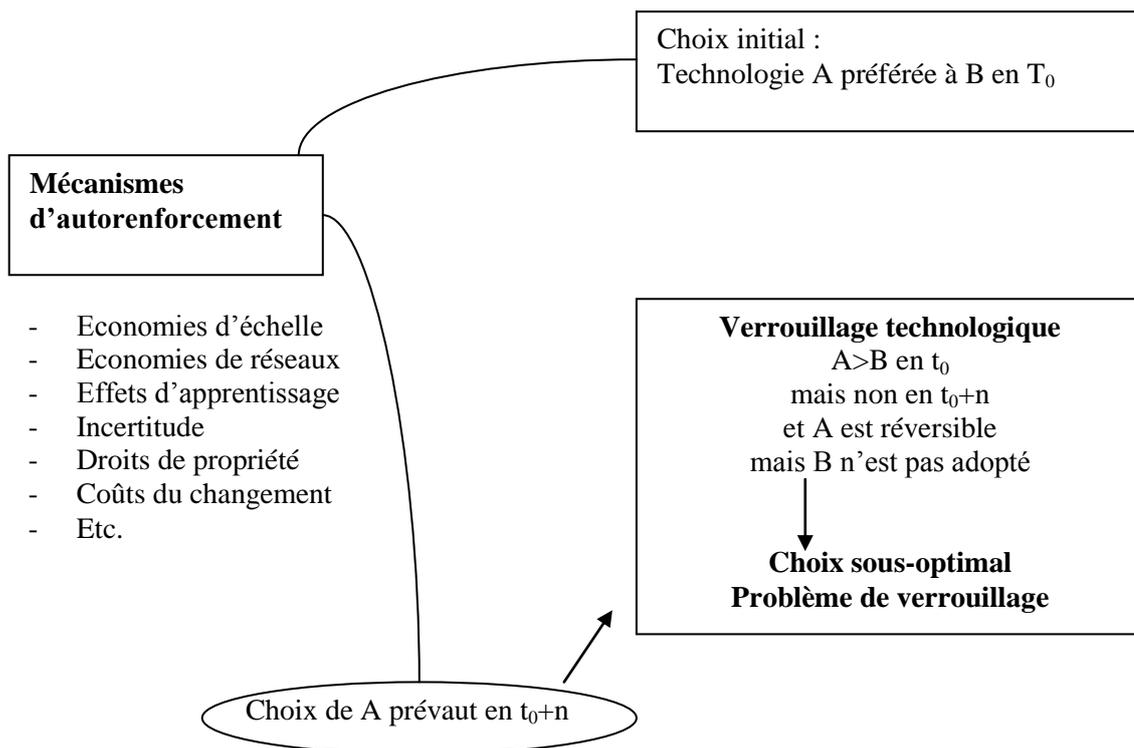


Figure 5: Verrouillage technologique et mécanisme d'autorenforcement (Fares *et al.*, 2012)

Aujourd'hui la diminution des intrants sur les cultures (comme le passage à la production intégrée sur les céréales) est difficile même si ces possibilités de réduction ont été démontrées par de nombreux travaux. Ces travaux montrent que les itinéraires intégrés assurent les meilleures marges malgré des rendements légèrement inférieurs (Lamine *et al.*, 2010).

Cette difficulté de diminution des intrants tient au cumul de différents facteurs qui créent une **situation de « lock-in » ou verrouillage** caractérisé par un paradigme technologique reposant sur l'usage intensif des intrants ; système dont il est difficile de sortir. (Fares *et al.*, 2012 ; Lamine *et al.*, 2010). Ces facteurs sont des problèmes de coordinations, une immaturité des technologies, un manque de flexibilité et surtout une « **path-dependency** » ou **dépendance au chemin**. (Cowan et Gunby (1996) dans Lamine *et al.*, (2010))

La structure organisationnelle des filières peut aussi constituer en elle-même un mécanisme de verrouillage. L'aval des filières agro-industrielles joue un rôle crucial dans l'orientation des choix de l'amont de ces filières (Fares *et al.*, 2012).

Pour l'apport d'innovations, une forme d'intégration à petite échelle ajustable aux conditions locales et aux aléas est favorable à des évolutions des pratiques. A l'inverse, une intégration à grande échelle (cas de la filière céréalière) est au contraire peu favorable aux changements de pratiques du fait des opérations de standardisation nécessaires pour répondre aux exigences de l'aval (Lamine *et al.*, 2010).

Des « niches » peuvent donc servir d'incubateurs à des innovations radicales. Elles fournissent des lieux de réalisation des processus d'apprentissage ainsi que la possibilité de construire des réseaux économiques capables de supporter des innovations. L'isolement des niches permet une maturation des innovations et, sous certaines conditions, leur diffusion (Fares *et al.*, 2012).

Pour essayer de contourner ces verrouillages, différentes actions incitant les agriculteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement en échange d'aides (techniques et/ou financières) ont été mises en place depuis une vingtaine d'années. Actuellement différentes mesures agro-environnementales sont proposées aux agriculteurs.

4/ L'adhésion des agriculteurs aux dispositifs agri-environnementaux

Résumé :

L'adhésion aux dispositifs environnementaux peut être freinée par des incertitudes écologiques, économiques et sociales. Ces dispositifs ont du mal à fédérer les agriculteurs car ils perçoivent de nombreux freins à leur engagement.

Les agriculteurs ont différentes attitudes face à l'enjeu environnemental ; on recense ainsi les éco-sceptiques, les éco-promoteurs et les éco-opportunistes. L'idéal serait de repérer ces différents profils d'agriculteurs et d'adapter la communication en faveur des dispositifs en fonction de ces profils.

a) La mise en place des dispositifs environnementaux

a-1 Les incertitudes des dispositifs

La mise en œuvre des dispositifs agri-environnementaux est confrontée à plusieurs types d'incertitudes (Mormont, 1996) :

- La première incertitude est **écologique ou technico-écologique** ; en effet, les pollutions agricoles sont difficilement mesurables car elles résultent souvent de processus cumulatifs dans le temps et dans l'espace. C'est pour cette raison que des changements de pratiques très précis sont difficilement prescrits aux agriculteurs. De plus, certains agriculteurs ont des conceptions particulières des mécanismes écologiques et minimisent l'impact de leur pratique sur l'environnement. Ceux qui reconnaissent l'existence de pollutions sont influencés par leurs réseaux sociaux (extérieurs à l'agriculture) qui voient ces pollutions comme des problèmes.
- La deuxième incertitude est **économique**. Les dispositifs créent des contraintes de système (l'exploitation est-elle modifiée par le dispositif ou seulement certaines pratiques et parcelles marginales ?) et une contrainte de réversibilité (le retour aux pratiques habituelles est-il possible ?). Ces contraintes économiques sont plus stratégiques que monétaires pour les agriculteurs alors que les compensations proposées sont exclusivement monétaires et calculées sur des évaluations de pertes de production.
- La troisième incertitude est **sociale ou socio-politique** car chaque mesure comporte implicitement une redéfinition du métier d'agriculteur, de son identité et du champ relationnel dans lequel cette identité est reconnue.

a-2 Le cas des mesures agro-environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales (MAE), dispositifs de la Politique Agricole Commune (PAC), cherchent à concilier production agricole et protection de l'environnement et peuvent être vues comme l'organisation publique d'un service environnemental (Candau et Ginelli, 2011).

La principale vertu accordée par les observateurs et les gestionnaires du dispositif MAE, réside dans les débats ayant lieu sur les enjeux environnementaux et agricoles entre des acteurs différents qui jusqu'ici s'ignoraient (Busca, 2010).

Ces mesures présentent une double spécificité (Soulard et Lémery, 2002) car :

- Elles sont spatialisées car elles contribuent à résoudre des problèmes environnementaux par nature localisés.
- La place du local est très importante car elles sont gérées pour l'essentiel à l'échelle départementale et elles impliquent surtout une mobilisation des acteurs de terrain.

Les MAE peuvent être une solution satisfaisante pour certains éleveurs, en effet, par rapport aux ressources qu'ils ont à leur disposition, les MAE peuvent les aider à réaliser leur objectif de rentabilité économique, voire d'expérimenter une opportunité de reconversion (Candau et Ginelli, 2011). Ces mesures permettent aux agriculteurs de faire des tests, les montants des MAE étant censés couvrir les risques pris.

L'adhésion aux dispositifs agri environnementaux est facilitée lorsque les agriculteurs perçoivent des bénéfices en termes d'amélioration des rendements et/ou des marges. C'est la **capacité des conseillers à démontrer les bénéfices technico-économiques des opérations agri-environnementales qui assure leur crédibilité auprès des agriculteurs**. L'adhésion des agriculteurs aux dispositifs agri-environnementaux exige donc une relation de confiance et une forte coopération entre les organismes animateurs et les agriculteurs. Les bénéfices sociaux de l'adhésion aux dispositifs doivent être perceptibles et largement explicités par des animateurs reconnus et positionnés sur le marché du conseil aux agriculteurs (Busca *et al.*, 2003).

[→ lien vers partie III 4\) d\) sur les techniques d'animation à destination des conseillers](#)

Ces deux exemples sur les changements de pratiques grâce à des MAE (meilleure prise en compte du paysage et réduction des intrants) montrent qu'elles ne se font pas seules. Des facteurs peuvent encourager les agriculteurs tandis que d'autres peuvent les démobiliser.

Exemple de MAE paysagères chez les éleveurs bovins (Candau et Ginelli, 2011)

Une étude menée chez des éleveurs bovins comparant 2 zones différentes, le Morvan et Saint-Nectaire, montre que les éleveurs du Morvan bien insérés dans un réseau de développement agricole au rôle reconnu (Parc Naturel Régional) auront tendance à contractualiser des MAE paysagères facilement. A l'inverse, à Saint-Nectaire, le faible dynamisme des réseaux professionnels participe à des difficultés patentées de l'organisation d'un service paysager puisque les dispositifs sont peu connus ou avec retard.

La proximité institutionnelle des éleveurs avec l'opérateur et l'**ajustement du contenu de la mesure aux spécificités locales** favoriseraient ainsi l'engagement des éleveurs, qui s'avère être plus collectif qu'individuel. La reconnaissance du commanditaire et la vitalité des relations professionnelles apparaissent décisives pour comprendre l'ajustement ou les difficultés de l'organisation locale du service paysager.

Exemple d'un changement agronomique possible et encouragé : la fertilisation (Busca, 2010)

La fertilisation a une image positive parce qu'elle renvoie à une pratique traditionnelle en agriculture. De plus, pour les agriculteurs, il s'agit d'une nécessité technique incontournable en dépit d'une relative conscience de ses effets négatifs sur les milieux naturels. Quand le fractionnement et la diminution des apports azotés sont pratiqués ils répondent essentiellement à des exigences économiques d'optimisation des coûts de production. Pour les agriculteurs les facteurs de démobilisation pour contractualiser sur des actions de réduction des fertilisations sont : **la mauvaise visibilité des procédures, des périmètres d'action trop administratifs, la pérennité des aides non garantie et des outils de pilotage en quête de légitimité et de finalité**

Les facteurs de mobilisation sont : **l'attrait des primes, l'opportunité offerte de financer la modernisation de leur outil de travail, anticiper des réglementations plus contraignantes, un conseil de proximité et la participation à une démarche collective qui lui permet de participer à une démarche construite collectivement autour d'enjeux locaux**. Ne pas participer à cette dynamique équivaut pour la plupart des agriculteurs à s'exclure de la communauté agricole.

Un contrat comme une MAE est donc un simple instrument d'action et non une fin en soi. Il peut permettre de gagner du temps et de convaincre plus aisément les agriculteurs de changer leurs pratiques. Cependant l'indemnisation n'est pas toujours nécessaire et elle peut-être avantageusement remplacée en misant sur les dynamiques locales de solidarité et la conquête de gratifications à la fois symboliques et économiques (Bosc et Doussan, 2009).

Malgré ces éléments, les bilans actuels des MAE sont décevants et montrent qu'elles n'ont pas eu un impact fort sur le tissu rural. En effet les nouveaux rythmes d'agrandissement des exploitations, l'éclatement des parcelles, la multiplication des ateliers spécialisés au sein d'une même exploitation et leur délocalisation par rapport au siège d'exploitation, les montants des aides compensatoires aux cultures et leur répartition inégale selon les exploitations et les espaces sont des facteurs de transformation beaucoup plus lourds et explicatifs que les MAE (Bouzillé *et al.*, 2002). Beaucoup d'agriculteurs sont réticents pour signer une MAE car il y a de nombreux freins à l'engagement.

b) Des dispositifs ayant du mal à fédérer les agriculteurs

b-1 Les freins à l'engagement

La perception de la qualité de l'eau chez les agriculteurs s'appuie sur des critères visuels et olfactifs (Busca *et al.*, 2003). Selon ces critères, ils peuvent donc mettre facilement en doute la réalité des pollutions (basée sur des mesures de la qualité de l'eau) et donc contester la pertinence locale des prescriptions. Selon un processus d'externalisation des responsabilités les agriculteurs rejettent donc leur image de pollueur ou gaspilleur d'eau.

De plus, la profession agricole voit un enjeu politique majeur derrière ces mesures qui sont souvent expérimentales et ne s'appliquent qu'à un espace donné. Elles sont en effet perçues comme des précurseurs de politiques futures comme l'écoconditionnalité, principe selon lequel les aides aux agriculteurs ne devraient être accordées qu'en contrepartie d'un service de protection de l'environnement (David et Moisan, 2002). Cette raison peut expliquer la réticence des organisations professionnelles à promouvoir ces mesures.

Toutefois, cela peut aussi être une raison pour les agriculteurs pour s'engager, car ils apprennent ainsi à maîtriser les futures contraintes qui les attendent en ayant des stratégies d'anticipation des politiques à venir. Les agriculteurs peuvent donc s'engager rapidement dans les dispositifs plutôt que d'attendre que les mesures soient institutionnalisées et pour bénéficier en priorité des aides financières et des aides techniques éventuelles. (Busca, 2010)

En effet les MAE constituent une possibilité d'obtenir des primes supplémentaires et cette possibilité est à saisir avant qu'un système plus contraignant et sans financements particuliers ne se mette en place. Les agriculteurs raisonnant de cette manière ont une approche des MAE en termes d'opportunités **économiques**. Cette forme d'adhésion relève une certaine difficulté des agriculteurs concernés à s'approprier les changements que visent les contrats dans lesquels ils se sont pourtant engagés. Cette difficulté traduit le malaise qu'ils ont à se situer au regard des transformations de leur métier auxquelles ils se trouvent actuellement confrontés (Soulard et Lémery, 2002).

Les justifications mobilisées par les agriculteurs pour légitimer leurs pratiques de production et leur volonté d'adhésion ou de rejet des dispositifs environnementaux renvoient à des enjeux transversaux relatifs aux incertitudes de l'exercice du métier d'agriculteur (mais pas aux problèmes environnementaux directement) (Salles, 2006).

Si l'on prend l'exemple de Vittel, lorsque des changements de pratiques ont été proposés par la Société des eaux, les relations sont devenues difficiles avec les agriculteurs qui considéraient au départ que le problème ne les concernait pas. Dans ce cas précis, pour les agriculteurs, **la question des changements de pratiques est dépourvue de sens et est une atteinte à leur métier** (Chia, Deffontaine, 1999).

Si les **dispositifs** sont essentiellement fondés sur une gestion du risque éco [Sommaire](#)
agriculteurs s'attachent davantage à une **gestion du risque économique** (bénéficier des aides, garantir un droit à produire), à une **gestion du risque technique** (rationaliser et moderniser l'exploitation, innover sans trop de risques sur la production) et à une **gestion du risque social** (améliorer l'image de la profession, prévenir les conflits avec le voisinage) (Busca *et al.*, 2003). Pour les agriculteurs les enjeux de la préservation du milieu naturel demeurent secondaires.

Les principales réserves exprimées par les agriculteurs vis-à-vis des dispositions financières prévues par les dispositifs sont que (Busca *et al.*, 2003) :

- Les aides accordées sont jugées insuffisantes par rapport aux coûts consentis
- La pérennité des aides financières est non garantie
- L'attribution effective des aides est trop tardive

L'exemple ci-dessous est une étude qui analyse les freins aux traitements des effluents d'élevage chez les éleveurs du Tarn.

Exemple du traitement des effluents d'élevage chez les éleveurs du Tarn (Zelem, 2012)

L'étude datant de 2003 avait pour objectif d'analyser les modalités d'acceptation sociale des solutions technique des traitements des effluents d'élevage et d'observer les processus de construction de décision. L'étude a porté sur une quarantaine d'éleveurs du Tarn et une dizaine de prescripteurs en amont. Les effluents d'élevages concernés sont les rejets liquides issus des salles de traite (les eaux blanches et vertes). En 2003, les pratiques constatées sont assez diverses. Un certain nombre d'agriculteurs ne traite pas ce type d'effluent mais la majorité les stockent de façon isolée ou les mélangent aux autres effluents. Les pollutions liées à ce type d'effluent sont minorées et leurs volumes sont considérés comme insignifiants. Les perceptions des éleveurs s'appuient sur des critères olfactifs et visuels et sur la confiance en la capacité d'auto-régénération des milieux. De plus, ils considèrent que les pollutions générées par leurs activités sont inhérentes à leur système d'exploitation, ils tendent à relativiser en dénonçant l'existence de sources de pollutions plus importantes (chez les particuliers). Pour les agriculteurs interrogés la réglementation manque de crédibilité, ils soulignent l'incohérence de certaines mesures et l'opacité de la gestion des dossiers.

D'un point de vue économique, traiter les effluents est un coût supplémentaire peu prioritaire pour l'agriculteur.

La diffusion des systèmes de traitement des effluents d'élevage a reposé sur une spéculation ou sur la propension des éleveurs à les intégrer mais les blocages manifestes de la profession agricole ont été sous-estimés. Ils se sont représentés ces systèmes comme appartenant à l'arsenal des dispositifs de normalisation, donc comme une contrainte supplémentaire.

Par ailleurs lorsqu'un éleveur s'engage dans une dynamique de changement de pratiques, il s'engage dans un calcul de coûts-bénéfices or ces systèmes de traitement ne représentent pas un besoin et encore moins une contrainte car en 2003 l'adoption de ces systèmes reposait encore sur son caractère volontaire.

L'éleveur construit ses choix compte tenu de la manière dont l'offre lui est présentée. Dans cet exemple, il semble que l'offre n'est pas été construite de manière assez attractive. Elle n'a pas assez tenu compte que les changements de pratiques agricoles s'organisent dans un contexte d'incertitudes qu'il s'agit au préalable de réduire. Les incertitudes étaient : scientifiques (réalité objective des pollutions), économiques (aléa des orientations des politiques agricoles), réglementaire (« sévèrisation » des normes) et sociales (stigmatisation sociale).

Une des explications des blocages des agriculteurs par rapport aux MAE peut-être étudié via l'exemple des MAE paysagères proposées aux éleveurs de Saint-Nectaire et qui ont rencontré peu de succès. En effet, l'une des conditions de ces MAE est le travail manuel des berges or « *il est quasiment devenu impensable pour eux, au sens cognitif du terme, car il est le signe d'une régression et d'un asservissement, un retour à « l'ancien temps » de la paysannerie, duquel ils sont fiers de s'être émancipé* » (Candau et Ginelli, 2011).

Certains agriculteurs craignent aussi les effets agronomiques des mesures et que la prime ne compense pas forcément le risque pris. Cela s'explique par un manque de familiarisation aux nouvelles pratiques et une incertitude sur les effets des diminutions d'intrants. Dans ces cas là, un accompagnement technique plus étroit peut-être encourager un plus fort taux d'adhésion (David et Moisan, 2002).

Les comportements stratégiques d'acceptation ou de rejet des dispositifs varient selon le niveau de stigmatisation sociale dont fait l'objet l'activité de production de l'agriculteur (élevage porcin, maïsiculture...) ; et selon l'intensité des revendications environnementales locales (Busca *et al.*, 2003).

Pour résumer, la gestion concertée des dispositifs de gestion de l'eau entre les organismes gestionnaires et les représentants de la profession agricole se trouve confrontée à une série de limites (Busca *et al.*, 2003). Ces trois principales limites sont :

- Les écarts entre les diagnostics de la situation locale portés par les gestionnaires et les agriculteurs.
[→ lien vers exemple d'expérience : Local Mendon : dialogue entre agriculteurs et population dans partie IV 3\) le conflit lié à l'eau en Bretagne](#)
- L'écart entre la finalité explicitement environnementale des dispositifs publics et la démarche utilitariste et fonctionnelle des agriculteurs
- La complexité de la gestion administrative des procédures.

Une étude menée par l'ARAP (ci-dessous) a mesuré la perception qu'on les agriculteurs bretons des MAE.

Etude technique de l'ARAP

La perception des mesures agro-environnementales par les agriculteurs bretons : quels freins à l'évolution des pratiques ?

Cette étude a été menée en 2008 en collaboration avec des étudiants d'Agrocampus ouest et de chercheurs de l'INRA. Elle traite de la perception par les agriculteurs bretons de la réglementation et des aides environnementales destinées à améliorer la qualité de l'eau.

Deux approches ont été utilisées pour cette étude : des entretiens auprès de 26 agriculteurs de 3 bassins versants différents et un sondage aléatoire auprès de 145 agriculteurs à partir d'un questionnaire postal. Des agriculteurs contractants des MAE et des non-contractants ont été interrogés.

Les principaux freins aux MAE identifiés par les questionnaires sont :

- des programmes peu lisibles. Les agriculteurs ont une faible connaissance des MAE ainsi 38% des non contractants disent ne pas avoir eu connaissance des MAE. Les entretiens ont permis de mettre à jour une grande confusion entre les mesures volontaires, la réglementation et la conditionnalité des aides.

- Le refus de la « paperasse ». Le refus d'un supplément de contrôle ou de paperasse reste un frein à la contractualisation pour 78% des non-contractants.

L'étude a montré que l'adhésion à une MAE est aussi une question d'opportunité chez certains agriculteurs respectant déjà le cahier des charges.

Les entretiens ont montré que les agriculteurs ne sont pas prêts à abandonner une technique qui fonctionne bien pour une qu'ils ne maîtrisent pas trop (désherbage mécanique sur maïs). Les agriculteurs sont tout de même demandeurs de techniques à expérimenter mais à condition que la prise de risque soit minime et ne remette pas en cause tout leur système d'exploitation.

Les agriculteurs seraient davantage prêts à adhérer à une mesure de réduction des produits phytosanitaires qu'à une mesure de réduction d'azote. Cela peut s'expliquer par le fait que les risques sanitaires et environnementaux semblent plus évidents avec les produits phytosanitaires et par le fait qu'une réduction de l'azote par le biais de l'azote épandu par hectare peut remettre en cause la structure de l'élevage en contraignant les agriculteurs à diminuer leur cheptel.

Document : Agriculteurs et acteurs de la qualité de l'eau. Comment progresser ensemble ? A quelles conditions ?

Actes du colloque de Montauban-de-Bretagne, décembre 2009.

b-2 Les enjeux cognitifs du défi environnemental pour les agriculteurs

Avant les années 60, une large part du savoir faire des agriculteurs était construite sur l'observation de la culture ou du troupeau et dépendait donc du contexte de chaque exploitation. Les connaissances tacites à la base de l'amélioration des itinéraires techniques étaient produites par les agriculteurs eux-mêmes, alors que les connaissances codifiées étaient formalisées par les techniques agricoles (Labarthe, 2005 cité dans Rivaud et Mathé, 2011).

Depuis la modernisation de l'agriculture, les innovations dynamisées par l'introduction des outils issus du complexe de l'agrofourmiture – intrants, alimentation animale, mécanisation, etc.- ont été orientées vers la production de références techniques standardisées, applicables au plus grand nombre d'exploitations. L'accroissement de la formalisation s'est alors traduit par une augmentation de savoir-faire répétitifs. Il s'agissait pour les agriculteurs d'appliquer un ensemble de codes d'utilisation venant des organismes de développement, qui ont conduit à un affranchissement des spécificités liées au vivant. La dynamique de type « top down » des ressources cognitives a alors permis l'acquisition de compétences particulièrement appropriées aux objectifs d'optimisation et d'intensification du modèle agricole (Rivaud et Mathé, 2011).

Avec la modernisation, les agriculteurs ont été dépossédés d'un certain nombre de leurs savoir-faire tacites. Or **ces savoir-faire tacites oubliés représentent une des clés de voûte de la mise en œuvre de normes agro-environnementales** qui s'imposent au monde agricole. Aujourd'hui, les agriculteurs sont confrontés à des limites quant à leurs compétences, pour la mise en œuvre des normes environnementales dans les systèmes productifs. Ces nouvelles normes imposent plus d'observation et de raisonnements que les précédentes.

L'inertie des routines et la dépossession de certaines compétences tacites limiteraient la capacité des exploitants à s'approprier les connaissances produites par la recherche agronomique en matière d'itinéraires techniques à dominante environnementale.

De plus selon Prével (2007), les agriculteurs manquent d'autonomie car ils n'ont pas les moyens de confronter la parole des vendeurs (semences, engrais, produits phytosanitaires) à un savoir-faire paysan issu d'une longue tradition. Même si de nouvelles connaissances empiriques s'élaborent à l'usage, les agriculteurs ne peuvent pas toujours savoir si les commerciaux disent vrai lorsqu'ils vantent les mérites d'un nouveau produit

b-3 Typologie d'agriculteurs face aux dispositifs agri-environnementaux

Une typologie d'agriculteurs a été construite leurs attitudes face à l'enjeu environnemental, elle est fondée sur des pratiques agricoles et des démarches d'adhésions aux dispositifs. On retrouve les : éco-opportunistes, éco-promoteurs, éco-sceptiques (cf. tableau ci-dessous) (Busca, 2010)

Les figures de l'identité professionnelle	Attitudes face aux dispositifs agri-environnementaux	Pratiques agricoles et aptitude au changement	Responsabilité de l'agriculture face aux pollutions	Fonction de l'agriculture / à la société civile
1. l'éco-sceptique	Exit – scepticisme Stratégie de repli corporatiste	Pérennisation du système de production actuel	Externalisation – victimisation	Protection de l'espace rural
2. l'éco-promoteur	Adhésion – réaction Stratégie de désenclavement	Volonté de diversification	Internalisation - réparation	Reconquête du lien social avec la société civile – multifonctionnalité
3. l'éco-opportuniste	Adhésion – entrisme Appropriation stratégique	Légitimation de leur mode de production	Internalisation - prétexte	Prévention des conflits, préservation d'un droit à produire

Tableau 1 : l'agri-environnement et les figures du métier d'agriculteur (Busca, 2010)

Sommaire

Les **éco-sceptiques** tendent à relativiser le rôle de l'agriculture dans la dégradation des milieux. Ils s'estiment prisonniers d'un système agricole symbolisé par la PAC et la mainmise de filières intégrées de production et de distribution. Ils mettent en doute le bien fondé et les effets des dispositifs de gestion de l'eau et ils réfutent les expertises scientifiques à partir de leurs observations empiriques du milieu naturel. La conséquence est qu'ils évitent autant que possible de se soumettre aux normes environnementales.

Les **éco-promoteurs** sont sensibilisés aux problèmes de l'environnement et aux impacts négatifs de l'agriculture sur celui-ci. Ils adoptent une position critique à l'égard du discours dominant des organismes agricoles. Ils expérimentent donc des pratiques plus respectueuses de l'environnement et peuvent aller jusqu'à la conversion en agriculture biologique. Certains agriculteurs sont inscrits dans une démarche de valorisation de leurs produits. Ils cherchent à redéfinir leur identité professionnelle sur un modèle alternatif à celui de l'agriculteur-producteur et à promouvoir une agriculture qui rétablit le lien entre agriculteurs et consommateurs. Leur adhésion au principe de multifonctionnalité de l'agriculture passe notamment par la préservation du cadre naturel.

Les **éco-opportunistes** adoptent un comportement d'appropriation stratégique de l'enjeu environnemental pour préserver une identité professionnelle fondée sur le modèle de l'agriculteur producteur. L'adhésion aux dispositifs pour ces agriculteurs représente une série d'opportunités :

- anticiper sur la réglementation
- tirer bénéfice des financements publics (mise aux normes des bâtiments d'élevage...)
- améliorer son image de marque et prévenir les conflits avec l'environnement social.

Ces agriculteurs sont très intégrés dans leur réseau professionnel et ont donc accès à beaucoup d'informations.

Ils raisonnent leur adhésion selon un calcul « coûts-bénéfices » (Salles, 2006). Cette adhésion loin de constituer une contrainte s'inscrit à l'inverse dans une stratégie offensive des agriculteurs (les éco-opportunistes) et de leur encadrement professionnel pour contrôler la montée en puissance de l'environnement en agriculture (Busca, 2010). Ils préfèrent être à l'intérieur des dispositifs pour essayer de les transformer en leur faveur plutôt que d'être à l'extérieur et de les subir.

En effet, les organisations professionnelles agricoles ne disposent plus du rapport de force nécessaire pour contester l'avancée des prescriptions environnementales dans la production agricole. Les efforts consentis par les agriculteurs ont donc pour fonction de préserver ou de restaurer une situation de « paix sociale » sur le territoire et à terme de garantir leur droit à produire.

Ainsi, ce n'est pas parce que des agriculteurs participent volontairement à une action publique qu'ils adhèrent aux finalités environnementales visées ; ils peuvent le faire pour des raisons techniques, financières, ou pour participer à un collectif local investi dans la mise en œuvre de cette action (Candau et Ginelli, 2011).

Ces différentes stratégies jouent un rôle décisif dans l'application des dispositifs et pèsent sur les résultats attendus. Elles interrogent sur l'organisation des dispositifs et sur les conditions d'une meilleure acceptation sociale des mesures par les agriculteurs. Ces stratégies contribuent aussi à une régulation par le bas des politiques publiques et interrogent les acteurs institutionnels sur l'organisation des dispositifs et sur les conditions d'une meilleure acceptation sociale par les agriculteurs.

b-4 La communication en faveur des dispositifs

L'identification de ces différents types d'agriculteurs (éco-sceptique, éco-promoteur, éco-opportuniste) peut permettre d'adapter la communication mise en œuvre pour les mobiliser. En effet, l'adhésion des agriculteurs repose en grande partie sur des **processus de communication**. Une mesure ne peut être effective et acceptée que si elle coordonne bien enjeu écologique, données techniques, projets socio-économiques et identités des agriculteurs (Mormont, 1996).

Pour une communication réussie, la crédibilité des diagnostics scientifiques doit tout d'abord être assurée puisque certains agriculteurs peuvent les remettre en cause facilement. Cette crédibilité des données et des modèles scientifiques est un phénomène interactif : elle suppose non seulement que soit reconnue l'autorité des scientifiques, mais aussi que les utilisateurs (de l'eau, de la nature, de l'espace) soient identifiés et reconnaissent eux-mêmes la réalité et la complexité des pratiques agricoles.

Un **diagnostic écologique** est plus facilement accepté par les agriculteurs quand il est **formulé par des acteurs locaux avec lesquels ils se sentent des intérêts communs** plutôt que par des acteurs extérieurs au territoire.

Par exemple l'association Cap 2000 fonctionne car les agriculteurs sont attentifs aux demandes des conchyliculteurs avec lesquels ils se sentent des points communs.

Témoignage de Pierre-Yves Roussel, animateur de l'association Cap 2000 [<http://cap2000.jimdo.com/>] :

L'association Cap 2000 réunit les professionnels de la mer et de la Terre dans le Morbihan, c'est-à-dire, les conchyliculteurs, pêcheurs et agriculteurs du littoral. L'association s'est créée car les conchyliculteurs et les agriculteurs avaient des difficultés de communication et de cohabitation. En effet en 1995, des conflits locaux ont éclaté entre agriculteurs et conchyliculteurs au sujet des normes sanitaires (pour les établissements conchylicoles) et des réglementations sur les épandages d'effluents d'élevage. Dans le but d'engager un dialogue, des groupes de travail communs entre agriculteurs et conchyliculteurs sont créés à l'échelle du Morbihan en 1996 et en 2001 c'est la création officielle de CAP 2000. L'objectif annoncé était de favoriser les liens entre ces professions. Les principaux instigateurs de la création de l'association ont été les Jeunes Agriculteurs du Morbihan et de jeunes conchyliculteurs. Grâce à cette collaboration, les ostréiculteurs ont notamment pu visiter des fermes pour se rendre compte des contraintes du métier d'agriculteur.

Le dialogue fonctionne car les agriculteurs écoutent plus facilement les arguments d'autres professionnels avec lesquels ils se sentent des points communs que des recommandations venant des administrations ou de techniciens par exemple.

Le principal résultat de cette collaboration concerne l'épandage de matières organiques à moins de 500 m du littoral. Auparavant une réglementation interdisait les épandages en bordure de côtes. Des discussions entre les ostréiculteurs et les agriculteurs en 2002 ont abouti à la possibilité pour les agriculteurs d'avoir une dérogation sous réserve d'accord entre les deux professions. Une charte avec un cahier des charges a donc été signée par les Présidents de la Chambre d'agriculture du Morbihan et du Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud et validée par les Services de l'Etat à travers le 2ème Programme d'action Directive Nitrates de 2001. CAP 2000 est mandatée par ces 2 structures pour animer le dispositif et faire remonter les demandes et problématiques des 2 professions.

Quand l'agriculteur en fait la demande, le technicien de cap 2000 passe voir les parcelles pour évaluer le risque de transfert bactériologique. Il émet des recommandations en fonction de la parcelle visitée (mettre un talus, une bande enherbée...). La demande est ensuite évaluée en Commission locale. Les commissions locales de territoires sont composées d'ostréiculteurs du syndicat local et d'agriculteurs (élus syndicaux, élus agriculteurs de la commune) du territoire. Ainsi, 8 commissions locales examinent les demandes de dérogation liées aux bassins conchylicoles. Quand la demande est acceptée un arrêté préfectoral individuel est pris.

A ce jour, 170 exploitations se sont engagées dans une demande de dérogation cosignée par la commission locale de territoire

En parallèle, les commissions locales émettent des propositions de ciblage des pollutions bactériologiques pour identifier les sources. La plupart des secteurs conchylicoles ont en effet été déclassés en 2010 suite à une dégradation de la qualité de l'eau. Dans ce cadre les professionnels participent au programme : détermination des points d'analyse de ciblage (support coquillages), prélèvement, sensibilisation des élus concernés. Ainsi ils participent à la résorption des pollutions qui impactent directement leur activité.



L'idéal est d'**adapter la communication à des profils types d'agriculteurs**. Cependant il est difficile de définir un profil type d'agriculteur adhérant à des mesures parce que leur mise en œuvre selon des modalités très diverses, reposent sur des anticipations très différentes de ce que veulent ou peuvent accepter les agriculteurs. Chaque mesure opère une « sélection différentielle » des agriculteurs et des réseaux agricoles concernés. Par exemple, les agriculteurs qui s'engagent dans des dispositifs impactant tout leur système (via la MAE Système fourrager Econome en Intrants par exemple) sont sans doute des agriculteurs qui prennent leur distance par rapport à la politique agricole. A l'inverse, les dispositifs d'innovation technique (comme les mesures de réduction des intrants) sont plus attractifs pour des agriculteurs au profil d'entrepreneur qui privilégient l'efficacité économique et le calcul, et qui peuvent être plus sensible à des progrès cumulant réduction des pollutions et réduction des coûts à travers une meilleure gestion des intrants.

Enfin, les modalités les plus importantes de ces mesures qui sont le zonage et la durée des contrats, constituent des facteurs décisifs de la communication. Ainsi des MAE peuvent être considérées comme trop courtes ou trop longues selon les agriculteurs. Si l'exploitant est dans une vision de reconversion stratégique de l'exploitation, elle sera considérée comme trop courte car elle ne signifie pas un engagement à long terme des pouvoirs publics. A l'inverse, des agriculteurs qui ont une vision opportuniste des mesures peuvent la considérer comme trop longue car ils veulent garder leur liberté d'adhérer année après année sur des parcelles limitées.

La communication en faveur des dispositifs environnementaux est confrontée à une série de difficultés et ce n'est donc que par une **mobilisation souvent locale impliquant des collectivités territoriales et/ou des acteurs représentant les usagers et en accordant une grande importance à la composition des instances qui élaborent et suivent les programmes que la stabilisation d'un nouveau modèle peut se faire** (Mormont, 1996).

Pratiques agronomiques. Que retenir ?

Suivant leur production (bovins/porcs/volailles) les éleveurs ont des différences dans leur attachement au territoire. Cela implique des systèmes plus ou moins verrouillés donc plus ou moins favorables au changement de pratiques.

L'histoire et les conditions pédo-climatiques de la région expliquent les systèmes actuellement en place. Il faut donc en tenir compte pour étudier les changements possibles aujourd'hui. Bien comprendre les différents systèmes suivant le type de production et leur lieu pourra permettre de proposer des mesures adaptées à chaque situation.

De par leur flexibilité, les exploitations s'adaptent en permanence à un milieu changeant. Pour faire face à ces changements les agriculteurs doivent mobiliser leurs réseaux et faire preuve de flexibilité (stratégique, opérationnelle ou relationnelle). Ainsi les agriculteurs conventionnels sont de plus en plus nombreux à emprunter aux agricultures alternatives des techniques nouvelles (hybridation technique). Toutefois, dans chaque filière, il existe des verrouillages technologiques empêchant les changements de grande ampleur.

Différentes catégories d'agriculteurs se démarquent par rapport à leur réaction face aux dispositifs agri-environnementaux. Un comportement d'appropriation stratégique de l'enjeu environnemental de la part de certains agriculteurs est constaté. Ces agriculteurs peuvent tenter d'influer sur les mesures plutôt que de les subir.

La prise en compte de ces catégories, pourrait permettre de proposer des mesures et une communication adaptées à chacune d'entre elles.

III. LES FACTEURS SOCIOLOGIQUES DU CHANGEMENT EN AGRICULTURE

Le changement en agriculture est étudié depuis de nombreuses années. L'identification des facteurs et des processus menant au changement permet d'adapter les programmes proposés aux agriculteurs. Ainsi beaucoup de chercheurs ont mis en avant l'importance du dialogue au sein des groupes professionnels locaux pour l'adoption d'une innovation. Pendant la période de la modernisation, les conseillers agricoles ont su accompagner le développement de l'agriculture mais aujourd'hui les méthodes de conseil doivent changer pour une approche sociale des innovations socio-techniques.

- *A travers quels canaux et selon quels délais une innovation se diffuse-t-elle à l'ensemble des membres d'un système social ?*
- *Comment fonctionnent les réseaux sociaux? Comment ces réseaux favorisent-ils (ou non) les changements de pratiques dans le monde agricole ?*
- *Comment le développement en agriculture a-t-il évolué ? Aujourd'hui quelles sont les techniques d'animation à disposition des conseillers?*

4 thèmes :

1/ Le processus d'innovation

2/ Les réseaux sociaux

3/ L'adoption d'une innovation par des réseaux d'agriculteurs

4/ Le développement agricole

1/ Le processus d'innovation

Résumé :

Les innovations socio-techniques agricoles sont favorisées par différents facteurs.

Le passage d'une innovation individuelle à sa prise en charge par un groupe d'acteurs se fait en différentes étapes et nécessite du temps.

Les véritables innovations se créent souvent à côté des initiatives officielles réglementées notamment sous la forme de réseaux d'agriculteurs « innovateurs ».

L'innovation technique s'impose lorsque de nouveaux systèmes de production et de nouveaux modes de gestion économique sont élaborés (Chia et Deffontaine 1999). Il n'y a pas d'innovations techniques seules mais seulement des **innovations socio-techniques**. En effet dans les projets de développement, l'innovation ne se réduit pas au dispositif (social, réglementaire...) ou à la technologie. Elle est de type sociotechnique et requiert de naviguer d'un niveau à l'autre (Zelem, 2012).

Lors d'une innovation socio-technique, les changements et les adaptations nécessitent la mise au point de « modèles techniques d'utilisation des ressources dans le milieu naturel » et l'émergence de nouvelles formes d'organisation dans le champ professionnel agricole (relations entre les acteurs). Cependant l'innovation n'arrive pas sur un terrain vide : il y a déjà un système de pensée existant, associé aux pratiques matérielles actuelles, et qui en assure la maîtrise (Darré, 1999).

Selon un modèle théorique, pour qu'une innovation se propage, un certain nombre de conditions doivent être réunies (Zelem, 2012):

- Le projet présente un avantage avéré et constatable comparé à la situation antérieure.
- Le projet est compatible avec l'ensemble du système technique et le contexte social, les compétences, les comportements et les valeurs du milieu qui est supposé l'accueillir.
- Le projet ne doit pas être trop complexe tant dans la compréhension de son usage que dans les finalités recherchées.
- Les bénéfices annoncés sont réels et compensent les contraintes d'une adhésion au projet.

Sommaire

Les critères classiquement considérés comme des **facteurs favorables à l'adoption d'innovations** en agriculture sont :

- L'origine sociale et l'activité des conjointes. Même si l'homogamie sociale reste une tendance forte du groupe agricole (Giraud et Rémy, 2008), les agriculteurs exploitants ont élargi l'aire sociale de choix de leur conjointe, c'est-à-dire qu'ils s'unissent maintenant avec des femmes venant d'autres milieux sociaux. Les chefs des exploitations les plus spécialisées (céréaliculture...) ont tendance à choisir des conjointes d'origines non-agricoles et qui ne travaillent pas sur l'exploitation tandis que les exploitations les moins spécialisées et ceux qui connaissent une forte part d'astreinte (polyculture élevage...) ont tendances à choisir des conjointes issues du milieu agricole et qui demeurent sur l'exploitation.
- Le passage antérieur à un dispositif de soutien à certaines pratiques environnementales. Par exemple, si l'agriculteur a adhéré auparavant à un dispositif agri-environnemental (CTE, MAE...) cela lui aura permis d'amorcer des changements dans sa façon de produire et cela montre qu'il a déjà des dispositions à l'innovation.
- Le fait d'être passé par un autre métier avant de reprendre l'exploitation familiale (Lamine, 2011). Les jeunes agriculteurs aujourd'hui ont plus tendance à prendre une activité salariée avant de s'installer à leur compte en reprenant l'exploitation familiale (Rattin 1991 dans Giraud, Rémy, 2008) « Ces détours professionnels représentent des moments importants de distanciation par rapport à l'exploitation familiale, car les individus s'engagent alors dans d'autres rôles et d'autres univers sociaux. Ces détours favorisent une certaine individualisation du jeune, c'est-à-dire l'acquisition d'un moi plus distant de l'univers agricole dont il est issu » (Giraud, Rémy 2008).

Le schéma ci-dessous illustre le processus d'élaboration d'une innovation sociotechnique c'est-à-dire la façon dont les acteurs participent à l'élaboration d'une technique, aux conditions de l'appropriation de la technique et aux modes de coordination entre acteurs pour établir des règles de fonctionnement, de régulation et de négociation (Flichy, 1995 cité dans Chia, Deffontaines, 1999). Toutes ces composantes sont liées entre elles.

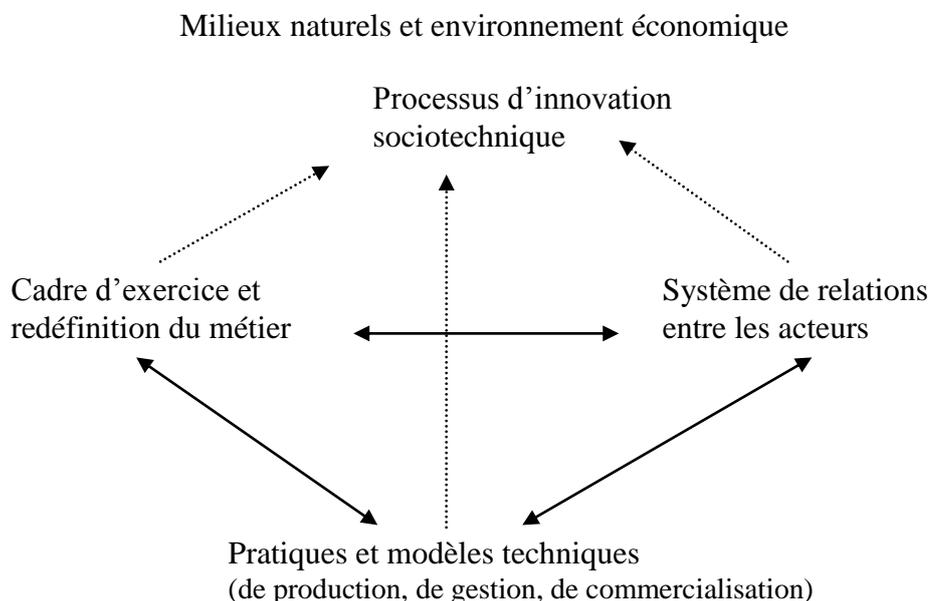


Figure 6 : Schéma d'une innovation sociotechnique (Chia, Deffontaine, 1999)

Lors d'une innovation socio-technique, **les acteurs doivent redéfinir leurs rôles respectifs en imaginant de nouveaux modèles d'exercice et de développement de leur métier**. Pour les promoteurs de ces nouvelles techniques, « il ne s'agit pas seulement de savoir comment faire une bonne diffusion de ces techniques, mais également de savoir comment les acteurs sont susceptibles de construire et de négocier de nouvelles représentations de ce qu'ils ont à faire, comment et avec qui » (Chia, Deffontaines, 1999).

Par des études de cas sur des exploitations, Vandenbroucke et Pluinage (2011) ont mis en avant les **différentes étapes du passage de l'innovation individuelle à sa prise en charge par un collectif d'acteurs**. Tout d'abord, l'individu et les groupes doivent se situer dans une logique de sortie de routine. Les agriculteurs impliqués dans la première phase de l'innovation font souvent partie, **d'une « élite agricole locale »**. Ils sont impliqués et reconnus en interne en tant que leaders. Ensuite **l'innovation est développée par un collectif d'acteurs** en marge des institutions professionnelles et territoriales. Puis il y a **traduction** de l'innovation en modèle de développement se situant à l'interface entre les initiatives individuelles et collectives. Pour finir, il faut qu'il y ait une **médiation** avec les organisations professionnelles et les institutions territoriales pour faire sortir l'innovation d'une minorité et engager un changement général de modèle.

Exemple de l'évolution des systèmes fourragers vers des modèles herbagers (Vandenbroucke et Pluinage 2011)

Une étude menée chez les éleveurs des monts du Lyonnais a permis de retracer les étapes menant d'une innovation vers un nouveau modèle de développement.

Dans cette région on observe depuis le début des années 1990 plusieurs trajectoires de remise en cause d'un système fourrager maïs-ray-grass vers des systèmes tout herbe ou vers une simple revalorisation des surfaces herbagères. Ainsi dans les années 1990 des initiatives individuelles de changement de pratiques fourragères sont observées. Dans les années 2000, un groupe de réflexion sur le séchage en grange se met en place et des questionnements sur les possibilités de renouvellement du modèle laitier commencent à émerger. A la fin des années 2000 une mesure agro-environnementale spécifique est mise en place, des formations sur le modèle herbager sont organisées et des partenariats sont développés avec les industriels. Cet exemple montre que ce nouveau modèle de développement s'est construit tout d'abord par des innovations et des expérimentations individuelles puis par le développement de groupes avant que l'innovation sorte d'une minorité et soit instaurée comme modèle de développement.

Exemple de la diffusion de l'AB dans deux zones différentes (Hellec et Blouet, 2012)

Dans ces travaux de recherche, deux régions de l'Est de la France (les Vosges et l'Alsace Bossue) avec des conceptions différentes de l'élevage laitier biologique ont été étudiées.

Dans les Vosges, les quatre premiers éleveurs laitiers biologiques sont apparus au début des années 1980 et ont bénéficié de l'appui technique d'un technico-commercial. Puis au début des années 1990, une importante formation à l'AB a été organisée par un groupe de développement agricole et grâce aux encouragements du technicien local de la Chambre d'agriculture, une dizaine d'agriculteurs de plus se sont convertis à l'AB. Le groupement départemental des AgroBiologistes (GAB) se crée et le nombre d'agriculteurs se convertissant augmente régulièrement sous l'effet de la crise de la vache folle puis grâce aux contrats territoriaux d'Exploitation (CTE). Malgré une déstructuration de la filière au début des années 2000, les conversions ont repris dès 2008 grâce à un contexte économique et politique favorable.

En Alsace Bossue, l'essor de l'AB est dû à la stratégie du directeur d'une coopérative laitière. Au début des années 1990, ce directeur a initié la mise en place d'une filière de lait biologique dans le but de diversifier les activités de son entreprise. Les agriculteurs se convertissant ont été appuyés par un ingénieur de la coopérative qui a organisé plusieurs formations. Ensuite ces éleveurs ont créé une CUMA pour acheter des équipements spécifiques et ont menés des expérimentations dans leurs fermes. L'ingénieur de la laiterie a lui aussi apporté son suivi technique et économique et fait appel aux compétences des différents techniciens locaux. Après le succès de ces conversions, d'autres ont suivi.

La principale différence entre ces deux exemples, est que dans les Vosges la démarche de conversion en AB est plutôt **partie des éleveurs** tandis qu'en Alsace Bossue c'est à **l'initiative d'une coopérative** que les éleveurs ont changé de pratiques. La conversion en Alsace Bossue s'est donc effectuée de manière plus descendante.

Le point commun entre ces deux exemples, est le **rôle central des autres professionnels de l'agriculture et l'importance du conseil collectif dans les processus de conversion**. Toutefois, l'action des conseillers mobilisés n'a pu fonctionner seulement que parce qu'ils ont pu s'appuyer sur un groupe d'éleveur prêts à expérimenter de nouvelles méthodes de production.

Bouzillé *et al.*, (2002) confirment ces résultats, selon eux les véritables adaptations et innovations pour mettre en place de nouveaux rapports entre agriculture, nature et société se créent aussi à côté des initiatives officielles réglementées : du côté des structures d'encadrement de la profession (question de la récupération politique de l'agri-environnement [→ lien vers paragraphe II 4\) b\) sur les typologies d'agriculteurs face aux dispositifs agri-environnementaux](#)) et du côté des agriculteurs eux-mêmes sous forme de réseaux d'agriculteurs « innovateurs ».

Etudier la manière dont les réseaux fonctionnent et le rôle qu'ils peuvent avoir dans l'adoption d'une innovation est donc très important. Les cas cités plus haut montrent que même si l'innovation peut-être individuelle au départ, **sa diffusion s'appuie obligatoirement sur un collectif qui cadre et oriente l'action.**

2/ Les réseaux sociaux

Résumé :

Les individus se socialisent grâce à l'appartenance à un réseau et c'est la mobilisation de ce réseau qui permet à l'individu d'acquérir des ressources pour agir. Les caractéristiques structurales des réseaux peuvent être analysées par la théorie des liens faibles et celle des trous structuraux. Le réseau existant entre des agriculteurs locaux (groupe professionnel local) a une importance particulière car beaucoup de choses s'y jouent. La morphologie du groupe professionnel local conditionne fortement l'innovation.

« Il est difficile de donner un contenu précis à un concept qui sert à décrire et à expliquer des réalités sociales aussi diverses que la parenté, le pouvoir, la communication, les échanges, les marchés, les organisations, les communautés urbaines ou rurales, la sociabilité, le soutien relationnel, etc. » (Degenne et Forsé, 1994)

Pour les définir, on peut dire que les réseaux ont des effets d'orientation et de contrainte de l'action (une forme de régulation de l'action) sur les individus. L'appartenance à un réseau est l'un des moyens par lesquels les individus se socialisent. De plus, la mobilisation du réseau permet à un individu d'acquérir des ressources pour agir.

a) Vocabulaire lié aux réseaux

Le **capital social** d'un individu est constitué du réseau des relations sociales de cet individu et des volumes des différentes sortes de capital détenus par l'ensemble des agents du réseau que cet individu peut ainsi atteindre et mobiliser pour son propre intérêt. La valeur du capital social d'un individu dépend des caractéristiques structurales des réseaux. Ces caractéristiques peuvent être découpées en deux analyses : celle des **liens faibles** et celles des **trous structuraux**.

La force des liens correspond à une combinaison de la quantité de temps, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (la confiance mutuelle) et des services réciproques. Si une information circule via des liens forts, elle va rapidement être connue par un petit cercle de personnes unies par ces liens.

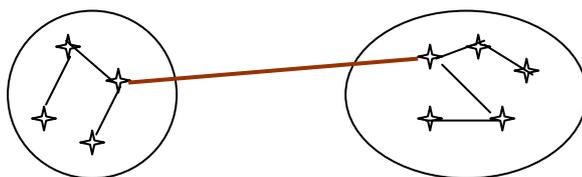


Figure 7 : L'organisation des réseaux sociaux

Légende :

- ✦ 1 agriculteur
- 1 grappe d'agriculteurs
- lien fort
- lien faible

Les **liens faibles** constituent des ponts reliant des groupes, qui permettent à une information de circuler dans un réseau plus vaste, de réseau dense en réseau dense. Les liens faibles procurent aux individus des informations qui ne sont pas disponibles dans leur cercle restreint et leurs permettent d'accéder à des informations nouvelles ou avoir des contacts avec d'autres milieux. Ils sont des instruments indispensables aux individus pour saisir certaines opportunités qui s'offrent à eux, ainsi que pour leur intégration au sein de la communauté. S'il n'y avait que des liens forts au sein d'une communauté cela engendrerait de la fragmentation sociale.

La théorie des trous structuraux est inspirée de celles liens faibles. Il s'agit de montrer la manière dont la structure d'un réseau offre des avantages compétitifs aux acteurs sociaux. Le capital social réside aussi pour l'acteur dans la possibilité d'exploiter à son avantage les « trous structuraux » que présente le réseau autour de lui. L'accent est mis sur l'importance stratégique de l'absence de relations dans la structuration des réseaux sociaux.

Par exemple la théorie du troisième larron permet de mieux comprendre ce concept (A->B->C, mais A n'est pas en relation avec C). La position de B est particulièrement avantageuse. En effet, s'il dispose d'une information, il ne tient qu'à lui de la communiquer à tous ou seulement à l'un de ces partenaires. A plus grande échelle, cela engendre un réseau peu efficient car moins susceptible de véhiculer une information diversifiée.

Un trou structural est donc une séparation entre deux contacts non redondants. Des relations sont redondantes du point de vue de l'acteur si elles sont en relations directes l'une avec l'autre ou si elles sont structurellement équivalentes puisque dans ce cas elles jouent un rôle identique dans le réseau (accès aux mêmes ressources).

Plus un réseau présente de cohésion (densité) moins il comporte de trous structuraux.

La force d'un lien faible est la conséquence du trou structural qui s'établit lorsqu'une relation sert de pont entre 2 groupes. Ceux qui en bénéficient peuvent développer une stratégie d'articulateur.

b) Une théorie structurale du pouvoir

A partir de la théorie du trou structural c'est-à-dire la mesure de la contrainte structurale pesant sur les acteurs, on note que plus la contrainte est faible, plus le capital social est important. **Plus un acteur dispose de trous structuraux autour de lui** (c'est-à-dire moins ses relations sont redondantes, moins elles se connaissent entre elles ou occupent des positions structurellement équivalentes) **et plus il peut espérer tirer de son réseau des bénéfices importants.**

Le capital social ne dépend pas seulement du nombre de contacts, mais également et surtout de leur **non redondance**. L'efficacité relationnelle du réseau d'un acteur est défini par rapport au nombre de ses relations non redondantes et au nombre total de ses relations.

Pour résumer, **le pouvoir d'un individu est donc proportionnel à la fois au nombre de ses relations et au nombre de trous structuraux dans son environnement relationnel** : plus un individu a de contacts, et plus ces contacts sont isolés les uns des autres, plus son pouvoir est grand. Mais l'autonomie structurale ne peut être tenue pour la source exclusive du pouvoir.

La **centralité dans un réseau** permet également d'acquérir du pouvoir. Les individus centraux occupent une position privilégiée dans les échanges notamment par rapport à ceux qui sont rejetés dans la périphérie. La centralité a partie lié avec le pouvoir que ce soit dans des organisations ou dans des réseaux plus informels mais cette liaison est loin d'être simple et univoque.

c) Les réseaux sociaux dans le monde agricole

Beaucoup d'acteurs gravitent autour des agriculteurs que ça soit pour du conseil agricole ou économique, de la représentation, des activités commerciales...Un agriculteur est plus ou moins entouré et/ou conseillé selon ces choix de production. On peut dire qu'un agriculteur très entouré occupe une position centrale face à tous ces « prestataires ». Une multitude d'informations lui parvient tous les jours parmi lesquelles il doit **faire le tri**.

Les représentants du monde agricole ont l'habitude de cumuler plusieurs fonctions (élu syndical, élu Chambre d'agriculture, administrateur banque ou coopérative...). Ils ont de nombreuses relations, sont en position de multi appartenance et occupent ainsi une place centrale dans leur réseau. De plus, les différents contacts rencontrés lors de ces mandats peuvent être plus ou moins isolés les uns des autres. Tout ceci leur confère une position privilégiée qui leur permet d'acquérir et de garder le pouvoir.

Les réseaux entre agriculteurs ont aussi une importance particulière car pour un agriculteur beaucoup de choses se jouent à l'intérieur du groupe de pairs.

Un réseau professionnel local correspond à une structure d'échanges de travail et de dialogue quasi quotidiens entre les agriculteurs d'un espace donné (Darré, 1996).

Différentes formes de réseaux entre les agriculteurs ont été caractérisées par Darré *et al.*, (1989) et Darré (1999) par des études de cas réalisées en France. Suite à ces études, quatre types de groupes professionnels locaux ont été dégagés. Ils se différencient morphologiquement par

- le nombre et la visibilité des grappes ;
- l'existence de liens faibles (ponts) entre ces grappes ;
- la densité (nombre de liens effectifs dans le groupe par rapport au nombre de liens possibles) des liens de dialogue. La densité est principalement dépendante des deux autres traits.

Type 1 : Il y a au moins deux grappes visibles (peu hiérarchisées dans le groupe professionnel local), des ponts entre les grappes et généralement une densité supérieure à celle des autres types.

Ce type de groupe professionnel local est le plus créatif pour apporter des réponses aux innovations pertinentes et le plus capable de « gérer » la diversité des choix individuels au sein du groupe.

Type 2 : Il se caractérise par une grappe unique, ou très fortement dominante, par l'absence de ponts et beaucoup d'agriculteurs isolés.

Ce type de morphologie est associé à une source d'information et de vision du métier unique propre à la grappe dominante. Ce sont des groupes très peu créatifs : la grappe dominante impose le modèle officiel qu'elle suit sans critique.

Type 3 : C'est un intermédiaire entre les types 1 et 2 : il y a deux grappes mais l'une est très dominante, et on y trouve peu ou pas de ponts.

Cette morphologie peut être considérée comme une dégradation du système social local.

Type 4 : C'est une morphologie dispersée. Il n'y a pas de grappes, la densité est très faible, les relations des agriculteurs sont dispersées hors du site. On ne peut pas parler de groupe professionnel local.

Ces morphologies différentes des réseaux peuvent s'expliquer en partie par des différences historiques entre les régions. Darré (1996), prend l'exemple de deux cas très contrastés, l'un en région Bretagne (région de Redon) et l'autre dans le pays toulousain (Lauragais). Dans le pays toulousain, le réseau de dialogue est peu dense, morcelé, hiérarchisé et les agriculteurs sont très dépendants des conseils extérieurs. On observe un clivage net entre ceux qui sont « dans le progrès » et ceux que les autres jugent sans avenir (type 2). Dans le cas breton, le réseau est dense, constitué de grappes très reliées entre elles. Les agriculteurs sont indépendants vis-à-vis des conseils officiels et ils ont accès à des sources d'information multiples donnant lieu à des débats et à des stratégies de position au sein du groupe et à l'acceptation de choix individuels variés (type 1).

La qualité du réseau agricole, c'est-à-dire la densité des liens et les liens des grappes entre elles, conditionne donc fortement l'innovation plus favorable dans les groupes professionnels de type 1.

Les différents exemples expliqués ci-dessous permettent de mettre en avant l'importance pour les agriculteurs des réseaux professionnels et extraprofessionnels.

Exemple de mise en œuvre d'une nouvelle pratique : le non-labour (Goulet, 2010)

L'agriculture de conservation, c'est-à-dire le non labour des sols, est une technique innovante que quelques agriculteurs à la pointe ont introduite récemment.

Dans ce cas, l'initiative individuelle et la libre entreprise sont défendues par ces agriculteurs. Il s'agit de s'extraire du local, de normes sociales et techniques, de structures professionnelles qui seraient rigides et contraignantes au profit d'une figure plus « opportuniste du réseau » où l'individu trouve un espace de liberté accru. L'individu s'affirme dans son unicité tout en trouvant auprès d'espaces collectifs souples comme le réseau, la communauté de pratiques et le segment professionnel, des ressources cognitives et identitaires essentielles pour se construire et nourrir ses réflexions techniques.

[→ lien vers témoignage de l'agriculteur de BASE dans II 3\) a\) sur les réseaux alternatifs à l'agriculture productiviste](#)

Exemple des éleveurs de porcs en Bretagne (Nicourt, 2011)

Les Centres d'Etude Technique Agricole (CETA) impliquant des éleveurs de porcs se mettent en place en Bretagne au début des années 1950, ils permettent des échanges techniques et sociaux entre pairs et font progresser chacun de leurs membres. Les CUMA et l'entraide pendant les gros travaux participaient aussi à maintenir un fort réseau social autour des éleveurs de porcs. Cependant dans les années 1970, l'usage du matériel s'individualise sous la pression conjointe de la spécialisation et de la différenciation économique des élevages. L'éleveur, qui travaille désormais en hors-sol délaisse les tâches collectives des cultures qui nourrissent les solidarités ne les confiant plus qu'à des ETA (Entreprises de Travaux Agricoles) pour concentrer son travail au sein des bâtiments d'élevage.

A partir du milieu des années 1960, les aliments récoltés à la ferme font place à d'autres, fabriqués industriellement et achetés. Ce changement dans la façon de fonctionner des exploitations fait qu'elles ne nécessitent plus d'entraide et contribuent ainsi à l'enfermement des éleveurs dans les bâtiments.

Le plan de rationalisation de la production porcine (1970) bouleverse l'organisation du travail des éleveurs en peu de temps. Ce ne sont plus les débats et les observations lors des entraides qui définissent les façons de travailler mais les prescriptions de l'encadrement technico-économique. Faisant place aux réputations et aux comparaisons des manières de faire, ensuite, l'usage des outils de gestion permettra à chacun d'évaluer son travail et de se classer parmi ses pairs. Ce désengagement des éleveurs des collectifs professionnels qu'accroissent les crises cycliques qui touchent le secteur attise leurs concurrences. Il contribue à les fragiliser davantage, notamment quand des critiques extérieures - liées par exemple à l'odeur et à la pollution des élevages - mettent en cause les modalités d'exercice du travail d'élevage, redoublant d'autant leur isolement.

Exemple des éleveurs laitiers en Ile-et-Vilaine (Van Tilbeurgh *et al.*, 2008)

Deux modèles opposés ont été identifiés lors d'enquêtes. Les premiers types d'éleveurs prennent en compte l'environnement c'est-à-dire qu'ils se sont organisés pour optimiser les ressources foncières et écologiques et sont bien insérés dans la société locale. Ils essaient d'anticiper les demandes de leurs voisins dans leur système de production.

Les seconds types d'éleveurs prennent moins en compte l'écologie dans leur système de production, ils se sont organisés pour répondre aux besoins du cheptel dans une perspective d'intensification. Leurs réseaux sont organisés entre agriculteurs et c'est le plus souvent entre agriculteurs qu'ils négocient leurs règles de production car ils entretiennent plus souvent que les autres des mauvaises relations avec leurs voisins non agriculteurs. Ce sont ces exploitations avec un système de production contraint qui se tournent plus vers les associations de conseil.

En quête de changement, ces deux types d'exploitants n'iront donc pas mobiliser leurs ressources à l'intérieur des mêmes réseaux. Les premiers types d'éleveurs identifient des ressources à une échelle plus locale, mais surtout hors agriculture tandis que les seconds mobilisent des ressources à l'intérieur de réseaux agricoles et para-agricoles qui peuvent être élargis afin d'intensifier et de spécialiser leur production.

L'exemple ci-dessous permet de mettre en avant l'utilité de la réalisation d'un diagnostic socio agricole pour identifier les réseaux d'un territoire. Cela peut permettre à l'animateur d'adapter ses actions aux réseaux en place

L'identification des différentes zones d'un bassin versant par l'étude des réseaux

Le témoignage de Pascal Renault, directeur du SYMEOL (Syndicat Mixte Environnement de l'Oust et du Lié) :

Des diagnostics socio-agricoles ont été réalisés en 2002 et en 2007 par des bureaux d'études sur le bassin versant de l'Oust. Trois grandes zones ont été définies en fonction de la qualité des réseaux agricoles, de leurs histoires, de leurs productions et des organismes y intervenant.

Le premier territoire identifié possède un CETA qui a été historiquement très important et la FNSEA y est très implantée. Les agriculteurs préfèrent travailler avec la Chambre d'agriculture qui compte de nombreux élus dans ce secteur. Un important réseau de CUMA est aussi en place ce qui est source d'une dynamique collective importante. Le SYMEOL est peu influent dans cette zone et la mise en place d'actions vers la reconquête de la qualité de l'eau doit prendre en compte l'avis de ces organismes influents sur le territoire. Il délègue donc les diagnostics agricoles à la Chambre d'agriculture (comme les diagnostics MAE en 2009-2010).

Dans **le second territoire** identifié, les exploitations sont de tailles importantes et intensives et les agriculteurs sont très individualistes. La chambre d'agriculture n'a aucun moyen d'influence dans la zone. Il y a une absence de dynamique collective traditionnelle et de représentation institutionnelle classique. Les services sont dispensés par une entreprise privée avec beaucoup de pouvoir dans la zone. Le syndicat de bassin versant a de grosses difficultés pour travailler avec ce territoire très difficile d'accès.

Le **troisième territoire** identifié, a une assez forte densité agricole. Les ETA y sont plus implantées que les CUMA. Le SYMEOL peut travailler plus facilement avec les agriculteurs de cette zone.

Ces diagnostics sont utiles pour mieux connaître le territoire bien sûr mais aussi pour adapter les techniques d'animations à chaque zone définie. Quand des réunions/démonstrations sont organisées dans ces zones, les agriculteurs de chacune d'entre elles adoptent un comportement différent que l'on peut prévoir à l'avance. Sur le premier territoire, il y a du monde mais ils sont contestataires et adoptent des positions politiques et syndicales, sur le second territoire personne ne vient, et sur le troisième des débats constructifs se mettent en place.

Actuellement le RGA montre que ces territoires changent très vite. Les leaders des zones avec des dynamiques très fortes commencent à « fatiguer ». La dynamique de chacun de ces territoires est donc amenée à changer.

3/ L'adoption d'une innovation par des réseaux d'agriculteurs

[Sommaire](#)

Résumé :

La diffusion d'une innovation a été très étudiée et un modèle a même été construit. Ce qu'il faut retenir de ce modèle c'est que les agriculteurs n'innovent pas tous en même temps.

L'appartenance à un groupe est décisive pour l'agriculteur car les changements de pratiques en agriculture résultent souvent d'une réflexion collective et passent par un processus d'acceptation sociale du changement.

L'adoption d'une innovation est aussi un processus de négociation entre agriculteurs et avec l'extérieur du monde agricole.

Pour arriver à de meilleurs résultats pendant les négociations liées à l'eau, les négociations d'ordre techniques doivent être privilégiées aux négociations d'ordre stratégiques, ce qui est encore trop peu souvent le cas aujourd'hui. Pour faciliter la réussite de ces réunions des discussions entre pairs devraient être menées entre agriculteurs en amont.

Le modèle de diffusion « descendant » parfois utilisé encore aujourd'hui n'est plus efficace. Les agriculteurs devraient être encouragés à mettre en œuvre une nouvelle technique à partir de leur point de vue.

a) Les changements dans les anciennes sociétés paysannes

Les agriculteurs ne sont pas hermétiques au changement car même les anciennes sociétés paysannes (Mendras, 1967), les plus traditionnelles innovent et mettent en œuvre des changements dans leurs pratiques. En effet le perfectionnement des outils, l'introduction des nouvelles plantes, l'amélioration des méthodes culturales font partie de l'histoire de l'agriculture de toutes les époques.

« Que les sociétés paysannes soient des sociétés traditionnelles vivant sous l'empire de la coutume et de la routine ne les empêche pas pour autant de recevoir et d'accepter des innovations qui peu à peu induisent des changements... » (Mendras, 1967)

Toutefois, faire des essais en « vrai grandeur » entraînait des risques qu'un paysan ne peut prendre surtout s'il y va de la nourriture de sa famille. Consacrer une parcelle à une nouvelle culture peut diminuer d'autant la récolte si l'essai est raté, « un progressiste est celui qui en a les moyens ».

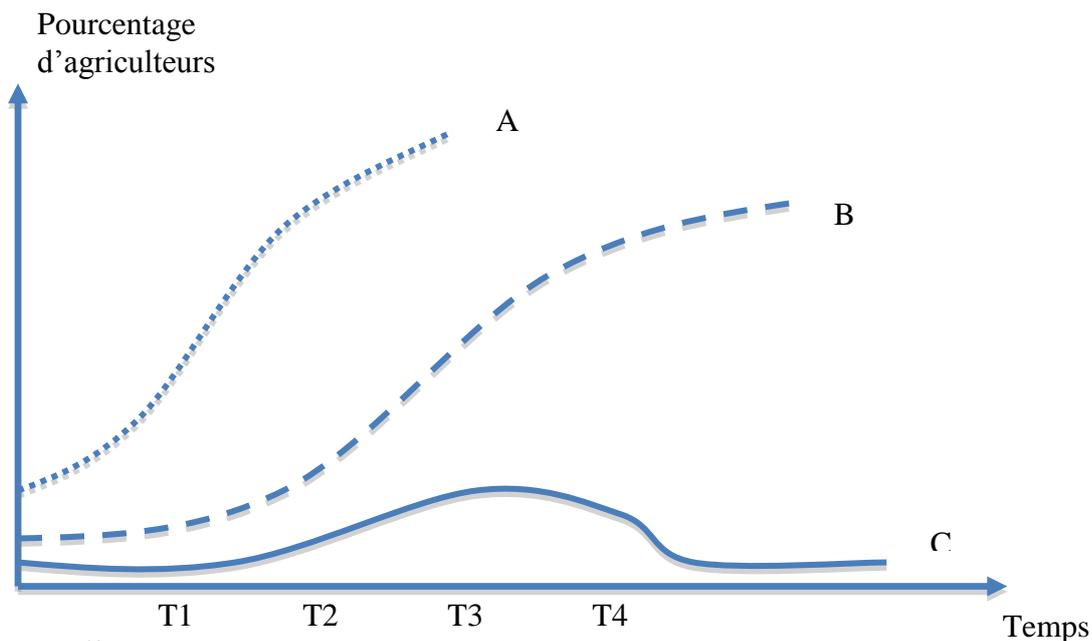
De plus, un progrès technique, d'apparence le plus neutre et le plus « technique » possible, prend un sens politique lorsqu'il pénètre dans le village puisqu'il devient un enjeu sur l'échiquier villageois.

En effet l'essai d'une nouveauté par un paysan pouvait créer un scandale : *« il se croyait donc plus habile que ses pères, plus malin que ses voisins, plus instruits que les notables, pour oser faire ce que ces derniers n'avaient pas l'idée de faire ? »* L'agriculteur concerné par ces rumeurs préférerait donc cacher son expérience à ces voisins en attendant qu'elle soit réussie. *« Depuis des siècles, il y a eu donc eu dans les campagnes d'excellent agriculteurs modernistes de qui l'exemple n'était ni vu ni imité de leurs voisins ».* (Mendras, 1967)

b) Un modèle de diffusion d'une innovation

Bryce Ryan et Neal Gross (1942) étudient la diffusion du maïs hybride dans un réseau d'agriculteurs de l'Iowa aux Etats Unis. Ils montrèrent que ces agriculteurs, producteurs modernes vivant dans une société favorable au progrès, avaient mis 9 ans à tous adopter le maïs hybride proposé par les agents de développement agricole. Pourtant cette innovation présentait toutes les caractéristiques de la « bonne » innovation. (Degenne et Forsé, 1994)

Henri Mendras (1967) a mené la même expérience dans le Béarn des années 1950 et a constaté la même lenteur d'évolution. Selon ces auteurs, cela peut s'expliquer par le fait que la diffusion s'est faite selon une **courbe en S** et les premiers fermiers à avoir adopté le nouveau maïs différaient des derniers par un cosmopolitisme plus important et un statut socio-économique plus élevé.



Courbe A : % cumulé des agriculteurs qui connaissent l'innovation à un temps donné
Courbe B : % cumulé des agriculteurs qui ont adopté l'innovation à un temps donné
Courbe C : histogramme du nombre des agriculteurs qui adoptent l'innovation à une période donnée ; les seuils de cette courbe définissent les catégories d'adoptants : T₀, innovateurs - T₁, premiers adoptants - T₂, majorité précoce - T₃, majorité tardive - T₄, traînants.

Figure 8 : Schéma théorique de diffusion d'une innovation

Cette courbe en « S » présente l'intérêt de mettre en relation des rythmes d'adoption et des effectifs de populations touchées. On peut distinguer différents types de populations selon leur degré d'adhésion au nouveau projet, et la durée de ce délai (Zelem, 2012).

Pendant une première période, quelques « innovateurs » tentaient d'utiliser l'idée ou la technique nouvelle, ensuite venait la période des « premiers adoptants » qui introduisaient franchement l'innovation mais restaient encore peu nombreux, puis petit à petit la masse des agriculteurs suivait l'exemple des innovateurs, chacun en fonction de sa situation, de ses moyens et de ces attitudes, mais tous ensemble en peu de temps dans un mouvement collectif, enfin les « retardataires » mettaient en œuvre l'innovation.

Le taux de propagation varie en fonction des caractéristiques propres à la population étudiée, à son contexte de vie, à son environnement culturel, politique et économique. La limite de ce modèle est qu'il fait abstraction de la complexité de la dynamique sociale, en effet, tout au long de la courbe de diffusion, le projet fait l'objet d'inflexions et de modifications (Zelem, 2012).

Durant ce processus, **un individu prend rarement sa décision tout seul** : pour que le message qu'il reçoit prenne un sens pour lui, il faut qu'il le discute avec ses parents, ses amis, ses voisins, et il est grandement aidé à prendre sa décision s'il participe à un groupe de pairs qui prennent la même. Un délai entre l'information et la décision est nécessaire pour que l'individu se persuade des avantages de l'innovation. Sur ce point les relations personnelles jouent un rôle essentiel. Les réseaux d'un agriculteur prennent ici toute leur importance pour faciliter ou non un changement technique (Mendras, 1967).

Ce qu'il faut retenir des travaux de Mendras c'est que les agriculteurs n'innovent pas tous en même temps. Pour qu'un agriculteur innove, il ne suffit pas que ces voisins adoptent cette innovation pour qu'il les suive. Pour qu'il adopte le changement, l'innovation doit avoir un sens par rapport à son système productif.

[Sommaire](#)

c) Les relations professionnelles, moteurs indispensables du changement

Divers courant de sciences sociales **ont remis en cause certains aspects du modèle diffusionniste** et notamment l'idée que les innovations techniques ne seraient dues qu'à un noyau d'agriculteurs dynamiques (les innovateurs).

Pour la plupart des agriculteurs, le **groupe professionnel local joue un rôle central dans la négociation des changements techniques**. Le groupe professionnel local se définit selon les critères suivants (Darré, 2006) :

- activités semblables des agriculteurs ;
- possibilités pérennes de dialogue (notamment par suite du voisinage entre les agriculteurs)
- conscience partagée par les agriculteurs des limites du groupe et de sa composition

En effet, la situation de groupe ou chacun modifie l'état de connaissance de l'autre et l'amène ainsi à adopter certains comportements nouveaux, génère une influence qui accélère la prise de décision et facilite le changement (Blanchet et Trognon 1994 cité dans Ansaloni et Fouilleux, 2006).

Dans le cas d'un changement de système dans une exploitation (passage en protection intégrée par exemple), **l'appartenance à un groupe est décisive pour l'agriculteur**. Le groupe lui permet de construire collectivement une reconnaissance que le monde professionnel majoritairement sceptique ne leur offre pas. L'effet du groupe c'est aussi de légitimer aux yeux de chaque agriculteur les méthodes et solutions proposées parce qu'elles sont entendues, discutées, et plus ou moins mises en œuvre par les autres membres du groupe, parfois même construites collectivement. C'est souvent en groupe que les agriculteurs vont se permettre certaines pratiques plus « *risquées parce qu'ils ne seront pas seuls à le faire, que d'autres les ont peut-être précédés avec succès, et enfin par soucis de cohérence interne au groupe* » (Lamine, 2011).

Ainsi les changements de pratiques ne sont pas une question de bonne volonté, de motivation ou de dynamisme individuels. Ils relèvent d'un **processus de transformation des normes de travail et de production de connaissances** qui s'appuie sur une activité spécifique de réflexion du côté des agriculteurs. Cette activité de réflexion portant sur les situations et sur ce que les agriculteurs veulent modifier (les buts qu'ils poursuivent) n'est **pas une activité seulement individuelle**. Elle s'appuie sur le dialogue entre pairs, c'est-à-dire entre des personnes susceptibles de partager des préoccupations communes de par leurs activités et positions sociales (Ruault et Lémery, 2009).

Les changements de pratiques en agriculture résultent donc d'une réflexion collective et passent par un processus d'acceptation sociale du changement.

L'hypothèse défendue par Darré *et al.*, (1989) est qu'il existe une corrélation entre d'une part les caractéristiques morphologiques des réseaux sociaux agricoles, et d'autre part les modalités selon lesquelles les idées et les façons de faire se perpétuent, se transforment, s'adaptent, s'unifient ou se diversifient dans un groupe.

Ainsi, les caractéristiques morphologiques de ce groupe professionnel, décrites en terme de réseaux (c'est-à-dire le nombre de grappes, l'existence de ponts entre ces grappes et la densité des liens de dialogue), commandent le niveau d'aptitude des individus qui le compose à élaborer et à transformer des idées, des solutions et des choix et à accepter et à gérer la diversité des idées et des pratiques matérielles en son sein (Darré *et al.*, 1989).

Le **dynamisme d'un groupe local d'agriculteurs ne renvoie pas à la présence d'un noyau d'agriculteurs « dynamiques » (jeunes, bien formés...) censé entraîner derrière eux des agriculteurs du voisinage mais à l'état du système des relations professionnelles observables sur ces communes** (Darré *et al.*, 1989). Cet état peut être observé grâce à deux dimensions :

- la densité observée des liens professionnels entre les agriculteurs d'une même localité et le caractère du réseau de relation qui caractérise un groupe professionnel local
- la distribution de ces liens et notamment de savoir entre quels types d'agriculteurs ils s'établissent de façon privilégiée.

Ce n'est donc pas la présence ou la force d'un noyau moderniste qui assure un dynamisme local, en effet, le dynamisme même d'un tel noyau ne saurait résister à l'usure de la solitude (Darré *et al.*, 1989).

Toutefois les agriculteurs peuvent conserver une certaine indépendance de décision par rapport aux autres membres du même groupe professionnel local. Ainsi une étude de Le Guen et Sigwalt (1999) a montré qu'il n'y a pas de corrélation entre la forme du réseau professionnel local d'un agriculteur et sa décision de contracter ou non une mesure. Il n'y a pas non plus de corrélation entre la forme du réseau professionnel et le choix d'opter pour tel ou tel niveau de contrat (cela dépend du niveau de contrainte que chaque éleveur choisit) ou avec l'importance des surfaces concernées par la mesure. Par contre la connaissance qu'ont les éleveurs de l'objet et du fonctionnement des mesures est étroitement liée à la forme du réseau professionnel local. Le réseau professionnel local a donc un impact (même s'il n'est pas forcément direct) sur les choix des agriculteurs.

L'introduction d'idées et d'informations d'origine extérieures dans le groupe est assurée par ses membres soit par des effets de contiguïté géographique soit surtout par des **effets de multi appartenances** (groupement de développement, conseil d'administration de coopératives, dialogues avec les techniciens...). Les multi appartenances tiennent une place essentielle pour l'apport de matériaux nouveaux dans la réflexion d'un groupe local (Darré *et al.*, 1989). Les agriculteurs en position centrale dans le réseau professionnel local sont souvent en situation de multi-appartenance. Autrement dit, plus le dialogue entre pairs est dense, plus le dialogue avec les autres est fréquent (Le Guen et Sigwalt, 1999).

Les innovations ont donc deux origines, en interaction (Darré, 2006):

- les processus d'expériences et de réflexion entre les membres du groupe ;
- les pluri appartenances : un ou plusieurs membres du groupe introduisent une information ou une proposition d'innovation issue d'autres groupes.

L'adoption d'une technique nouvelle est aussi un **processus de négociation** et non simplement un transfert et une acquisition. Sur le plan social il s'agit du produit d'influence réciproque entre agriculteurs (Darré *et al.*, 1989). Au cours d'une interaction sociale, une confrontation des idées et des rapports de force s'installent. Durant les discussions, les acteurs en présence n'ont pas au départ, du fait des écarts de positions sociales, le même « droit » à la parole. Toute tentative pour exercer une influence dans le groupe en faveur d'une variante nouvelle doit tenir compte du schéma des relations et positions dans le groupe. (Darré, 1996)

Les arguments d'un agriculteur peuvent avoir un effet sur les autres agriculteurs de sa commune en raison de deux facteurs :

- sa position dans le système des relations professionnelles locales qui lui attribue ou non la possibilité de soutenir une idée nouvelle ;
- la valeur propre que ses interlocuteurs accordent à ses arguments en fonction de leurs façons actuelles de voir les choses (Darré *et al.*, 1989).

Ces processus de négociation sont nécessaires car pour qu'une innovation se diffuse, elle doit **bénéficier d'une acceptation sociale au sein du groupe de professionnels.**

L'exemple de la Cuma de Puceul (44) (ci-dessous) permet de comprendre comment une nouvelle technique, le désherbage alterné, s'est mise en place et s'est diffusé

Mise en place du désherbage alterné sur un territoire grâce au dynamisme d'une Cuma

Témoignage de Jean-Luc Saffré

Administrateur de secteur de l'union des CUMA

Vice-président de la Cuma de Puceul (BV de Saffré)

Président de la Cuma de Puceul de 1999 à 2007

Cuma de Puceul

100 adhérents

9 salariés

Exploitation de Jean-Luc Saffré

GAEC de 4 personnes

85 vaches laitières

60 jeunes bovins/an en engraissement

+ 450 places pour du porc engraissement

Le Bassin versant de Saffré est une zone sensible par rapport aux enjeux de la qualité des eaux. En effet, le territoire compte deux forages dont les analyses montrent parfois la présence d'herbicides.

Au départ la demande d'investir dans une bineuse est venue des adhérents bios de la Cuma (c'est-à-dire 15 à 20 agriculteurs).

Le syndicat d'eau a proposé de réunir des subventions pour cet outil (subventions à l'hectare).

Grâce à des aides financières, la Cuma a donc acheté en 2004 une désherbineuse avec la bineuse autoguidée grâce à une caméra. Cet appareil est très coûteux (21 000-22000 euros) mais est efficace pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires puisqu'il permet de diviser par trois la quantité de produits utilisés.

En plus des agriculteurs bios, quelques membres de la Cuma ont essayé ce nouvel outil et en deux ans la demande a fortement augmentée. Cela explique pourquoi les dirigeants de la Cuma décident d'acheter une deuxième désherbineuse en 2006 elle aussi financée (à hauteur de 80%).

Dans le même temps, la Cuma investit dans une houe rotative et dans une herse étrille qui permettent aussi du désherbage mécanique mais à d'autres stades de la plante.

Toutes ces innovations ont été favorisées par le syndicat d'eau de Saffré qui a organisé des réunions publiques avec les agriculteurs axées seulement sur la qualité de l'eau et son évolution sur le bassin versant.

La diffusion de ces nouvelles pratiques s'est faite assez naturellement, se sont surtout les agriculteurs du conseil d'administration de la Cuma et les agriculteurs les plus soucieux de l'environnement qui ont essayé en premier. Un des avantages du binage est agronomique, il peut donner un bon coup de fouet à la culture, « un binage vaut mieux que 2 arrosages ». Cette technique demande beaucoup de technicité à l'agriculteur car elle est très pointue. En effet l'agriculteur doit tenir compte des conditions climatiques qui peuvent être un frein pour le désherbinage.

Ceci peut expliquer que sur les 100 adhérents, seul 25 à 30 agriculteurs utilisent cet outil. Ce nombre reste stable car c'est une technique très pointue. Certains ont essayé mais ont arrêté rapidement à cause de la difficulté de maîtrise de cette nouvelle technique. De plus les machines arrivent à saturation au niveau du nombre d'utilisateurs.

Cette Cuma est dynamique et met en place des actions innovantes. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il règne un bon esprit au sein du conseil d'administration qui n'hésite pas à prendre des risques et à investir dans du matériel qu'il juge prometteur sans engagement par derrière du nombre d'utilisateurs potentiels.

Les échanges entre les agriculteurs se font par les équipes d'ensilage. La Cuma communique avec ses adhérents lors de l'envoi des facturations par exemple.

Sommaire

d) Les processus de négociation

d-1 Le dialogue territorial

Le dialogue territorial regroupe l'ensemble des processus décrits dans le schéma ci-dessous (figure 9).

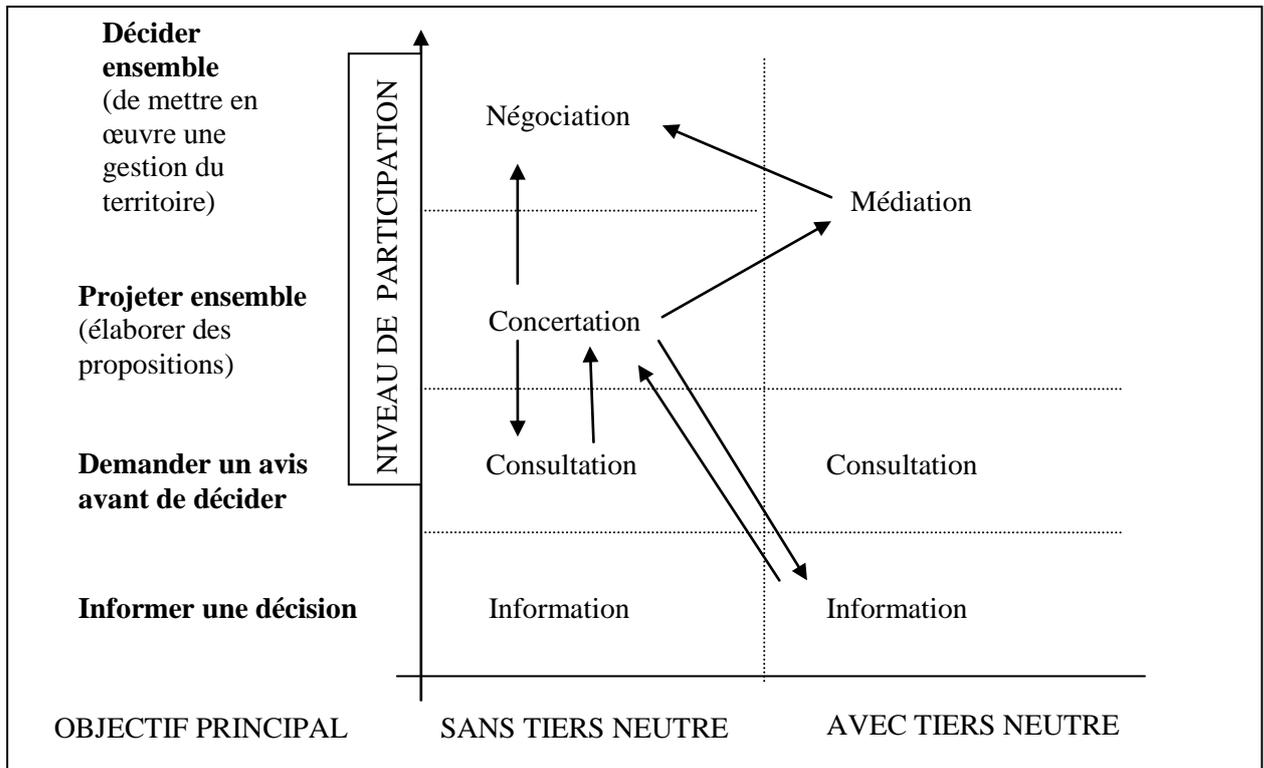


Figure 9 : schéma de l'ensemble des processus du dialogue territorial (Barret, 2003)

La **médiation** fait appel à un tiers (l'entremise) et permet de mettre d'accord ou de réconcilier (Barret, 2003).

La **concertation** quant à elle n'aboutit pas nécessairement à une décision (Barret, 2003). Elle répond toujours à une combinaison de trois objectifs qui sont : la mise en commun d'informations, l'acceptation d'un projet ou d'une décision dont celui qui engage la concertation est le porteur et sur une co-construction de l'action ou de la décision qui est l'objet de la concertation (Beuret, 2012). Les agriculteurs invités à une concertation s'attendent donc à être consultés et à ce que leurs avis soient pris en compte. **S'ils n'y trouvent qu'un exercice de communication, voire de consultation, ils peuvent s'estimer lésés.** Ils rejettent alors la concertation en la considérant comme inutile et l'associe à une stratégie des promoteurs des projets auxquels ils s'opposent, visant à dompter les oppositions. L'usage du qualificatif « concertation » est donc à manier avec précaution pour les porteurs de projets. La **négociation** s'effectue directement entre les parties sans l'intervention d'un tiers et elle aboutit à une décision commune (Barret, 2003). Négocier désigne le mouvement de trois entités (Thuderoz, 2010) :

- celui qui prétend (à une chose, ou préfère engager tel cours d'action) ;
- celui à qui est adressée cette prétention ;
- la chose elle-même ou le cours d'action espéré.

Pour qu'il y ait négociation, il faut qu'il y ait entre individus, une divergence, un litige – pour résumer, un conflit. Tout conflit surgit à cause d'un problème résultant de l'écart entre le cours espéré d'une action et son cours réel. Pour résoudre ce conflit plusieurs actions sont possibles. Elles sont illustrées dans le schéma ci-dessous :

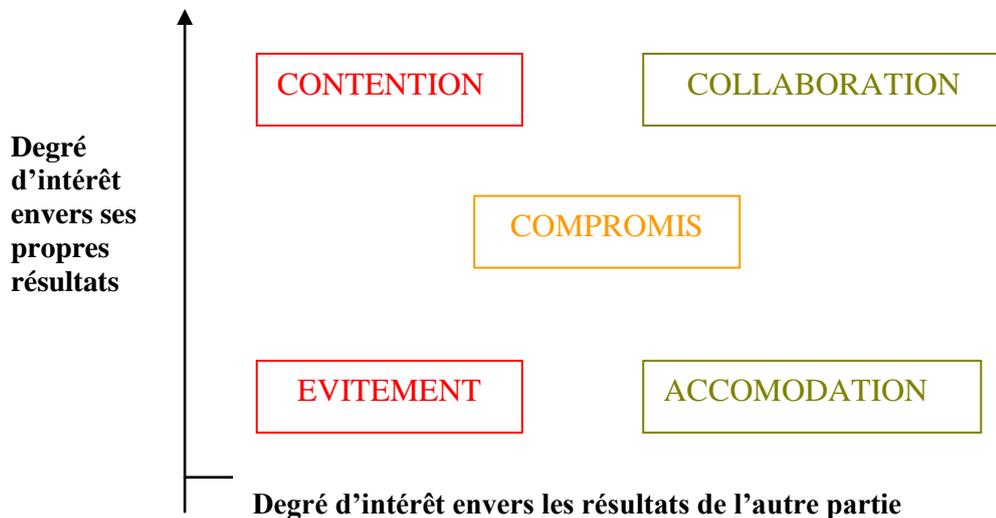


Figure 10: Les actions possibles pour résoudre un conflit (Lewicki et Litterer, 1985 dans Thuderoz, 2010)

La **contention** décrit le cas où une partie, centrée sur ces propres intérêts et besoins, tentera de contraindre l'autre d'accepter sa préférence, à l'aide de diverses techniques d'engagement de persuasion, de coercition ou de menace.

A l'inverse, il y a l'**accommodation**. Elle représente des situations où l'une des parties devient accommodante car orientée vers les intérêts de l'autre

La **collaboration** intervient quand le souci de s'accorder est partagé par les deux parties car elles convergent vers des intérêts conjoints et recherchent une solution optimale. La collaboration est fondée sur un consensus.

A l'inverse dans une situation d'**évitement** les deux parties ne souhaitent pas s'engager dans l'interaction.

A mi-chemin de ces solutions, il y a le **compromis** avec lequel les parties réduisent les divergences. C'est un dispositif de réduction des conflits « par la satisfaction – permettant que les deux parties obtiennent quelque chose – mais non par optimisation, puisque ces deux parties n'ont pas atteints leurs objectifs ». (Lewicki et Litterer, 1985 dans Thuderoz, 2010)

Lors de négociations liées à l'eau, quand les acteurs se mettent autour d'une table, l'objectif est de trouver un compromis même si la situation optimale serait une collaboration ou une accommodation entre les différents acteurs ; la contention et l'évitement ne permettant pas d'aboutir à un accord.

d-2 Les négociations liées à l'eau

Généralement quand un problème lié à l'eau apparaît, il se caractérise par une tension entre une certaine urgence à agir et le fait qu'en même temps les différents acteurs concernés ne savent pas trop quoi faire. Les dispositifs mis en place pour résoudre les problèmes liés à l'eau associent une diversité d'acteurs (professionnels, Elus, administrations de l'Etat, Agences de l'eau, associations...). La contribution attendue de ces acteurs révèle d'un « engagement pratique » qui ne va pas de soi pour tous. En effet, cela suppose une ouverture ou une recomposition de systèmes de relations établis, tant du côté du monde agricole que des autres acteurs pour que des espaces et des formes de confrontation se mettent en place pour permettre aux débats de s'instaurer (Ruault, Lémery, 2008). Selon Candau et Ruault (2002), l'idée de **construction collective implique de considérer qu'il n'y a pas une seule façon pré-déterminée de traiter les problèmes.**

Les instances dans lesquelles le débat s'instaure suivent souvent une **logique institutionnelle** plus qu'une logique de représentation des acteurs réellement concernés par les problèmes à traiter. Par exemple, les Elus des organisations professionnelles agricole dont la fonction principale est de défendre la profession vont essayer de préserver un maximum de marges de manœuvre ou d'avantages pour les agriculteurs, ils vont donc rester sur des positions assez générales. Les positions défensives de chaque côté et les soucis d'image (démontrer l'engagement des acteurs agricoles en faveur de l'environnement par exemple) sont très présents (Ruault, Lémery, 2008).

Tout cela explique que dans ces instances, les **débats soient plus stratégiques que techniques**. La discussion stratégique porte sur les problèmes politiques et institutionnels et sur la répartition et l'organisation des moyens de l'action. Elle s'avère renvoyer avant tout à des acteurs institutionnels. La discussion pratique qui est peu présente lors de ces discussions, devrait porter sur les problèmes d'actions et la recherche de solutions. **Les lieux privilégiés pour les discussions pratiques sont les réseaux et collectifs locaux.** La simple mise en place d'instances pluri-acteurs qui plus est de type institutionnel où les logiques de représentation prédominent ne garantit donc pas l'existence d'un débat pratique et d'un échange de façon de voir entre les acteurs (Ruault, Lémery, 2008).

Pendant les concertations, la cohésion sociale des agriculteurs et leurs certitudes techniques augmentent l'aspect persuasif de leurs arguments. Si les tenants des positions environnementales n'ont pas de propositions concrètes à fournir, des « normes de fait » (Caildini *et al.*, 1991 dans Kergreis *et al.*, 2009) s'imposent dans la discussion, entérinant les habitudes techniques en vigueur chez les agriculteurs, ne laissant pas la place à l'innovation. Pour qu'au cours de la discussion il y ait un changement réel, il faut que les nouvelles normes soient soutenues dans le groupe : les individus minoritaires extrêmes (agriculteurs bio) peuvent susciter le déplacement des opinions vers leur positions, pour peu qu'ils soient consistants et qu'ils se situent dans le sens d'une valeur sociale émergente (Paicheler et Flath, 1988 dans Kergreis *et al.*, 2009).

Cependant dans beaucoup d'exemple de concertations liées à l'environnement, les valeurs environnementales ne sont pas suffisamment normatives pour enclencher des changements d'attitude ou de comportement. Les accords de surface observables dans les concertations semblent se rapprocher des objectifs sociaux de la démocratie participative : affirmer un consensus et promouvoir une convivialité effaçant les divergences d'intérêts socio-économiques (Kergreis *et al.*, 2009).

Pour qu'un débat technique d'égal à égal se déroule au sein des instances pluri acteurs, une discussion préalable entre pairs (agriculteurs) est indispensable. Cette discussion permet d'élaborer des propositions argumentées de telle sorte que les différents points de vue aient un poids relativement égal dans le débat et ce d'autant plus que les positions sociales ne sont pas forcément égales. Les débats techniques passant par les discussions entre pairs s'opèrent d'autant plus facilement qu'ils s'appuient sur les « formes sociales ordinaires de production de connaissances des agriculteurs » (Ruault, Lémery, 2008).

Cette approche remet en cause le modèle diffusionniste que beaucoup d'organismes de développement utilisent encore en sollicitant individuellement les agriculteurs au travers de messages censés les sensibiliser aux bonnes pratiques. La réflexion collective est le meilleur moyen d'exploiter la diversité des façons de produire et des conceptions qui existent dans le monde de l'agriculture. De plus lorsque le représentant du monde agricole pendant les négociations s'appuie sur des positions élaborées au sein du groupe local (soit parce qu'il met en discussion ses propres positions, soit parce qu'il reprend celles discutées au sein du groupe), il peut jouer un rôle positif de porte-parole du groupe local vers l'instance pluri-acteurs (Ruault, Lémery, 2008).

Les exemples ci-dessous montrent bien l'importance de dialogue entre les acteurs des territoires pour qu'un projet ait de meilleures chances d'aboutir.

Exemple de dispositifs de concertations concernant la gestion des marais en Charente-Maritime (Candau et Ruault, 2002)

Le produit attendu de la concertation sur la gestion des marais, était un cahier des charges susceptible d'orienter l'action pratique de la gestion des marais. Cela supposait donc qu'il y ait un **travail spécifique de formulation et de traitements de problèmes** qui relève d'un processus collectif d'élaboration de connaissances pour l'action, (Darré, 1996) c'est-à-dire, une « **construction cognitive de l'action** ». Durant les discussions au sein du comité technique, une place centrale était accordée aux exposés d'experts. Cela atteste d'une hiérarchie en faveur de la connaissance scientifique, comme si elle pouvait d'emblée se traduire en un contenu d'action.

Dans ce même exemple, les agriculteurs n'acceptent une confrontation avec les représentants de la cause environnementale (Ligue de Protection des Oiseaux) que parce qu'ils ont élaboré un argumentaire technique et précisé les points sur lesquels ils voulaient faire porter la réunion au préalable. La LPO fait partie de ces nouveaux interlocuteurs spécialistes des problématiques environnementales qui participent aux changements de pratiques des agriculteurs. Grâce au dialogue entre les agriculteurs et les représentants de la cause environnementale, de nouvelles façons de considérer le marais émergent des deux côtés.

En voulant réglementer la gestion des marais, c'est la légitimité des pratiques agricoles qui est mise en cause. En effet, selon Abbott (1988) dans Candau et Ruault (2002), « le processus de négociation trouve essentiellement son origine dans la concurrence existant entre des groupes professionnels parties prenantes d'un système d'interdépendance ». Il s'agit pour les éleveurs d'amener ceux qui décident des mesures environnementales à définir des critères qui prennent en compte leurs difficultés et qui intègrent les différences de situation d'un agriculteur à l'autre. Pour l'exemple des marais, cela a abouti à une application différenciée des normes et à une complexification de la qualification de l'espace.

Exemple des captages de la Ville de Rennes au Coglais (Pierre *et al.*, 2008)

Au début des années 1990, la ville de Rennes souhaite faire l'acquisition de parcelles autour de captages d'eau potable sans dialoguer auparavant avec les agriculteurs. Les agriculteurs créent donc une association (l'association des drains de Rennes) pour défendre leurs intérêts. Suite à trois procès contre la ville, la négociation directe est arrachée par l'association des drains et l'acquisition directe par la ville de Rennes est annulée au profit de l'aménagement foncier. Même si des réunions réunissant l'ensemble des acteurs ont eu lieu, elles n'étaient pas systématiques car le dialogue a plutôt eu lieu par négociations directes, au cas par cas. Malgré les procès, cette affaire a eu un impact positif sur le territoire, en effet, ces successions de négociations ont abouti à un réaménagement foncier admis par tous et indemnisé, et à une meilleure prise en compte des questions de la qualité de l'eau par les agriculteurs, ainsi qu'une meilleure prise en compte par la ville de Rennes des efforts fournis par ces mêmes agriculteurs. Cela est dû pour une grande partie à la **forte appropriation du dossier à partir de ces aspects techniques et procéduriers par les agriculteurs**.

Cet exemple montre l'importance pour les porteurs de projets de mener un dialogue dès le début avec le monde agricole, et que la loi et la procédure ne doivent pas servir d'alibi pour ne pas ouvrir de discussion collective.

[Sommaire](#)

Dans les exemples ci-dessous, les structures ont décidé de se concerter et/ou de négocier avec le monde agricole. Elles associent les agriculteurs et les prescripteurs à l'élaboration du SAGE grâce à la mise en place d'un groupe de travail agricole (premier exemple) ou il y a des négociations avec les prescripteurs pour l'élaboration d'une charte (deuxième exemple).

**Concertation avec un groupe de travail agricole pour l'élaboration du SAGE Ouest Cornouaille.
Témoignage de Thomas Picheral : animateur agricole à Ouest Cornouaille Eau**

Le SAGE Ouest Cornouaille est actuellement en phase d'élaboration. La CLE est subdivisée en commissions thématiques auxquelles se rattachent des groupes de travail dont le groupe de travail agricole. Son objectif est d'apporter un appui technique aux acteurs de terrain pour co-construire des actions.

Ce groupe de travail s'est mis en place début 2012, pour l'instant deux réunions ont eu lieu.

Le groupe est principalement composé d'agriculteurs et les commissions professionnelles agricoles (CPA) ont été dissoutes pour monter ce groupe de travail.

L'objectif était d'avoir des agriculteurs représentant tout le territoire mais comme le SAGE est composé de 36 communes il semblait difficile d'avoir un représentant par commune (trop grosse assemblée). Certains agriculteurs représentent donc plusieurs communes dans les zones les moins agricoles. Cela fait donc un total de 20 agriculteurs représentant tout le territoire et les productions. Il faut aussi prendre en compte le fait que l'agriculteur de la commune n'est pas forcément le porte-parole de tous les agriculteurs de la commune. De plus le nord et le sud du territoire sont très différents, il n'y a pas d'identité de territoire à l'intérieur du SAGE, cela peut compliquer les discussions.

L'originalité de ce groupe de travail est que les structures de conseil y sont associées. En effet, les structures ont beaucoup de force sur le terrain, il mieux vaut les impliquer le plus possible dans la construction du SAGE. Il y a donc des techniciens des coopératives, groupements de producteurs, de la Chambre d'agriculture et du contrôle laitier. Il y a aussi un élu Chambre d'agriculture qui est référent pour le groupe et qui a contribué à trouver les autres agriculteurs, un représentant d'ETA et un représentant CUMA.

Les réactions face à la proposition de participer au groupe de travail ont été très hétérogènes selon les structures. La moitié des structures sollicitées ont répondu positivement.

A chaque réunion, 40 personnes sont invitées au total mais en moyenne 25 personnes étaient présentes aux deux premières réunions. Cela représente quand même une grosse assemblée, pour l'instant, seules quelques personnes s'expriment (toujours les mêmes) et ont une vision politisée de la situation.

Il n'y a pas de rythme précis pour l'organisation des réunions mais l'objectif est d'en réaliser 4 à 5 par an.

La première réunion avait comme ordre du jour la présentation du diagnostic de territoire et la seconde réunion a permis de présenter un projet du programme d'action.

Les prochaines réunions rentreront plus dans le cœur du sujet et aborderont des sujets plus techniques comme les bilans apparents.

Ce groupe de travail est une **instance d'échange et non de décision**.

Une des idées à terme est de rédiger une charte des bonnes pratiques avec les structures du territoire, l'objectif étant d'harmoniser le conseil.

[Sommaire](#)

Rédaction et signature d'une charte avec les prescripteurs
Le point de vue de Fanny Dubeau : animatrice du BV de l'Ille et l'Illet (35)

En 2009, la structure de bassin versant a décidé d'agir sur la qualité de l'eau en élaborant un Contrat Territorial de Bassin Versant (multithématique et pluriannuel – 5 ans). La mise en œuvre du programme d'action a débuté en 2010. La mise en place d'une charte avec les prescripteurs du bassin versant était une des actions du volet agricole de ce contrat. Cette action est basée sur le fait que les agriculteurs reçoivent en majorité leurs conseils avec les prescripteurs. Ceux-ci ont donc un poids importants auprès des agriculteurs.

Une charte régionale existe déjà avec les prescripteurs. La structure de BV a décidé d'en faire une déclinaison locale sur la problématique des produits phytosanitaires (comme beaucoup de bassins bretons).

Une première réunion a été organisée avec les prescripteurs et le président de la commission agricole début juillet 2010 pour leur présenter la problématique du territoire et connaître leurs propositions.

Cinq réunions ont suivies pour construire la charte. Pour construire sa charte, le syndicat s'est appuyé sur d'autres chartes existantes. Chaque point de la charte a été négocié avec les prescripteurs mais tout est basé sur le volontariat.

Le CETA 35 et l'AFIP sont intervenus en appui technique et en appui pour l'animation des réunions.

La charte a été signée en février 2011 par 12 prescripteurs sur les 13 que compte le bassin versant.

Au final la charte signée par les prescripteurs leur demande :

- Un travail de conseil et d'information auprès des exploitations sur les produits phytosanitaires et sur les actions du syndicat de BV.
- De fournir des données de vente des produits phytosanitaires.

Quelques changements ont eu lieu depuis la signature. Maintenant certains prescripteurs font remonter au syndicat de BV des problèmes rencontrés sur le terrain (notamment sur les PVE). Ils font aussi de la communication auprès des exploitants quand le syndicat organise des démonstrations (sur le de désherbage mécanique par exemple). La structure de BV constate que ponctuellement plus d'agriculteurs se déplacent pour assister à certaines démonstrations.

Une réunion annuelle de suivi de la charte est organisée pour discuter autour des données de vente, de l'analyse de la qualité de l'eau.... La signature de la charte est une des actions que mène le syndicat pour faire diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les prochaines années.

Même si c'est un contrat signé pour 5 ans, il est prévu que la charte soit révisée si besoin selon les évolutions réglementaires et techniques.

La **négociation collective** même si elle est importante est aussi difficile. Elle peut apparaître comme une contrainte à surmonter pour certains agriculteurs. En effet beaucoup d'exemples illustrent la difficulté d'instaurer une confrontation véritable et productive entre des partenaires dont les intérêts ne sont pas a priori convergents et dont la constitution même en acteur de débat est loin d'être évidente (Callon et al., 2001 dans Ruault et Lémyer, 2008). Certains agriculteurs peuvent donc décider de se passer de la négociation pour investir seuls dans des nouvelles techniques (comme des techniques d'épandage). Si l'idéologie de l'entreprise conduit ces dernières années à valoriser un conseil individuel « techniquement pointu », les questions de pollution, de par leur ancrage territorial, redonnent de l'importance à une réflexion de groupe, même si **le groupe n'est plus forcément professionnel mais attaché à un territoire**. Aujourd'hui la gestion des pollutions agricoles ne peut donc pas se penser à l'intérieur de l'agriculture seule.

e) La confrontation des savoirs pratiques/techniques/scientifiques

Les agriculteurs ont souvent un **rapport ambigu à la science**. On observe en effet dans un premier temps une défense de l'agriculteur, de son inventivité et de sa connaissance, cohérente avec une critique de la science confinée et coupée du monde. Mais dans un second temps, s'affirme un attachement fort à la connaissance scientifique qui permet d'apporter la preuve objective du bien-fondé environnemental des pratiques et reste source de progrès en permettant de comprendre des entités de la nature jusqu'à présent invisibles pour l'agriculteur (Goulet, 2010).

Dès lors qu'il n'est pas demandé, voire co-construit par les agriculteurs, le projet de changement passe par une série d'étapes avant d'être accepté ou rejeté. De par leur caractère extérieur, les dispositifs techniques importés ne font véritablement sens que pour leurs concepteurs (Zelem, 2012).

Tout le monde s'accorde donc à dire que les concepteurs ne sont pas les seuls à disposer de moyens de penser et que l'expérience des exécutants doit être valorisée. Cependant le processus de diffusion encore souvent à l'œuvre aujourd'hui suit le cheminement suivant (Darré, 1996):

Résultats scientifiques → adaptation, diffusion → mise en œuvre matérielle

Ce cheminement est calqué sur le **modèle diffusionniste que beaucoup d'organismes de développement ont du mal à abandonner**. Ainsi les images habituellement admises, de la diffusion des innovations, à partir de centres producteurs vers des agriculteurs, conçus comme de simples récepteurs peuvent constituer une vision idéale de leur rôle pour les centres diffuseurs – recherche, développement, grandes entreprises -, mais ne rendent compte que de façon très insatisfaisante de la réalité observable des processus de changement technique.

La première raison est que les agents et organismes qui se chargent de l'adaptation aux conditions concrètes de travail ne peuvent pas tout prévoir, ils peuvent se tromper. *« Ils ne peuvent pas tout prévoir des aléas divers, climatiques, de charges de travail, de trésorerie, etc. Ni tout savoir de tout ce qui sépare les idées qu'on peut se faire d'un travail, et ce travail lui-même quand on le fait tous les jours »* (Darré, 1996).

La deuxième raison est que le monde de la recherche n'est pas le même que celui des pratiques matérielles des agriculteurs, où l'acte final ne consiste non plus à dire et à montrer mais à faire. Les agriculteurs doivent transformer des prescriptions en des façons d'agir. Cette transformation concerne dans le même mouvement, la forme de l'activité matérielle et la façon de la concevoir, de la justifier (Darré, 1999).

Le sens d'une technique (mise en œuvre par un agriculteur) **ne peut être construit que par les agriculteurs, à partir de leur point de vue**. Par exemple, l'adoption d'une technique nouvelle s'accompagne presque toujours d'une baisse de maîtrise (au niveau technique et dans les relations sociales). Cela tient au fait que le système conceptuel n'est pas construit pour l'agriculteur. *« Ce que peut apporter la connaissance scientifique aux praticiens, ce n'est donc pas le système conceptuel censé commander leurs pratiques, ce sont les moyens d'intégrer les matériaux conceptuels nouveaux à leur propre système conceptuel, associé à leur pratique »* (Darré, 1999).

Dans l'aide à la réflexion aux agriculteurs, le principal travail commence quand la nouvelle pratique a été adoptée car lors d'un changement de façons de faire, les idées sont plus lentes que les actes matériels. **L'accompagnement après l'adoption de la nouvelle pratique est donc indispensable**. Cela peut se résumer suivant le cheminement suivant :

Maîtrise → perte et construction de la maîtrise → maîtrise retrouvée

En effet, avant l'introduction d'un changement, il existe une façon de concevoir les choses et de les évaluer qui s'est constitué avec la pratique matérielle actuelle, et qui en assure la maîtrise. L'introduction de la technique nouvelle précède l'ajustement des idées, il y a donc **dans un premier temps perte de maîtrise**, dans la mesure où le système de pensée actuel n'est pas pertinent pour la pratique nouvelle. Le système de pensée pertinent se construit avec, d'une part, les informations d'origines extérieures associées à la pratique nouvelle et d'autre part, l'expérience et l'activité réflexive induites par l'expérience nouvelle (Darré, 1999). L'agriculteur a la possibilité d'acquérir les informations d'origine extérieure dont il a besoin pour retrouver la maîtrise grâce à ces réseaux.

[→ lien vers III 2\) c\) les réseaux sociaux dans le monde agricole](#)

Du côté des organisations de développement les choses évoluent vers un éloignement du modèle de diffusion des innovations descendant (modèle diffusionniste). C'est l'élévation du niveau de formation des agriculteurs et les exigences nouvelles du monde en mutation plutôt que la faible efficacité de cette méthode qui sont invoquées pour justifier le changement de perspective. De plus on reconnaît maintenant qu'un agriculteur peut conduire son exploitation sans conseils extérieurs alors qu'auparavant l'absence de recours à ces conseils était mal considérée.

4/ Le développement agricole

Résumé :

L'adoption d'une technique pour qu'elle soit réussie, doit être construite avec les agriculteurs, on parle de co-construction des connaissances, c'est-à-dire des modèles favorisant la parole entre/avec les agriculteurs et l'apprentissage. Même si la concurrence entre les organismes s'accroît et que les demandes des agriculteurs évoluent, les agents du développement ont toujours un rôle à jouer pour accompagner les évolutions actuelles de l'agriculture. La recherche co-active de solutions avec l'agriculteur et la remise au goût du jour des groupes de développement sont des solutions qui fonctionnent pour accompagner efficacement les agriculteurs.

a) Les stratégies du développement

L'organisation du développement agricole et du conseil est intimement lié à la phase de modernisation de l'agriculture des années 1960.

L'originalité de la France par rapport à d'autres pays a été d'impliquer collectivement les agriculteurs avec la mise en place d'un système cogéré. Placé sous la responsabilité des organisations professionnelles agricoles, le système de développement a joué un rôle essentiel tant dans l'évolution des techniques et des structures de production que dans la promotion collective des agriculteurs en mutualisant les connaissances et les savoir-faire et en organisant les compétences nécessaires (Vedel, 2008).

Après la mise en place des groupes de développement très autonomes les uns des autres, comme les CETA (très élitistes) et des GVA (plus ouvert), il n'y a pas eu de véritable coordination permettant de suivre une réelle politique en matière d'orientation (Compagnone, 2009).

Un décret sur le développement en 1966 encadre ces groupes de développement et le Ministère de l'agriculture reconnaît officiellement les Chambres d'agriculture comme le lieu de réalisation et de coordination des actions de développement tandis que la recherche et la formation initiale restent du ressort du gouvernement. A partir de ce moment-là, les conseillers sont employés par les chambres avec des statuts uniformisés et sont mis à disposition des groupes de développement (Brives, 2008).

Même au plus fort de la période du développement les conseillers des Chambres d'agriculture n'avaient pas le monopole sur le conseil. En effet, les réflexions des groupes se cantonnaient à la production laitière et aux cultures associées. L'encadrement technique des productions porcines échappe aux GVA dont les conseillers ne peuvent être aussi présents sur le terrain que les techniciens des firmes privés et les groupements de producteurs.

Les GVA et leurs conseillers valorisent la capacité d'autonomie des éleveurs laitiers prenant le contre-pied de la stratégie d'intégration et de concentration des firmes (Brives, 2008).

L'action des organisations professionnelles et de l'encadrement agricole a été décisive dans la formation du « paysan modèle ». Dans leur grande majorité, les « paysans modèles » doivent leur bonne position à l'appareil d'encadrement professionnel et para-agricole dont ils sont à la fois le sujet et l'objet. En effet ces agriculteurs ont pu pallier l'insuffisance de leur formation générale et agricole par l'assiduité aux réunions des groupes de développement. Ces groupes ont fonctionné tout autant comme lieu d'unification idéologique et sociale que comme centre de changement des techniques et des comportements économiques. Toutefois beaucoup d'agriculteurs ne rejoignent pas le mouvement pour des raisons essentiellement de nature technico-économique. La plupart d'entre eux ne se sentent pas suffisamment sûrs d'eux-mêmes pour oser investir fortement d'un coup. Le modèle laitier intensif de référence est un bon exemple car il nécessite d'acquiescer d'un coup l'ensemble du modèle : stabulation libre, salle de traite, maïs ensilage, Holstein... Une distance sociale se crée donc entre les agriculteurs membres des groupes de parole et leurs autres « délaissés » du développement (Rémy, 1982).

b) La situation aujourd'hui

Les groupes de développement ont connu un fort déclin depuis leur âge d'or dans les années 1970. Ils ont connu une diminution de leur nombre d'adhérents, des problèmes de financement et ils ont été jugés trop centrés sur des thématiques uniquement agricoles au regard des impératifs d'une agriculture devenue multifonctionnelle.

Il y a une remise en cause du développement (Vedel, 2008) depuis quelques années pour plusieurs raisons :

- La concurrence entre les agriculteurs se développe, un système fondé sur la solidarité professionnelle ne va plus de soi.
- Le pilotage par l'aval n'est pas de nature à faciliter la maîtrise par les agriculteurs de leur propre développement car il se traduit par des exigences de standardisation, de traçabilité de normes de qualités...
- La confiance dans le progrès technique source de progrès social n'est plus évidente.
- Le cadre institutionnel a évolué en 40 ans. Le pluralisme syndical a bousculé le panorama des organisations professionnelles alors que le système de développement s'est mis en place entre l'Etat et le conseil de l'agriculture française.

De plus, la relation entre agriculteurs et conseillers se complexifie. Un affaiblissement des liens entre conseillers et agriculteurs est constaté. Cela s'explique par des dynamiques internes à la profession agricole mais aussi par l'accroissement de la distance sociale entre agents et agriculteurs (recrutement d'agents de niveau ingénieur non issus du milieu agricole). Pour beaucoup de conseillers, l'agriculture est donc un univers méconnu. Cette méconnaissance peut se traduire par une « *dénonciation en bloc du conservatisme de la profession et à une focalisation sur des interlocuteurs privilégiés – les types d'exploitants avec lesquels les agents se sentent en affinité – qui ne facilitent ni le contact avec les agriculteurs, ni le traitement de la question de ce que pourrait vouloir dire aujourd'hui un développement pour tous* » (Lémery, 2006).

Trois types de relations structurent de plus en plus l'exercice des métiers de conseil agricole (Le Guen, 2006) :

- Le conseil gratuit, subventionné, à visée collective pour les agriculteurs, qui accompagne généralement des mesures de politique publique ;
- Le conseil payant en partie ou en totalité, à visée individuelle, répondant à la demande des agriculteurs, sous-entendu « individuelle » ;
- Le conseil inclus dans un acte commercial (vente de fournitures pour l'exploitation, achat de produits issus de l'exploitation).

Le renforcement du troisième type de conseil accélère la déprise des OPA (Organisations Professionnelles Agricoles) dans le domaine technique au profit des filières amont et aval de la production, dont les problématiques sont fondées sur la notion de filières (Le Guen, 2006). Une concurrence se développe donc entre les organismes qui participent au développement agricole et entre les structures de développement agricole et les intervenants extérieurs (Lémery, 2006). Cette situation modifie en profondeur la situation de travail des conseillers.

Aujourd'hui malgré la progression des entreprises amont et aval sur le marché, les Chambres d'agriculture occupent toujours une position centrale dans le dispositif de développement (Vedel, 2008). Elles font majoritairement du conseil gratuit mais elles cherchent de plus en plus à s'étendre sur des activités payantes de conseil individuel. En plus des Chambres, trois autres catégories d'organismes sont les principaux prestataires de conseils au contact direct des agriculteurs :

- les entreprises d'amont et d'aval et notamment les coopératives qui sont la première source d'information et d'échange pour les agriculteurs
- le contrôle laitier
- les centres de gestion

[Sommaire](#)

c) Les difficultés rencontrées par les conseillers

Les évolutions du métier de conseiller font que les tâches administratives (travail de bureau ou réunion de procédure) tendent à occuper une place croissante dans leurs activités aux dépens du travail de terrain et du temps passé avec les agriculteurs. Ces agents connaissent donc moins bien qu'avant les agriculteurs de leurs territoires et disposent de moins de temps pour essayer de les toucher (Ruault et Lémery, 2009).

Lors de la mise en place de programmes d'actions, les **problèmes d'échelles de travail** posent problèmes à beaucoup de conseillers car les programmes portent souvent sur les bassins versants or ces échelles sont trop grandes pour avoir un sens pour les agriculteurs, ils sont donc difficilement mobilisables pour traiter des problèmes et construire l'action. En effet divers travaux ont montré que *« plus on élargi l'échelle plus la participation diminue en faveur de ceux qui sont les mieux placés économiquement et socialement, ou des seuls habitués des réunions »* (Ruault et Lémery, 2009).

Les agents ressentent la difficulté de mobiliser des agriculteurs sur la base d'un problème formulé par d'autres. Les agriculteurs ne sont pas à priori demandeur ou n'expriment pas de préoccupations de l'ordre du problème à traiter, c'est sur la base d'une action volontaire que les programmes se mettent en œuvre. Ainsi, l'accompagnement de groupes peut s'avérer difficile pour les agents de développement qui rencontrent deux types de problèmes principaux qui sont la difficulté pour mobiliser les agriculteurs et constituer des collectifs et des difficultés pour faire fonctionner ces collectifs et arriver à des résultats concrets (Ruault et Lémery, 2009).

Les agents s'appuient généralement sur quelques agriculteurs et sur des responsables professionnels qu'ils identifient comme « motivés ». Les autres sont envisagés comme un « public cible » auprès duquel il s'agit de diffuser les propositions d'actions élaborées au sein du noyau de départ (Ruault et Lémery, 2009). **Les agents du développement notent un écart croissant voire une rupture entre « l'élite technique » et le reste des agriculteurs.**

De plus, les conseillers ont moins accès qu'avant aux groupes locaux ordinaires des agriculteurs de par l'affaiblissement des GVA et CETA et **des questions se posent sur les moyens à mettre en œuvre pour toucher un plus grand nombre d'agriculteurs.**

Par exemple (ci-dessous), le bassin versant de la Lieue de Grève voudrait toucher un grand nombre d'agriculteurs au sujet de l'opération des fermes pilotes qu'elle mène mais n'a pas encore trouvé les moyens de le faire.

[La mise en place de fermes pilotes sur le territoire du BV de la Lieue de Grève](#) [Témoignage de Gwenaëlle Briant, animatrice du BV :](#)

Mise en place des fermes pilotes :

Depuis 2006 le comité a engagé un programme de réflexion pour donner une suite au programme Prolittoral finissant en 2007.

Le comité de BV en a profité pour interroger les scientifiques sur ce qu'il faudrait faire pour aller plus loin que les 50 mg/l. Des réflexions ont donc débuté en 2007 avec l'INRA et le pôle recherche appliquée de la Chambre d'agriculture.

Dans la continuité de ses réflexions, l'INRA a lancé le programme de recherche ACASSYA en 2008, programmé jusqu'à la fin de 2012.

Il se compose de trois volets :

- l'évaluation des compartiments, des flux et de la dynamique de l'azote sur des bassins versants
- la mise en place d'un modèle de simulation des fuites d'azote couplant les systèmes d'élevage et les structures du milieu et du paysage
- la co-construction de scénarios qui s'appuient sur l'expérience de fermes pilotes et qui seront simulés dans le modèle.

En 2008-2009, le comité de BV organise quatre réunions à destination de l'ensemble des agriculteurs du territoire pour parler de la démarche des fermes pilotes et chercher des volontaires. Suite à cette réunion 20 agriculteurs se montrent intéressés.

En 2010, les données des exploitations volontaires sont analysées et des exploitations représentatives des différents types de production de la Lieue de Grève, présentant différents niveaux de contraintes pour évoluer vers un système herbager et réparties sur l'ensemble du territoire pour tenir compte des conditions pédo-climatiques sont choisies.

Finalement 10 exploitations ont été retenues dont une en production porcine et une en AB. La production laitière qui est la principale production sur le BV est majoritaire.

Les objectifs affichés sont de diminuer les entrées d'azote, d'encourager le recyclage de l'azote, d'éviter la mauvaise couverture des sols. Tout cela implique d'augmenter la surface en herbe : c'est l'objectif fixé aux fermes pilotes. Les questions soulevées par la diminution de la surface en herbe sont de savoir quelles contraintes cela suppose et comment les lever.

Quand ils s'engagent dans ce processus les agriculteurs des fermes pilotes doivent avoir la volonté d'évoluer et accepter de donner des enregistrements tous les mois sur l'alimentation du troupeau, le calendrier de pâturage...

En ce qui concerne l'aspect économique du projet, le travail se fait en coopération avec la chambre d'agriculture et l'institut de l'élevage qui analysent les résultats et font des simulations économiques.

Il y a des parcelles expérimentales dans lesquelles sont effectuées : des mesures de fuite d'azote dans des parcelles cultivées, des mesures de la pousse de l'herbe et des tests sur des techniques pour augmenter la durée des prairies.

La conseillère agronomie de la Chambre d'agriculture et l'ingénieur agronome du comité de bassin versant se chargent de ces mesures, recueillent les données d'enregistrement mensuellement et apportent une aide aux agriculteurs dans leur choix d'assolement et dans leurs modalités de gestion.

Quand le plan algue verte se met en place, le comité propose d'intégrer la démarche des fermes pilotes dans ce plan, ce qui permet de trouver une solution pour le financement de cette action qui n'entraîne dans aucun cadre. Les fermes pilotes se sont engagées en janvier 2011 et les financements pour ce projet sont assurés par le plan algue verte jusqu'en août 2013.

Les organismes partenaires et les agriculteurs des fermes pilotes :

Le comité du bassin versant se charge de l'animation du groupe de suivi des fermes pilotes. Le groupe de suivi est composé de représentants de l'INRA, de l'institut de l'élevage, de la Chambre d'agriculture (recherche appliquée), du GAB et du CEDAPA, c'est-à-dire d'environ 12 personnes.

Le groupe de suivi se réunit un jour une fois par mois pour suivre la mise en œuvre des actions, analyser les résultats et proposer de nouvelles actions.

D'avril à septembre, l'après-midi de la réunion mensuelle est consacré à une visite et un échange dans une des fermes pilotes avec les autres agriculteurs des fermes pilotes.

Le groupe des fermes pilotes fonctionne très bien, les agriculteurs sont soudés et se déplacent en couple. L'âge moyen des agriculteurs est 47 ans. Un vient de s'installer. Ils ont tous des stratégies différentes, certains sont plus attachés que d'autres au volume de lait produit. Sur les 10 agriculteurs, 8 étaient assez connus car ils étaient dans le CPA. Deux se sont manifestés suite aux réunions.

Perception des agriculteurs du bassin versant et difficultés de communication :

La mise en œuvre du projet est perturbée par le plan algue verte. Les agriculteurs du bassin versant ont peur que les expérimentations des fermes pilotes deviennent obligatoires à terme. Les agriculteurs des fermes pilotes sont considérés par certains autres comme des « vendus ». Sur certains secteurs les agriculteurs des fermes pilotes se font critiquer. A l'inverse cette expérience est bien perçue et valorisée par le public non-agricole.

La conséquence des critiques venant du monde agricole est que les agriculteurs des fermes pilotes ne veulent pas être mis en avant. C'est un problème pour le comité de BV qui voudrait faire plus de communication sur cette expérience pour valoriser les fermes pilotes et diffuser les résultats obtenus aux autres agriculteurs mais n'a pas encore trouvé les moyens de le faire.

L'objectif serait de combler le fossé entre les agriculteurs des fermes pilotes et les autres.

Les agriculteurs sont souvent mieux formés qu'auparavant et qu'ils disposent de nombreuses sources de conseil (autres interlocuteurs, presse agricole, Internet...). Aujourd'hui les agents du développement ne sont plus la seule source de conseil pour les agriculteurs (Cerf *et al.*, 2012). Ainsi de plus en plus d'agriculteurs sortent des cadres de l'accompagnement classique proposés par les agents de développement agricole (Compagnone, 2011). C'est donc aux conseillers de réinventer leur métier pour l'adapter aux nouvelles demandes de la société et des agriculteurs.

d) Techniques d'animations à destination des conseillers

« Conseiller c'est donner des informations, des avis, faire des recommandations ou des préconisations pour aider l'agriculteur à faire des choix et agir, en présupposant que les informations apportées, les actions suggérées ou définies sont bonnes pour lui et appropriées à son contexte. » (Cerf et Maxime, 2006)

d-1 La recherche co-active de solutions

Une grande tendance se dessine aujourd'hui dans le conseil aux exploitations, c'est la **coproduction du conseil** (Cerf et Maxime, 2006), c'est-à-dire le travail conjoint entre un prestataire de services de conseil et un bénéficiaire pour formuler un problème et y apporter des solutions. On parle aussi de **recherche co-active de solutions**, c'est-à-dire une relation fondée non plus sur des pédagogies de communication, mais sur la recherche de symétrie dans une relation de dialogue. Les agriculteurs sont alors considérés non seulement comme connaissant mais aussi comme producteurs de connaissances (Darré, 2006). Il est en effet nécessaire aujourd'hui de développer un conseil reposant moins sur des références standardisées (Thenail, communication personnelle, mai 2012) que sur **des modes plus interactifs de travail avec les agriculteurs** pour traiter de leur situation particulière et les accompagner dans la conversion aux différentes normes qui s'imposent à l'activité agricole. (Cerf et Maxime, 2006),

Le modèle descendant encore parfois utilisé par les conseillers aujourd'hui doit être abandonné au profit de **modèles favorisant la parole entre/avec les agriculteurs** et la notion d'apprentissage à travers la coconstruction. Toutefois, leur traduction en pratique se révèle aussi extrêmement problématique, *« dans un contexte d'incertitude, il n'est pas évident de savoir à quoi s'adapter, ce qu'il faut apprendre et de quoi il s'agirait de prendre conscience »* (Lémery, 2006).

La tâche de l'agent de développement est :

- En premier lieu et après avoir exposé l'objet de sa mission, d'aider les agriculteurs à formuler leurs problèmes, à partir de l'expression de leurs préoccupations (Darré, 2006).
- Dans un deuxième temps, de traduire ces préoccupations en « problèmes traitables » (des questions qui aient un sens au regard des conceptions et des possibilités d'action de ceux qui ont à les traiter) pour avancer dans la recherche de solutions (Ruault et Lémery, 2009).

d-2 L'accompagnement des agriculteurs

Deux exigences contradictoires coexistent pour le conseil aux agriculteurs. D'un côté les conseillers doivent **encadrer** les agriculteurs pour que leurs pratiques correspondent aux différentes réglementations et de l'autre, ils doivent **accompagner** les agriculteurs pour leur permettre de fonder localement leur façon de faire voir des modèles de production qui puissent répondre à ces réglementations

L'accompagnement des agriculteurs suppose de s'intéresser à deux processus que l'on regroupe sous le terme d'innovation : celui de l'invention et de la création et celui de sa diffusion à un cercle plus large. En effet, une innovation n'est réussie que lorsqu'elle a diffusé dans une grande partie de l'espace social dans laquelle elle a du sens (Compagnone, 2011).

[→ lien vers partie III 3\) c\) sur les relations professionnelles, moteurs indispensables du changement](#)

L'accompagnement de la création d'une innovation peut être réalisé de plusieurs manières (Compagnone, 2011) :

1. Une première manière peut-être un travail d'identification et d'inventaire d'éléments déjà produits. Cela fait passer une entité d'un statut de chose parce qu'encore mal définie à un statut d'objet innovant.
2. Une deuxième forme d'accompagnement est le travail de création en lui-même. Il va permettre de structurer les échanges entre ou avec les agriculteurs pour leur permettre de préciser leurs visées et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Structurer les échanges entre ou avec les agriculteurs n'a toutefois pas le même sens :
 - **avec les agriculteurs** : l'accompagnement consiste à une interaction entre conseillers et agriculteurs. Cet échange peut servir à trouver ce qui fait problème, et à chercher des solutions possibles. Il correspond à une situation de co-construction.
 - **entre les agriculteurs** : l'accompagnement se centre sur la dimension sociale du travail d'accompagnement pour permettre à des agriculteurs de mener collectivement et entre pairs leurs réflexions sur l'innovation. L'accompagnement des agriculteurs prend la forme d'une aide à la constitution des collectifs, à l'expression et à la délibération entre agriculteurs, à la définition d'un problème commun et traitable à partir de préoccupations diverses et à la construction de solutions par les agriculteurs eux-mêmes.

Il y a trois fonctions à la communication dans le conseil : **la prescription, la résolution de problèmes et le pilotage de la relation.** (Compagnon et Cerf 2000 dans Cerf et Maxime, 2006).

La fonction prescriptive du conseil est inhérente à l'acte de conseil, la fonction de résolution des problèmes suppose sinon l'existence du moins la présomption d'un problème et la recherche de solutions au problème et la fonction de pilotage de la relation est associée à la dimension professionnelle de l'activité de conseil. Ces trois fonctions sont expliquées plus précisément dans le tableau ci-dessous à destination des conseillers.

	Prescription	Résolution de problème	Conduite de la relation
Buts	Structurer une vision Garantir la cohérence	Définir une politique générale pour l'entreprise	Construire avec l'agriculteur la base d'un travail en commun
Concepts		Intentions Cadre de référence de l'entreprise	
Règles d'action		Repérer des notions importantes à travers l'histoire	Présenter à l'agriculteur les notions retenues Expliquer les informations utilisées pour dégager les notions Valider avec l'agriculteur
Variables à construire		Eléments permanents Objectifs Logiques d'évolution Règles de fonctionnement	

Tableau 2 : Eléments d'un schéma d'action proposé au conseiller (Cerf et Maxime, 2006)

[Sommaire](#)

Dans l'exemple ci-dessous, cinq animateurs ont accompagné des agriculteurs vers des systèmes de cultures économes.

Etude technique :

Accompagner des groupes d'agriculteurs vers des systèmes de culture économes Un projet du réseau Rad-Civam

Le projet Grandes cultures économes qui a duré de 2008 à 2010 a demandé à 55 agriculteurs répartis dans 4 régions (Pays de la Loire, Bretagne, Centre, Poitou-Charentes) de tester chez eux un cahier des charges appelé « grandes cultures économes » (CGE). Cinq animateurs ont accompagné ces agriculteurs dans leur évolution vers le cahier des charges.

La démarche suivie pour accompagner le changement des agriculteurs a d'abord été de comprendre les logiques de chacun et aller vers le point de vue d'autrui. Plus que d'importer des savoirs externes, il s'est agi de renforcer les façons d'apprendre et de changer des agriculteurs, de comprendre dans quelle dynamique se situe chacun pour proposer des éléments ou des situations qui font sens pour lui.

L'animateur doit saisir dans quelle dynamique chaque agriculteur se situe en effet, les pratiques de changement sont plus ou moins faciles à conduire selon qu'elles s'inscrivent en rupture ou en continuité dans la vie de l'agriculteur. L'animateur doit aussi se positionner dans le réseau de l'agriculteur et dans l'univers de référence que s'est forgé l'agriculteur.

Dans le cadre de ce projet, il s'est aussi agi de percevoir et valoriser la diversité des sources d'engagement des agriculteurs. Chez les agriculteurs volontaires pour le projet GCE, au moins cinq sources d'engagement principales ont été identifiées :

- l'engagement économique (baisser ses coûts)
- l'engagement « politique » (être indépendant)
- l'engagement éthique (préserver la planète, produire de la qualité, « produire propre »)
- l'engagement « sanitaire » (préserver sa santé et celle des autres)
- l'engagement identitaire (être pionnier, ne pas subir)

Un agriculteur peut avoir plusieurs sources d'engagement et ses engagements peuvent évoluer dans le temps. Percevoir ce qui détermine l'engagement de l'agriculteur est capital pour comprendre ce qu'il fait et avoir une idée de ce qu'il pourra changer ou non.

Publication liée : Accompagner des groupes d'agriculteurs vers des systèmes de culture économes, réseau Rad-Civam, 2012.

d-3 L'importance des groupes de développement

La raison d'être du groupe d'agriculteurs repose sur le fait que « l'échange d'idées, la confrontation d'arguments ou tout simplement l'expression orale de souhaits, de doutes, et de préoccupations au travers du dialogue, constituent la base de l'élaboration de connaissance permettant de traiter des situations nouvelles » (Ruault, 1994).

Même si les groupes actuels (CETA...) ont tendance à s'essouffler plusieurs phénomènes et questionnements indiquent encore aujourd'hui un réel besoin de groupe (Ruault et Lémery, 2009).

Si le travail de groupe est nécessaire, c'est parce que les agriculteurs doivent faire face à des problèmes pour lesquels il n'existe pas de solution type et que la production de connaissance que suppose la résolution de ce type de problèmes comporte une dimension collective importante.

Durant ces échanges, les agriculteurs construisent leur propre problématique et argumentaire pour répondre aux nouvelles demandes sociales qui leur sont adressées et cela constitue une condition essentielle de la possibilité de coopération avec d'autres organismes (et notamment des experts). Cette coopération peut alors être envisagée en termes de confrontation de formes de connaissance différentes et non en termes d'apport unilatéral d'informations (Ruault, 1994).

Importance de l'implication des groupes de développement dans les opérations de reconquête de la qualité de l'eau

Synthèse de l'entretien de Philippe Desnos de Trame

Trame apporte un appui méthodologique aux groupes de développement agricoles comme les GEDA, GVA et CETA. Ces groupes fonctionnent par des échanges entre pairs et de la formation d'agriculteurs sur des thèmes techniques comme l'agronomie, l'élevage, le pilotage d'entreprise, le développement personnel et territorial. Les groupes touchent entre 25 et 30% des agriculteurs. Le profil type des agriculteurs adhérents sont des personnes qui acceptent de prendre le temps de réfléchir, de se former et qui souhaitent décider de façon plus autonome. Le profil des leaders de ces groupes est qu'ils sont altruistes (ils veulent faire progresser l'ensemble des agriculteurs) et déjà engagés par ailleurs dans le milieu professionnel. Les agriculteurs qui ne participent pas à ces groupes sont plutôt d'un profil applicateur des prescriptions des conseillers qui les entourent.

Peu d'éleveurs de porcs participent à ces groupes car ils sont plus intégrés dans les logiques de filière. Mais pour ceux qui le font, les groupes représentent une vraie bouffée d'oxygène.

Depuis le début des opérations de reconquête de la qualité de l'eau, celles-ci ont rarement impliqués les groupes de développement en tant que levier pour accélérer les changements. Une explication de la faiblesse des résultats de ces opérations est que les collectifs d'agriculteurs n'ont pas été assez impliqués en amont, dans la phase diagnostic et élaboration du plan d'actions.

Les voies descendantes de diffusion de nouvelles pratiques ne fonctionnent plus. Il ne suffit plus que les chercheurs transmettent leurs travaux aux conseillers qui les diffusent aux agriculteurs. L'idée qu'il faille faire passer un message aux agriculteurs est contre-productive.

A l'inverse, quand les agriculteurs formulent eux-mêmes les problèmes qu'ils souhaitent traiter, quand ils élaborent collectivement les solutions de ces problèmes, ils vont nécessairement intégrer les enjeux territoriaux dans leurs actions. Les solutions retenues peuvent même être plus audacieuses et plus originales que les solutions qui viennent d'en haut. **L'agriculteur chercheur** est donc à valoriser.

Par exemple, dans les années 1990, les CETA groupes culture ont travaillé sur une problématique de diminution des doses de produits phytosanitaires apportées aux cultures. Dans un premier temps ça n'est pas la qualité de l'eau qui leur importait mais les économies qu'ils pouvaient réaliser. Puis au fur et à mesure du temps ils se sont pris au jeu et ont réduit de plus en plus leurs doses de produits jusqu'à intégrer les enjeux environnementaux du problème.

d-4 L'animation d'un groupe

Pour engager les agriculteurs dans un processus de réflexion il faut identifier les formes ordinaires de relations et de dialogue entre agriculteurs (formes des groupes professionnels locaux) et l'échelle à laquelle elles se situent. En effet l'acteur du développement est toujours un collectif. Cela suppose de ne pas s'en tenir aux formes d'organisations professionnelles instituées comme les groupes de développement mais **d'essayer de mobiliser l'ensemble des agriculteurs concernés**. L'identification des formes ordinaires de relations par le conseiller pourra permettre de proposer une échelle de travail appropriée aux agriculteurs. Cela nécessite un travail d'enquête préalable par l'agent de développement (Ruault et Lémery, 2009).

Pour constituer des collectifs efficaces, **quelques principes sont déterminants** :

- l'adéquation entre la nature des problèmes à traiter et l'échelle à laquelle ces problèmes ont un sens pour les agriculteurs ;
- l'existence de références communes aux participants leur permettant de se comprendre et d'exploiter, collectivement, la diversité d'idées et d'expériences de chacun ;

- les relations entre les membres du groupe doivent permettre une poursuite des discussions entamées dans les réunions au travers des rencontres ordinaires que peuvent faire ses membres.

De plus pour mobiliser les agriculteurs et les inciter à participer aux réunions, une attention particulière doit être apportée à la **forme et au contenu des invitations aux réunions**. Il apparaît essentiel d'indiquer clairement ce à quoi on invite les agriculteurs et ce qu'on va faire de leur parole.

Dans l'organisation des réunions en tant que tel, la réalisation d'un diagnostic et/ou d'un état des lieux au début du projet par un expert n'est pas indispensable pour mobiliser ensuite les acteurs. Au contraire, les participants peuvent ne pas se retrouver dans la manière dont les choses sont analysées et dont les problèmes sont formulés, ce qui peut être un facteur de démobilisation et de sélection (Ruault et Lémery, 2009).

A partir du moment où les premières réunions sont lancées, l'objectif principal de l'animateur reste d'assurer la mobilisation des agriculteurs concernés.

Le changement social en agriculture. Que retenir ?

L'appartenance à un groupe professionnel local est déterminante dans les choix de conduite que les agriculteurs font. De même, la place de l'agriculteur dans ce réseau est importante pour influencer sur ces choix futurs. Ainsi un agriculteur en position de multi-appartenance aura accès à plus d'information qu'un agriculteur faisant partie du groupe professionnel local seulement.

L'étude des réseaux permet de comprendre comment s'opèrent les changements de pratiques. En effet, le changement de pratique d'un agriculteur donné n'est pas seulement une décision individuelle mais il dépend aussi des réseaux de dialogue dans lesquels est inséré l'agriculteur. C'est la morphologie du réseau d'agriculteurs qui facilitera ou non les changements et non la seule mise en œuvre de nouvelles pratiques par des agriculteurs « innovateurs ».

Pour arriver à de meilleurs résultats pendant les négociations liées à l'eau, les négociations d'ordre technique doivent être privilégiées aux négociations d'ordre stratégiques, ce qui est encore trop peu souvent le cas aujourd'hui. Pour faciliter la réussite de ces réunions des discussions entre pairs devraient être menées entre agriculteurs en amont. Les réunions pourraient ainsi aboutir plus facilement à des situations de collaboration, d'accommodation ou même de compromis et éviter les situations de contention et d'évitement.

Le modèle de diffusion « descendant » des connaissances encore à l'œuvre aujourd'hui n'est pas efficace. L'adoption d'une technique pour qu'elle soit réussie, doit être construite avec les agriculteurs, on parle de co-construction des connaissances, c'est-à-dire de modèle favorisant la parole entre/avec les agriculteurs et l'apprentissage. Même si la concurrence entre les organismes s'accroît et que les demandes des agriculteurs évoluent, les agents du développement ont toujours un rôle à jouer pour accompagner les évolutions actuelles de l'agriculture. La recherche co-active de solutions avec l'agriculteur et la remise à jour des groupes de développement pourraient être des solutions à privilégier.



[Sommaire](#)

IV. LES POLITIQUES PUBLIQUES

Malgré des dissensions professionnelles, les négociations de la profession à propos des sujets environnementaux ont été efficaces. Certains organismes gravitant autour des agriculteurs ont un poids très fort pour influencer sur leur changement de pratiques. L'empilement de réglementations complexes est aussi une cause expliquant le ralentissement des processus de changement.

- Comment les politiques publiques ont-elles favorisées ou non les changements de pratiques des agriculteurs ?
- Comment les différents acteurs gravitant autour du monde agricole influent-il (ou pas) sur les changements de pratiques des agriculteurs ?
- Pourquoi il y a-t-il un conflit en Bretagne émanant d'une partie de la société civile ?
- Comment une telle complexité juridique a-t-elle pu se mettre en place ?

4 thèmes :

- 1/ Des relations Etat/Profession fluctuantes au cours du temps
- 2/ Les différents acteurs du monde agricole
- 3/ Le conflit en Bretagne
- 4/ Une complexité juridique qui entrave la mise en place des actions

1/ Des relations Etat/ Profession fluctuantes au cours du temps

Résumé :

Durant le développement de l'agriculture moderne, les agriculteurs ont mené de nombreuses luttes syndicales. Des dissensions sont toutefois vite apparues entre les organisations professionnelles. C'est la question de la durabilité de l'agriculture qui divise le plus même si dans l'ensemble, la profession agricole cherche à s'approprier la thématique agro-environnementale par crainte d'en être dépossédée.

a) Les luttes syndicales

On constate un immobilisme syndical en France jusque dans les années 1956-1957 jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle génération marquée par la jeunesse agricole catholique (JAC) et de quelques leaders charismatiques (Alexis Gourvenec dans le Finistère) (Berger, 1972).

A cette époque, la FNSEA a beaucoup d'influence. Le monde agricole cogère sa situation avec l'Etat et ses représentants.

[→ lien vers paragraphe 1 2\) b\) application de ce concept au monde agricole](#)

Les agriculteurs sont en position de force et n'hésitent pas à manifester leur mécontentement pour se faire entendre.

Suite aux réformes négociées par les leaders syndicaux, le sentiment est tout de même répandu chez les agriculteurs que les leaders libéraux ont agi pour leur compte. Les avancées acceptées par l'Etat n'ont bénéficié qu'à une petite partie des agriculteurs (Berger, 1972). En effet, la diminution et la concentration des exploitations se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui.

[Sommaire](#)

b) Des dissensions professionnelles

Depuis les difficultés des lois d'orientation agricole de 1960-1962 à contrôler l'entrée dans le métier et son exercice jusqu'à la critique du modèle productiviste, en passant par la reconnaissance des syndicats alternatifs et l'éclatement du vote professionnel, les agriculteurs français ont constamment été traversés par des dissensions professionnelles techniques ou politiques.

Aujourd'hui les modèles des organisations professionnelles majoritaires sont contestés, elles vivent une crise de légitimité (Le Guen, 2008a). Elles sont en décalage avec les contraintes des agriculteurs et les contraintes de leur environnement et elles ne permettent pas une prise en compte suffisante de la diversité des modèles professionnels.

De plus, de fortes tensions s'expriment entre les OPA. Il y a des conflits entre syndicat général et associations spécialisées c'est-à-dire entre l'horizontal et le vertical ou encore entre les territoires et les filières. Il y a aussi des tensions entre le syndicat majoritaire et les autres OPA car des offres de services se développent dans les organisations, leurs dirigeants revendiquent donc davantage d'autonomie stratégique.

Par exemple, en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes liés à la qualité des eaux dans les Côtes d'Armor, des dissensions apparaissent assez vite entre les coopératives et le syndicat majoritaire. Les premières ont une vision libérale de l'agriculture tandis que le second a une vision plus sociale (tout en restant libéral). Le syndicat cherche davantage à défendre tous les agriculteurs. Aujourd'hui on observe un mouvement de réorganisation de la profession agricole autour de l'influence de structures économiques (comme les coopératives) plutôt que celle du syndicalisme agricole (Bourblanc, 2007).

C'est la question de la durabilité de l'agriculture qui divise le plus le monde agricole. Elle focalise les revendications de diverses entités assimilables à des « segments professionnels » entendus comme des sous-ensembles de la profession (Goulet, 2010). Ces différentes entités sont l'agriculture biologique, l'agriculture durable, raisonnée, de conservation...

[→ lien vers partie II 3\) a\) sur les réseaux alternatifs à l'agriculture conventionnelle](#)

Exemple des éleveurs de bovins allaitants en Bourgogne (Lémery, 2003)

Des résultats d'enquêtes menées chez les éleveurs de Charolaises de Bourgogne (mais qui peuvent être appliqués à l'ensemble de la profession) montre que la profession agricole est aujourd'hui divisée. Chacun des éleveurs interrogés se caractérise par une certaine façon d'envisager le sens des changements auquel se trouve actuellement confronté le monde de l'élevage.

Ainsi, un ensemble d'agriculteurs traditionnels, porteurs d'une vision très pessimiste s'opposent à un autre ensemble d'agriculteurs poussant à la liquidation de tout ce que leur secteur conserve d'adhérences à un ordre de production « pré-moderne ». Ce deuxième type d'agriculteurs appelle donc à une modernisation supplémentaire de l'agriculture. D'autres appellent à rompre avec la logique même ayant présidée cette modernisation et recherchent des alternatives fondées sur le potentiel que représente selon eux un mode de production ayant préservé des savoir-faire susceptibles d'être mis en phase avec les nouvelles demandes qui lui sont adressées.

La profession agricole est ainsi très partagée face aux limites et aux critiques que rencontre le modèle de développement autour duquel elle s'est historiquement constituée, cependant l'attachement de la plupart de ceux qui y appartiennent reste considérable. Cet attachement peut prendre la forme d'un repli identitaire ou celle d'une course en avant.

[Sommaire](#)

c) Les négociations de la profession à propos des sujets environnementaux

Au début des années 1960, il y avait un **consensus** entre l'Etat, la société et les agriculteurs pour aller dans le sens d'une modernisation de l'agriculture dans le but de produire beaucoup pour nourrir la France et pour améliorer les conditions de vie des paysans (Bouzillé *et al.*, 2002). C'est pour cela que les techniques ont progressé très vite en peu de temps. Aujourd'hui il n'y a pas de consensus autour de la question environnementale. L'Etat et les collectivités se contredisent sur les mesures à prendre et les agriculteurs sont divisés. Cela peut expliquer le fait que les pratiques en faveur de l'environnement évoluent très lentement.

Le problème en jeu (la qualité de l'eau) entre en conflit avec le cœur de l'organisation de la production agricole puisqu'il s'en prend à son caractère intensif. En effet, la persistance d'un référentiel productiviste est soutenue par une organisation professionnelle très attachée, via le système de cogestion, à la défense du rang et de la compétitivité mondiale de l'agriculture française. Donc la qualité de l'eau n'est pas seulement un problème d'apprentissage par les agriculteurs mais aussi d'acceptation par les élites agricoles qui ont porté ce pouvoir. En effet, depuis l'émergence de l'agri-environnement en France, l'une des principales craintes des organisations professionnelles agricoles française a été de voir les réglementations et les normes environnementales venir compromettre le développement économique des exploitations agricoles (Salles, 2006).

La profession agricole et ses structures officielles d'encadrement cherchent donc à s'approprier la problématique agri-environnementale par crainte d'être dépossédé de la maîtrise de la gestion de l'espace rural par l'intrusion de nouveaux acteurs (protecteurs de l'environnement) dans cet espace qui jusqu'il y a peu, était leur apanage (Bouzillé *et al.*, 2002).

[→ lien vers II 4\) b\) sur des dispositifs ayant du mal à fédérer les agriculteurs](#)

Exemple des négociations menées dans le département des Côtes d'Armor (Bourblanc, 2007 et 2011)

Cet exemple permet d'illustrer la politique menée par la Profession à l'égard des administrations dans un département breton touché par des problèmes de pollutions. Du fait de la présence de nombreux élevages hors-sol, les Côtes d'Armor ont été touchés assez tôt par le problème de la qualité des eaux. Cependant jusque dans les années 1990 la profession refuse de traiter réellement le problème, elle n'a cessé de négocier sa part de responsabilité. Toute perspective de changement est bloquée par la persistance des schémas de pensée traditionnels liés au paradigme productiviste en vigueur depuis les années 1960 et qui imprègnent les instruments d'action publique censés matérialiser ces nouveaux objectifs. De plus, le récit héroïque du « miracle économique breton » est une justification pour la profession.

Toutefois le combat de l'association Eau et rivières de Bretagne (ERB) qui entame des procès contre l'agrobusiness, et qui arrive peu à peu à gagner l'opinion du public, impose à l'Etat et à l'Europe de prendre des mesures rapidement.

Il y a une double culture militante à ERB : un courant porté sur les actions éducatives, la participation pour changer les mentalités et un courant plus porté vers la contestation et les actions radicales. Ce mouvement est renforcé par la puissance de la revendication culturelle, identitaire voire politique propre à la Bretagne (Deléage, 2004).

Sommaire

En 1991, la directive nitrate limite l'épandage à 170 kg N/ha. Au même moment, la mise en œuvre du Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) va permettre l'application de la directive nitrate car le PMPOA est censé être mis en conformité avec la réglementation ICPE. Dans le même temps la notion de Seuil d'Obligation de Traitement (SOT) apparaît. C'est un système de plafond d'épandage, c'est-à-dire qu'au-delà d'une certaine production d'azote, l'éleveur excédentaire est tenu d'adopter une solution de résorption qui est celle du traitement

L'administration agricole en accord avec le syndicalisme majoritaire va rapidement se prononcer en faveur de la solution du traitement. Cette solution représente l'avantage pour la coalition agricole de ne pas remettre en question le référentiel de l'élevage intensif mais elle comporte malgré tout un désavantage majeur pour les acteurs agricoles : elle est extrêmement onéreuse à la fois en terme d'investissement au niveau des stations de traitement mais également en terme de coûts de fonctionnement.

Les programmes d'action de la directive nitrates révèlent de nombreuses mesures qui a priori paraissent superflues et étonnement complexes surtout dans un domaine où la complexité est déjà grande. Cette complexité est liée à des problèmes sociaux et organisationnels, elle tient aussi à des difficultés indéniables de maîtrise technique du problème étudié de la part des administrations. Ces résultats servent les intérêts agricoles dans leurs stratégies de défense du statut quo.

La part d'une exploitation agricole dans la pollution des eaux d'un territoire est difficile à mesurer à cause du caractère diffus de la pollution. Cette incertitude « naturelle » est renforcée par le fait que les agriculteurs ont « *suffisamment intériorisé la logique économique pour opposer aux régulations proposées la réalité des difficultés techniques et des risques économiques réels qu'ils encourrent* » (Mormont, 1996).

Une des principales « victoire » des organisations professionnelles est que depuis le début des négociations liées à la qualité de l'eau, les représentants agricoles ont su tirer parti du caractère diffus des pollutions agricoles. Cela leur permet de justifier une approche collective et uniquement volontaire des solutions à apporter au problème. La ligne suivie de longue date par le syndicalisme majoritaire, est « l'unité paysanne » quand la responsabilité individuelle risque de la mettre à mal (Bourblanc et Brives, 2009).

2/ Impact des différents acteurs du monde agricole dans les changements de pratiques

Résumé :

L'agriculteur dispose d'une multiplicité de sources d'information grâce à l'ensemble des organisations professionnelles gravitant autour de lui. On peut les décomposer en cinq sous-systèmes : les organisations économiques, les organisations de service conseil, les organisations de développement, les organisations engagées par la mise en œuvre de la politique publique et les syndicats agricoles. Toutes ces sources d'informations peuvent compliquer plus que faciliter le choix des agriculteurs.

L'ensemble des organisations professionnelles agricoles peut être appréhendé comme un espace institutionnel qui se décompose en cinq sous-systèmes (Le Guen, 2008a) :

- Les organisations économiques (Associations spécialisées : céréales, betteraves...)
- Les organisations de services conseil (CER, coopératives...)
- Les organisations de développement (Ceta, FNCivam...)
- Les organisations engagées par la mise en œuvre de la politique publique (MSA, SAFER...)
- Les syndicats agricoles (FNSEA, Confédération paysanne...)

[Sommaire](#)

Ces différents sous systèmes sont reliés entre eux par trois types d'organisations : les Chambres d'agriculture, les coopératives et surtout le syndicalisme.

D'après une enquête de la FNSEA auprès de 400 agriculteurs en 2005, 97 % des agriculteurs adhèrent à au moins une OPA et près de la moitié (47%) y exerce des responsabilités.

Les taux d'adhésion les plus importants sont par ordre dans les coopératives (90%), les centres de gestion (80%) et les Cuma (79%).

Les taux de responsabilité sont d'abord dans les syndicats (23%) puis dans les Cuma (22%) et ensuite dans les coopératives (15%).

La multiplicité des sources d'information et le caractère technico-commercial de certains réseaux de conseil tendent à compliquer plus qu'à faciliter les choix des agriculteurs. Si certains parviennent à mettre en concurrence les différents organismes de conseil, la plupart restent dépendants des négociants et des coopératives agricoles. Cette importance des réseaux freine la diffusion de nouvelles normes environnementales (Salles *et al.*, 1999).

Quelques organismes gravitant autour des agriculteurs sont décrits dans ce chapitre. Cela permet de mettre en avant la multiplicité des sources d'informations auxquelles à accès l'agriculteur.

- *Les syndicats*

L'investissement dans ou en dehors du champ professionnel est un moyen pour l'agriculteur de tenter de maîtriser les relations à l'environnement. On a vu précédemment que les taux d'adhésion dans les syndicats sont plus forts que les taux d'adhésion pour d'autres organisations même si s'engager dans des organisations professionnelles peut entrer en concurrence avec le métier d'agriculteur (Le Guen, 2008b).

Toutefois beaucoup d'agriculteurs considèrent leur syndicat comme impuissant face aux nouveaux défis.

Une enquête nationale menée en 2005 sur plus de 500 agriculteurs (Le Guen, 2008b) a fait ressortir plusieurs figures d'agriculteurs face au militantisme :

- Dimension militante : ils sont engagés et ont la conviction d'être capable d'orienter positivement leur profession.
- Positions distantes à l'égard des investissements militants : ils adhèrent aux syndicats uniquement pour les services qu'ils proposent (aide juridique).
- Non engagés dans leur profession : ils sont distants à l'égard du syndicat, cela met en évidence la dimension vécue comme sélective des institutions.

- *Les Chambres d'agriculture*

A partir des années 1975 jusqu'à aujourd'hui, l'action des Chambres d'agriculture évolue radicalement. Le service individualisé à l'agriculteur remplace la démarche collective. Le technicien animateur aux compétences applicables à la globalité de l'exploitation et organisateur de relations sociales professionnelles de proximité a cédé sa place au technicien spécialisé dans un aspect de la vie de l'exploitation (Terrier, 2008).

Ainsi au long des années 1980, il y a une réorganisation du conseil des chambres par filières plutôt que par territoire. On observe une séparation des fonctions de conseil à la production et d'animation territoriale

Dès les années 1990, les questions environnementales deviennent importantes. Les Chambres d'agriculture sont mandatées pour mettre en œuvre la Directive nitrate. Le conseiller de BV a pour mission d'accompagner et de convaincre l'ensemble des agriculteurs du bassin à améliorer leurs pratiques. Cela peut faire penser aux formules des anciens groupes de dével. [Sommaire](#) est sur le conseiller et « son groupe » d'agriculteurs de BV que repose le fonctionnement du dispositif (Brives, 2008).

Dès le premier programme quadriennal (1996-200) de la directive nitrate, les Chambres départementales d'agriculture ont été mandatées par les préfets pour la mise en œuvre des programmes d'actions. L'engagement à long terme des Chambres sur le terrain les contraint à la réussite et les rend crédibles auprès des agriculteurs au moment où les Chambres sont perçues par les agriculteurs comme étant ni suffisamment présentes sur le terrain ni suffisamment compétentes sur le plan technique (Busca *et al*, 1995 dans Salles *et al.*, 1999).

Cependant, celles-ci ne s'engagent que sur des changements de pratiques et sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir (mobilisation de leurs personnel, conseil, formation, expérimentation, campagnes d'information, etc.) plutôt que sur des résultats en termes de diminution effective des taux de nitrates dans l'eau.

Dans la mise en œuvre de ces programmes d'actions et leurs succès ou non, les Chambres jouent leur « identité d'institutions publiques et corporatives ». Elles engagent aussi « la culture et l'identité professionnelle » des conseillers agricoles sur lesquels repose la mise en œuvre de cette opération (Brives, 1998). **C'est alors la capacité des conseillers agricoles à démontrer les bénéfices technico-économiques des opérations agri-environnementales qui assure leur crédibilité auprès des agriculteurs.**

[→ lien vers chapitre III 4\) sur le développement agricole](#)

- *Les groupes de développement*

[→ lien vers chapitre III 3\) sur l'adoption d'une innovation par des réseaux d'agriculteurs](#)

Les groupes locaux de développement sont des lieux d'échange et d'expérience entre agriculteurs. Ils permettent l'émergence de projets collectifs et d'exploration de nouvelles activités. (Vedel, 2006 et Vedel, 2008)

Ils sont organisés sous forme associatives et ont de sérieuses difficultés à faire reconnaître leurs rôles et à bénéficier de crédits publics. Il existe trois entités au niveau national :

- les GEDA (groupes d'études et de développement agricole). Ils regroupent les CETA (centres d'études techniques agricoles) très pointus au niveau technique et les GVA (groupes de vulgarisation agricole) ou GDA (Groupe de Développement agricole) qui sont des structures de proximité cantonale liés à la FNSEA.
- les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural). Ils sont surtout présents dans l'ouest de la France autour d'une problématique d'agriculture durable.
- les CUMA (Coopératives d'utilisation du Matériel agricole en Commun). Ces 13 000 coopératives sont des lieux privilégiés d'échanges entre agriculteurs sur la mécanisation, l'organisation du travail...

Sommaire

L'action des Cuma en lien avec la qualité de l'eau

Témoignages de Jérôme Lenouvel et de Séverine Bourrin de FRCuma Ouest

Organisation des Cuma :

Les Cuma sont fédérées au niveau départemental. La Cuma interrégionale accompagne les Cuma interdépartementales et coordonne les actions.

La FRCuma Ouest estime que 80% des agriculteurs de l'Ouest adhèrent à une Cuma. Elles sont diverses et peuvent aller de quelques adhérents à plusieurs centaines

Communication aux Cuma :

Par exemple lors d'organisation de démonstrations, l'information est envoyée aux responsables des Cuma. Parfois l'information ne descend pas jusqu'à tous les adhérents (manque de temps, de moyen de communication...). En complément, les fédérations communiquent donc via leurs partenaires, les journaux départementaux...

Dynamisme des Cuma :

La Cuma peut notamment être sur des actions liées au territoire (captage d'eau, bassins versants...). Si des Cuma sont plus dynamiques que d'autres, cela peut s'expliquer par une « affaire d'homme » c'est-à-dire par ses responsables d'hier et d'aujourd'hui, par la démographie agricole du territoire et l'historique de la Cuma. La Cuma est encore plus dynamique si ces responsables sont investis dans d'autres réseaux (situation de multi-appartenance). Les agriculteurs les plus innovants sur les questions environnementales ont des convictions personnelles, sont conscients des problématiques et/ou ont adhéré à des MAE.

Les Cuma travaillent sur 3 thèmes en lien avec la qualité de l'eau :

- le désherbage mécanique

Les Cuma travaillent sur cette question depuis plus de 10 ans. Ils abordent cette question par l'entrée machinisme par des tests de matériel et des plateformes pour mener des expériences. La question s'est d'abord développée pour le maïs. Aujourd'hui la majorité des agriculteurs savent que cela existe et ont été bien informés sur ce sujet. Actuellement, les recherches se poursuivent sur les autres cultures comme le blé ou le colza par exemple.

- l'entretien mécanique des bords de champs

Les fédérations des Cuma vulgarisent les techniques d'entretien des bords de champs. En effet, il est interdit de traiter au bord des cours d'eau et des fossés depuis 2005. Les Cuma travaillent donc par l'entretien mécanique des bords de champs. Des démonstrations de matériels (broyeurs satellites par exemple) sont organisées et des plaquettes d'information sont diffusées.

- la simplification du travail du sol

- *Les coopératives et les groupements de producteurs*

Dans les années 1960, comme l'Etat voulait réorganiser le milieu agricole en vue de sa modernisation il a favorisé le développement des coopératives. Elles bénéficient d'avantages fiscaux très importants puisque qu'elles ne payent pas d'impôt sur les sociétés.

A la même époque, certains agriculteurs vont dénoncer la mainmise de l'Etat sur le monde agricole via les coopératives. Les plus libéraux d'entre eux décident de créer une forme particulière de coopération tout en continuant à bénéficier des dispositifs avantageux de l'Etat : les « groupements de producteurs ». L'objectif initial des groupements de producteurs était de renforcer le poids des producteurs face à des organisations coopératives devenues trop puissantes. Ces groupements sont des coopératives mais ils se concentrent sur une seule activité, celle d'une production particulière (Bourblanc, 2007).

Par exemple, la Cooperl est un groupement complexe spécialisé dans la production porcine, qui s'occupe de toute la chaîne de production depuis la génétique jusqu'à la création de produits élaborés. Aujourd'hui, **les coopératives sont la première source d'information et de conseils techniques pour les agriculteurs.**

Elles font face à de nombreuses critiques car elles sont accusées de s'être éloignées de leur base et de chercher à faire du profit sur le dos des agriculteurs en s'alignant sur les prix des marchands privés (Bourblanc, 2007). De plus, la qualité et la neutralité du conseil dispensé par les agents des coopératives et concernant les achats de l'exploitation suscitent souvent la critique dans la mesure où la plupart des technico-commerciaux prescripteurs sont intéressés aux résultats des ventes. Les coopératives ont tout de même été amenées depuis quelques années à intervenir sur les questions environnementales : PMPOA, accompagnement des mesures de la PAC (déclarations PAC) et sur des démarches de qualité (Vedel, 2006).

- *Les Entreprises de l'agro- fourniture*

Elles ne sont pas à négliger lors de la diffusion des innovations car leurs conseillers jouent des rôles essentiels dans la transformation des pratiques agricoles. Ces firmes sont les acteurs centraux dans les processus d'innovations.

Elles jouent un rôle important par la conception et la mise en marché de nouveaux produits mais également par le suivi de terrain et le conseil qu'elles offrent aux agriculteurs.

- Dans un premier temps elles peuvent déployer une action structurante quant à l'accompagnement de terrain, de suivi technique et d'animation des groupes de développement autour de l'adoption d'une technique ou d'une réflexion plus globale.
- Dans un second temps elles sont capables de défendre sur le terrain politique ces innovations qui ouvrent des débouchés majeurs sur leurs produits afin que ces actions soient reconnues et encouragées par l'action publique (Goulet, 2011).

- *Les centres de gestion*

Le réseau « CER » (Conseil national des centres d'économie rural) regroupe la majorité des structures intervenant dans ce domaine. Ce sont des associations administrées par des agriculteurs et qui ont pris leur indépendance par rapport aux organisations professionnelles agricoles (Chambres d'agriculture, FNSEA...). Leurs prestations de base consistent en la tenue de la comptabilité des exploitations. Les CER sont en mesure d'offrir du conseil sur la gestion de l'entreprise, la fiscalité, la gestion du patrimoine, les questions juridiques, le management et la gestion des ressources humaines.

3/ Le conflit lié à l'eau en Bretagne

Résumé :

Le rapport des agriculteurs à l'environnement évolue notamment par la transformation des espaces ruraux par l'arrivée de nouveaux habitants issus des villes. Cependant les changements de pratiques demandés en faveur de l'environnement sont mal vécus par une partie des agriculteurs bretons. La présence de marées vertes exacerbe les tensions.

[Sommaire](#)

a) Le rapport des agriculteurs à l'environnement

La prise en compte des enjeux environnementaux imprègne de plus en plus la profession, du fait de leur présence croissante dans le débat public et donc d'un mouvement de plus grande sensibilité à l'environnement : « *on ne pollue pas parce que la terre est à la fois un outil de travail, un patrimoine familial que l'on transmet, et enfin, un bien commun appartenant à tous* » (Lamine, 2011).

Lors de l'urbanisation des campagnes dans les années 1970, les espaces ruraux se sont transformés par l'arrivée de nouveaux habitants issus des villes. Des conflits d'usage émergent alors dans les zones rurales. Ils concernent des questions agricoles, et/ou forestières et des questions d'affectation des espaces.

Par le conflit il y a une reconfiguration de la scène initiale ; en effet, par ces déplacements dans les sphères publiques, scientifiques et politico-administratives « *le conflit crée les conditions de redéfinition de l'enjeu, d'un repositionnement des acteurs, bref d'une nouvelle manière de se représenter l'espace local, son avenir et son devenir* » (Mormont, 2006).

Ainsi les conflits existants entre agriculteurs et leurs voisins peuvent conduire les agriculteurs à chercher d'autres modèles techniques et professionnels pour leur production. L'adaptation des pratiques agricoles sous la pression des conflits de voisinage suppose que l'encadrement technique et économique de l'agriculture puisse être interpellé et soit capable de réagir en proposant de nouvelles techniques ou de nouvelles expérimentations (Mormont, 2006).

[→lien vers chapitre IV 2\) Impact des différents acteurs du monde agricole sur les changements de pratique](#)

Les deux exemples ci-dessous montrent que le dialogue entre des agriculteurs et les autres habitants du territoire peut s'avérer très positif.

Organisation de débats entre agriculteurs et habitants d'un territoire

Témoignage de Michel Carré de l'AFIP :

Dans le cadre du programme "Dialog", l'AFIP a appuyé l'organisation de réunions entre agriculteurs et habitants du territoire du Pays de Fougères. Ces réunions sont parties d'initiatives des responsables de la CUMA du Coglais et du CETA du territoire.

Les éléments déclencheurs ont été l'arrivée d'une population nouvelle avec laquelle les agriculteurs avaient des difficultés de communication à l'occasion de l'ouverture de l'autoroute A84. L'objectif principal était donc d'instaurer un dialogue entre les nouveaux ruraux et les agriculteurs pour qu'ils apprennent à mieux se connaître et pour qu'ils puissent discuter du métier d'agriculteur et de l'avenir du territoire ensemble, dans un lieu sans enjeux. Des débats ouverts ont donc été organisés dans le secteur entre 2008 et 2010. Les thèmes ont été : l'arrivée de l'autoroute et ses conséquences, la qualité de l'eau, l'accueil des nouveaux arrivants... Le noyau porteur du projet était composé de 7 à 8 agriculteurs.

Ce genre d'initiative est un bon moyen pour rapprocher les agriculteurs des nouveaux habitants mais pour que cela fonctionne, le noyau porteur doit s'attacher à s'ouvrir à des "nouveaux arrivants" ; ce qui ne se fait pas sans mal.

Méthode de diagnostic participatif à Locoal Mendon

Témoignage de Philippe Desnos de TRAME

Cette démarche participative a été expérimentée sur la commune en 2001. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la mise en place du BV littoral de la Ria d'Etel

A cette époque à Locoal Mendon, la rivière d'Etel passa de A à C pour la qualité de bactériologique de ces eaux pour les coquillages. Les agriculteurs ont rapidement été pointés du doigt car certains épandaient très près du littoral.

Le président du syndicat agricole local et celui du syndicat ostréicole jouaient dans la même équipe de football et discutaient donc régulièrement mais c'est par une réunion communale de préparation entre responsables professionnels directement impliqués que le projet de diagnostic participatif a réellement démarré.

Le diagnostic de territoire s'appuie sur les connaissances des habitants qui possèdent une masse d'informations sur celui-ci.

Lors d'une première réunion d'expression des points de vue individuels, des agriculteurs, des conchyliculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, des artisans, des industriels, des associations environnementales, des commerçants, des élus et des représentants des associations de la commune sont invités. Les objectifs sont de préciser quelles sont les questions traitables et de constituer des groupes de travail autour de ces questions.

A la suite de cette réunion, sept chantiers sont mis en place sur la protection de zones naturelles fragiles, la gestion des randonneurs sur les sentiers, l'assainissement des eaux usées, les plans d'épandages, le développement des exploitations agricoles, le dialogue entre les habitants et la mise en place d'un développement équilibré entre les activités économiques de la commune.

En 2001 les groupes comptant près de 40 personnes au total se sont vus plusieurs fois pour travailler sur leur thématique et lors d'une réunion publique ayant réunie 300 personnes chaque groupe a présenté ces solutions.

Grâce à ce dispositif un représentant d'eau et rivière et des agriculteurs ont pu communiquer et ont même fait une présentation conjointe. Les agriculteurs ont aussi pu travailler avec les pêcheurs et les chasseurs qui ont pu leur faire comprendre que la mise en place d'une zone Natura 2000 pouvait avoir des avantages. Un CTE commun ostréiculture / agriculture s'est mis en place

Cette démarche a aussi permis au conseil municipal de l'époque de déterminer des actions à mettre en place.

Document : acte du colloque interrégional « savoirs et savoir-faire sur les bassins versants Pollution de l'eau et dynamique de restauration de sa qualité en milieu rural » à Vannes en 2004

Plusieurs études révèlent ainsi que les agriculteurs ayant des contacts « habituels » avec des non-agriculteurs sont plus sensibles que leurs homologues aux problématiques de protection des ressources naturelles et d'entretien du paysage : soit parce qu'ils habitent une région à forte pression touristique, soit parce qu'ils participent à des réseaux extra-professionnels, soit encore parce qu'ils se représentent l'endroit où ils vivent comme habité par des « gens de la ville » (Banos et Candau, 2006).

Cependant la question des changements de pratiques en faveur de l'environnement est toujours vécue par une grande partie des agriculteurs bretons de façon conflictuelle. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce conflit : (Le Caro, communication personnelle, mars 2012 et Van Tilbeurgh, communication personnelle, mai 2012)

- L'histoire de la région. Les bretons ont été plus actifs qu'ailleurs. Ce développement exceptionnel est vécu comme positif par les agriculteurs, la remise en cause de ce modèle  car les agriculteurs se le sont appropriés.

[→ lien vers chapitre I 1\) La modernisation et ses conséquences en Bretagne](#)

- La fragilité économique des systèmes intensifs. Les revenus sont très dépendants des marchés. L'environnement n'est donc pas la première priorité des agriculteurs quand les cours des aliments sont bas. Les contraintes environnementales sont alors considérées comme amputant potentiellement les revenus.
- La longueur et la réactualisation du conflit. Plus un conflit dure dans le temps et plus les positions des différents protagonistes se cristallisent et se durcissent. Cela fait plus de 20 ans que le conflit lié à l'eau perdure en Bretagne. Il se réactualise aujourd'hui à cause d'incidents liés aux marées vertes, à leur médiatisation et aux procédures juridiques en cours. Ici la longueur et la violence du conflit sont des facteurs qui augmentent les tensions.
- L'histoire des relations entre l'Etat et la profession. La profession agricole a souvent construit sa relation à l'Etat de manière stratégique l'empêchant aujourd'hui de s'engager sur des valeurs environnementales. [→ lien vers chapitre IV 1\) des relations état/profession fluctuantes au cours du temps](#)

Alexis Gourvenec (1936-2007), était l'un des leaders syndicaliste Nord-Finistérien, créateur de la SICA à Saint-Pol-de-Léon et propriétaire d'un des plus gros élevages de porcs de la région. Dans un entretien accordé en 2004, il revient sur l'agriculture actuelle et son procès par rapport aux problèmes d'eau : *« Il faut que le consommateur s'en prenne un peu à lui-même et qu'on ne parle pas que de la pollution par l'agriculture, qu'on redistribue un peu les cartes. Il y a d'autres pollutions. On parle trop fréquemment de la pollution de l'agriculture sans parler de la pollution des autres et en l'accusant de choses qui ont été la conséquence du comportement collectif des consommateurs. Il y a des choses qui pourraient se dire. L'agriculture ne sait pas faire et elle n'a pas le temps. L'agriculteur n'a pas beaucoup de temps pour se défendre. Il a déjà fait des efforts remarquables, mais dont les effets ne se feront sentir qu'à moyen et long terme. »* (entretien accordé à Fanch Elégoët, 2004)

Ce promoteur du modernisme peine à reconnaître la responsabilité du monde agricole face aux pollutions. Il insiste toutefois sur le fait que de nombreux efforts ont déjà été mis en œuvre par les agriculteurs. Cette vision est assez représentative de celle que défendent les organisations professionnelles agricoles actuellement.

b) Les marées vertes

La présence des algues vertes dans le milieu leur confère une fonction d'indicateurs de l'état de ce milieu c'est-à-dire de surplus de nitrates dans les eaux. Les algues sont une conséquence visible de l'état du milieu, contrairement à des mesures de qualité d'eau, leur présence exacerbe donc les tensions.

Ce sont des objets de conflits juridiques, politiques et scientifiques liés à leur statut de pollution récurrente, elles font partie du quotidien des habitants du littoral. Les marées vertes mettent en tension le modèle de développement fondé sur la coexistence d'un tourisme littoral et d'une agriculture intensive et mettent en relief les rapports de force dans les zones côtières (Levain, 2010).

Le phénomène des marées vertes est devenu un problème public car il a été institué comme tel et « dramatisé » (Gusfield, 2009 dans Quéré, 2012).

Des épisodes témoignent de la « configuration émotionnelle » occasionnée par la « dramatisation » du problème des algues vertes en Bretagne. Il s'agit de :

- La campagne d'affichage de la FNE dans le métro parisien au printemps 2011.
- L'organisation de manifestations antagoniques sur un même site (exemple : Baie de Douarnenez et Fouesnant) 
- Les sangliers de Morieux à l'été 2011 et les controverses scientifiques qui ont suivies

Durant ces différentes affaires, c'est dans le monde agricole que les manifestations d'émotions ont été les plus fortes. Ils dénoncent « l'acharnement et l'intégrisme » d'une poignée d'écologistes et s'en

prennent aux scientifiques qui agiraient plus « en militants écologistes qu'en chercheurs impartiaux ». [→ lien vers III 3\) d\) sur les processus de négociation](#)

Les émotions entraînent forcément un blocage collectif de révisions des points de vue qui ne peuvent se faire que collectivement (Quéré, 2011).

Face à la pression de l'opinion publique et des instances européennes, l'Etat français décide de mettre en place le plan de lutte contre les algues vertes en 2010. Il concerne huit baies « algues vertes » identifiées dans le SDAGE du bassin Loire-Bretagne. [→ lien vers chapitre IV 4\) sur une complexité juridique qui entrave la mise en place d'action](#)

4/ Une complexité juridique qui entrave la mise en place des actions

Résumé :

Depuis le début des années 1990, beaucoup de dispositifs ont été mis en place dans le but d'améliorer la qualité de l'eau. Ces dispositifs sont fondés sur le droit de l'eau ou orientés en direction des exploitations agricoles. Ils peuvent être obligatoires ou alors volontaires. Malgré cette accumulation de dispositifs, il y a une mise en responsabilité de l'état par la société civile.

Pour tenter d'enrayer la pollution des eaux de surface et ses conséquences néfastes (marées vertes), des dispositifs juridiques ont été mis en place dès le début des années 1990.

a) Une accumulation de dispositifs

En France, la directive européenne relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles dite **Directive Nitrate** (12 décembre 1991) est au centre de la juridiction associée à l'azote.

Cette directive impose aux Etats membres de désigner des **zones vulnérables** dans un délai de 2 ans et de définir un programme d'action dans les 5 ans.

Pour les eaux douces superficielles et les eaux souterraines une concentration maximale admissible de 50 mg/L de nitrates dans les eaux est fixée. Le programme d'action français fixe un plafond d'épandage des effluents à 170 kg d'azote/ha de surface épandable/an (hors fertilisation minérale).

Les programmes d'actions mettent du temps à se mettre en place, en effet la totalité de la Bretagne est classée en zone vulnérable en 1994 (figure 11) mais les programmes d'action sont arrêtés dans la 2^{ème} moitié des années 1990.



[Sommaire](#)

Figure 11 : Carte vulnérables en Ministère de

des zones 2007 (source : l'Ecologie)

Des **Zones d'Excédent Structurel (ZES)** ont été définies à l'échelle des cantons au moment de la directive nitrate. Le canton est la référence des ZES, ce choix d'échelle s'explique par le choix d'une politique globale et solidariste. Les cantons désignés comme ZES sont ceux dont l'apport total d'effluent est supérieur à 170 kg/hectare de la surface épanachable. Dans ces zones, le Préfet peut interdire d'augmenter la quantité totale d'azote produite par les animaux en interdisant les agrandissements d'élevage par exemple. La carte ci-dessous montre que les ZES concernent la quasi-totalité des Côtes d'Armor et du Finistère Nord.

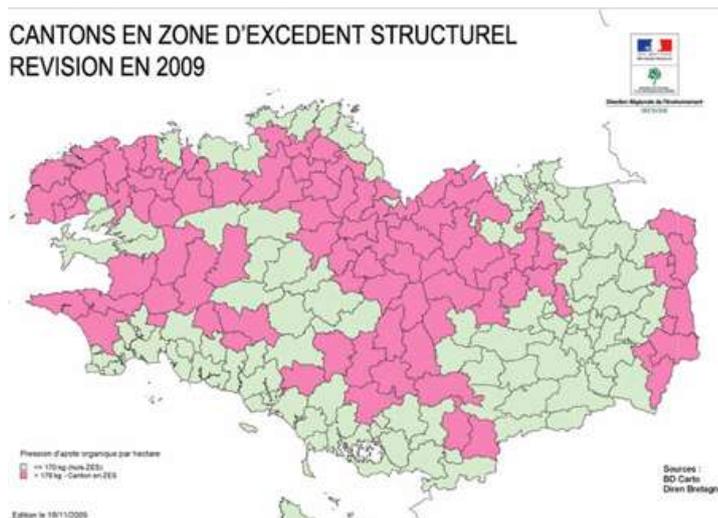


Figure 12 : Carte des ZES en 2009 (Source : Ministère de l'agriculture et Ministère de l'Ecologie)

[Sommaire](#)

Les **Zones d'Action Complémentaire (ZAC)**, sont liées aux bassins versant qui sont concernés par des problèmes de production d'eau potable (teneurs en nitrates supérieures à 50 mg/l). Se sont des « supers ZES » où les restrictions sont renforcées en raison des pollutions extrêmement élevées. Alors que les ZES ne s'intéressent qu'aux apports d'azote organique, les ZAC doivent considérés les apports d'azote totaux.

Les **Zones d'Actions Renforcées (ZAR)** sont liées aux bassins concernés par le contentieux européen sur l'application de la directive eaux brutes superficielles. Ces bassins ne respectent pas la norme nitrate de 50 mg/l dans les eaux.

A cela s'ajoute aussi les zonages des SAGE et des SDAGE issues de la loi sur l'eau de 1992 qui se réfèrent au territoire du bassin versant.

De plus, la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** de 2000 dont l'objectif est le « bon état écologique » des masses d'eau pour 2015, a imposé pour fin 2009, le maintien d'une bande enherbée de 5 mètres le long des cours d'eau et la couverture des sols durant la période du risque de lixiviation. (Peyrault *et al.*, 2012)

Une étude récente menée par les ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture (Madignier *et al.*, 2011) a montré que les acteurs agricoles s'approprient plutôt mal les objectifs de la DCE.

La mission a relevé quatre insuffisances principales dans la mise en œuvre de la DCE :

- La faiblesse du jeu collectif, les acteurs agricoles sont rarement présents dès l'engagement de la réflexion, la contestation des expertises et des résultats est courante.
- L'hésitation voire le freinage des organisations professionnelles agricoles sur certains sites.
- L'Etat ne parvient pas à coordonner et à intégrer ses diverses politiques publiques en vue d'un véritable aménagement durable des territoires.
- Les exploitants agricoles sont soumis à des injonctions contradictoires, ils peuvent se sentir pris en tenaille entre la réglementation européenne et leurs propres intérêts économiques.

A ces dispositifs fondés sur le droit de l'eau et une logique de protection de la ressource en eau s'ajoutent des dispositifs centrés sur l'agriculture dont les logiques sont la réduction d'émissions des effluents des installations agricoles.

Les Installations Classées pour la Protection de l'environnement (ICPE) relèvent de la législation relative à l'activité productive. Seule la charge polluante de l'élevage détermine la nature des exigences, pas la zone dans laquelle l'exploitation s'insère. Selon leur taille, les activités d'élevage peuvent être soumises à déclaration, enregistrement ou autorisation.

Des démarches volontaires ont aussi été mises en œuvre par les politiques, il s'agit :

- **Du Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) de 1993 à 2007.** Les deux PMPOA ont ciblé explicitement la mise aux normes des exploitations d'élevage notamment en ce qui concerne les stockages d'effluents. Les coûts de la mise au norme sont financés à hauteur de 20 à 25% du coût total. Le PMPOA est vu comme une négociation sur la législation et les financements sont une entorse au principe du pollueur-payeur. Les PMPOA ont servi à financer la modernisation supplémentaire des exploitations (Hervé-Fournereau et Langlais, communication personnelle, avril 2012).

Selon Doussan (2002) dans Brun (2003), l'échec du PMPOA était prévisible car il ne reposait pas sur « l'éventualité d'une sanction mais sur l'offre de l'administration de participer aux frais de mise en conformité des exploitations ».

- **Des opérations labellisées « mieux » (1991).** L'adhésion est volontaire et aucune compensation financière directe n'est accordée aux agriculteurs. La contractualisation ne repose pas sur une évaluation des résultats (teneur en nitrate) mais sur une obligation de moyens (pratiques de productions). Ces opérations n'ont pas ou peu fonctionné en Bretagne.

Le programme Bretagne Eau pure est élaboré au début des années 1990 sur une initiative régionale. Au début, le programme luttait contre la défaillance des systèmes d'assainissement et d'épuration des communes et industries mais à partir de 1995, il devient un programme annexe du PMPOA. Trois programmes Bretagne Eau Pure se succèdent en 1990, 1994 et 2000. Ce programme a permis aux collectivités urbaines de reprendre la main sur les problèmes liés à l'eau. Cependant les résultats apparaissent comme limités par rapport aux sommes investies car ces programmes étaient basés uniquement sur du volontariat.

Le dernier né de ces plans d'actions est le plan de lutte contre les algues vertes signé le 5 février 2010. Il concerne les 8 baies « algues vertes » (voir carte ci-dessous) identifiées dans le SDAGE du bassin Loire-Bretagne et comprend 3 volets :

- L'amélioration des connaissances et la gestion des risques ;
- Les actions curatives avec l'amélioration du ramassage et de développement des capacités de traitement des algues échouées ;
- Des actions préventives comprenant des actions à mettre en œuvre pour limiter les flux d'azote vers les côtes.

Délimitation des bassins versants Lutte contre les marées vertes



Figure 13 : Carte des bassins versants concernés par le plan de lutte contre les algues vertes (Source : Ministère de l'agriculture et Ministère de l'Ecologie)

Toutes ces mesures n'ont pas été construites par anticipation des problèmes il en résulte une architecture juridique complexe. Cette opacité des dispositifs a contribué à leur mise en œuvre difficile.

b) Une mise en responsabilité de l'Etat par la société civile

Il y a déjà eu une reconnaissance de la responsabilité de l'Etat pour carence fautive du fait des marées vertes par les juridictions administratives.

L'association Eau et Rivière de Bretagne dépose une plainte en 1992 auprès des instances européennes pour non-respect des obligations de la directive sur la qualité de l'eau. Cette plainte débouchera sur une condamnation du gouvernement français en 2001 puis 2007 provoquant une forte pression de l'Union Européenne sur l'Etat (Peyrault *et al.*, 2012).

En février 2004, quatre associations intentaient une action en justice contre l'Etat pour dommages causés aux baies de Saint-Brieuc, Lannion et Douarnenez. Cette plainte aboutit en octobre 2007, à une condamnation de l'Etat par le tribunal administratif de Rennes pour carence dans la mise en œuvre des réglementations européennes et françaises en matière de préservation de la qualité de l'eau, condamnation confirmée en décembre 2009 par la cour d'appel de Nantes. En 2009, plus de 300 plaintes ont été déposées par diverses associations auprès de la cour d'appel de Rennes à l'encontre de l'Etat pour son inaction sur le problème des algues vertes. De nouvelles actions ont démarré suite à l'affaire des « sangliers de Morieux » en août 2011 (Quéré, 2012).

Cette mise en responsabilité de l'Etat absorbe celle des tiers (les pollueurs) et celle des communes. En effet dans le cas de pollutions diffuses il est difficile d'identifier un pollueur ; il est donc plus facile pour les associations d'attaquer les autorités publiques. De plus, on peut noter l'absence de contributions effectives des éleveurs au financement de la politique de l'eau, le principe pollueur-payeur n'étant pas respecté (Hervé-Fournereau et Langlais, communication personnelle, avril 2012).

Les politiques publiques : que retenir ?

Les principales organisations professionnelles agricoles continuent à défendre le modèle productiviste au travers de luttes syndicales malgré les nombreuses critiques auquel il doit faire face. Aujourd'hui des dissensions apparaissent dans le mode agricole, les visions du métier d'agriculteur ne sont plus uniformes ce qui ne facilite pas les négociations. Tout cela est accentué par le fait que les organisations gravitant autour des agriculteurs sont très nombreuses et que parfois, elles défendent des intérêts différents voire contraires.

Le rapport des agriculteurs à l'environnement évolue notamment par la transformation des espaces ruraux par l'arrivée de nouveaux habitants issus des villes. Cependant, les conflits liés à l'eau sont forts en Bretagne notamment parce que la présence d'algues vertes rend la pollution visible.

Les pouvoirs publics ont tenté de faire changer les pratiques à travers la mise en œuvre de différentes mesures (réglementaires, volontaires...). Elles sont considérées comme étant trop descendantes et complexes juridiquement avec un empilement de zonages. Cette complexité ralentit la mise en œuvre de solutions adaptées et donc les changements de pratiques.



Conclusion

Les travaux sur la question des changements de pratique en agriculture sont nombreux et variés. Cette synthèse se concentre sur les aspects sociaux des changements de pratiques.

Le choix a été fait de traiter cette synthèse en quatre parties : l'historique de la modernisation agricole, les pratiques agronomiques, les facteurs du changement social en agriculture et les politiques publiques.

Cette étude renseigne les animateurs et les élus sur les situations favorables ou défavorables aux changements de pratiques. Chacun peut ainsi réfléchir à la situation dans laquelle se trouve son territoire. Pour illustrer les concepts développés dans la synthèse, des expériences impliquant différents acteurs et ayant pour but l'amélioration de la qualité de l'eau ont été mises en avant, qu'elles soient réussies ou non.

Pour agir sur les changements de pratiques, les acteurs du territoire doivent prendre en compte l'indispensable flexibilité des exploitations, jusqu'à l'identification des réactions des agriculteurs face aux dispositifs agri-environnementaux proposés. Il est également important de prendre conscience des réseaux dans le monde agricole, de l'importance de la concertation entre les différents acteurs et de ne pas ignorer le rôle et le poids que peuvent avoir les organisations professionnelles agricoles dans ces processus.



Liste des scientifiques ressources contactés

Géographes :

Emanuelle Héllier – Université de Rennes 2

Yvon Le Caro – Université de Rennes 2

Juristes :

Nathalie Hervé-Fournereau – Université de Rennes 1

Alexandra Langlais – Université de Rennes 1

Sociologues :

Claire Ruault – GERDAL

Denis Salles – IRSTEA Bordeaux

Jacqueline Candau – IRSTEA Bordeaux

Christian Nicourt – INRA Ivry

Hélène Brives – AgroParisTech

Agronome :

Claudine Thenail – INRA Rennes

Doctorante en anthropologie :

Alix Levain – Museum d'histoire Naturelle Paris

Liste des personnes ressources contactées pour expériences/études techniques

- Gwenaëlle Briand - BV Lieu de Grève
- Michel Carrée - AFIP Bretagne
- Pierre Chesnu- Agriculteur - BASE
- Phillipe Desnos – TRAME
- Fanny Dubeau - BV Ille et Illet
- Bruno Gauthier - FARRE 35
- Yann Jaffrée - Agrobio 35
- Jérôme Le Nouvel et Séverine Bourrin - FRcuma Ouest
- Jean-Marie Lusson – RAD
- Thomas Picheral - SAGE Ouest Cornouaille
- Pascal Renault - SYMEOL
- Pierre-Yves Roussel - association Cap 2000
- Camille Roux - ARAP
- Jean-Luc Saffré – agriculteur- Cuma de Saffré

Liste complémentaire des organismes sollicités

- Communauté d'agglo du Choletais
- FRAB
- CRAB
- CG 29
- CG 22
- CG 56
- CG 35
- ex CEDAG
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Représentant de l'Etat en Région : DREAL Bretagne et DRAAF Bretagne

Bibliographie

AGRESTE primeur, juillet 2001, Recensement agricole 2000 : des régions très spécialisées, n°97.

AGRESTE primeur, janvier 2007, L'alimentation porcine fonction des objectifs des éleveurs, n°188.

AGRESTE primeur, janvier 2012, Main d'œuvre et travail agricole : 1 million d'actifs permanents, n°276.

AGRESTE Bretagne, mars 2012, mémento spécial recensement agricole 2010, 32 p.

ANSALONI M., FOUILLEUX E., 2006, Changement de pratiques agricoles : facteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes, *Economie Rurale*, n°292, p. 3-17.

BANOS V., CANDAU J., 2006, Recomposition des liens sociaux en milieu rural. De la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives, *espaces et sociétés*, Vol. 4, n°127, p.97-112.

BARRET P., 2003, *Guide pratique du dialogue territorial. Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*, Paris, Fondation de France, 136 p.

BERGER S., 1972, *Les paysans contre la politique. L'organisation rurale en Bretagne*, Paris, Editions du seuil, 347 p.

BEURET J-E., 2012, Mieux définir la concertation : du pourquoi au comment, *Négociations*, n°17, p. 81-86.

BIHANNIC L., MICHEL-GUILLOU E., 2011, Développement durable et agriculture durable : sens du concept de durabilité à travers la presse régionale et le discours des agriculteurs, *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n°3.

BODIGUEL M., 1975, *Les paysans face au progrès*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 178 p.

BOSC C., DOUSSAN I., 2009, La gestion contractuelle de l'eau avec les agriculteurs est-elle durable? Approche politique et juridique, *Economie Rurale*, n° 309, p. 65-80.

BOURBLANC M., 2007, *Les politiques de reconquête de la qualité de l'eau face aux pollutions agricoles. Changement et stabilité des arrangements institutionnels en Côtes d'Armor et dans le Noord-Brabant (Pays-Bas)*, Thèse de sciences politiques et sciences du management, science Po/Radbout Universiteit Nijmegen.

BOURBLANC M., BRIVES H., 2009, La construction du caractère "diffus" des pollutions agricoles, *Etudes rurales*, n°183, p. 161-176.

BOURBLANC, M., 2011, Des instruments émancipés. La gestion des eaux en Côtes d'Armor au prisme d'une dépendance aux instruments (1990-2007), *Presses de sciences Po*, Vol.31, n°6, p 1073-1096.

BOUZILLE E., CROIX N., RENARD J., 2002, Vers l'ébranlement du « modèle agricole breton » ? Les différentes initiatives pour une agriculture durable dans l'Ouest français, In BILLAUD J-P. (Dir), *L'expérience agri-environnementale française. Environnement et gestion des territoires*, MATE., CNRS, Paris, La documentation française, p.191-213.

BRIVES H., 1998, L'environnement, nouveau pré carré des chambres d'agriculture, *Ruralia*, n°2.

BRIVES H., 2008, L'évolution du conseil agricole et du rôle des chambres d'agriculture, *POUR*, n°196-197, p. 208-220.

BRUN A., 2003, Aménagement et gestion des eaux en France : l'échec de la politique de l'eau face aux intérêts du monde agricole, *VertigO*, Vol.4, n°3.

BUSCA D., GENDRE C., SALLES D., ZELEM M-C., 2003, Comment intégrer les contraintes environnementales en environnement? In : Gendron C., et Vaillancourt J-G., (Dir), *Développement durable et participation publique : de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, Les presses de l'université de Montréal, p 306-324.

BUSCA D., SALLES D., 2007, Adaptations négociées des dispositifs agri-environnementaux, où est passé l'environnement? In LUGINBUHL Y. (Dir) *Nouvelles urbanités, nouvelles ruralités en Europe*, Bruxelles, P.I.E. PETER LANG, p. 423-432.

BUSCA D., 2010, *L'action publique agri-environnementale : la mise en œuvre négociée des dispositifs*, Paris, L'Harmattan, 332 p.

CANAU J., RUAULT C., 2002, Discussion pratique et discussion stratégique au nom de l'environnement. Différents modes de concertation pour définir des règles de gestion des marais, *Economie Rurale*, n°270, p.19-35.

CANAU J., RUAULT C., 2005 Evolution des modèles professionnels en agriculture : scène de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°75, p. 5-21.

CANAU J., GINELLI L., 2011, L'engagement des agriculteurs dans un service environnemental. L'exemple du paysage, *Revue française de sociologie*, n°524, p.691-718.

CANEVET C., 1992, *Le modèle agricole breton*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 397p.

CARDONA A., 2011, Initiatives innovantes en grandes cultures : des pratiques alternatives reconnues aux transformations silencieuses, *POUR*, n°212, p.87-95.

CERF M., SEBILLOTTE M., 1997, Approche cognitive des décisions de production dans l'exploitation agricole, *Economie rurale*, n°239, p. 11-18.

CERF M., MAXIME F., 2006, La coproduction du conseil : un apprentissage difficile In REMY J., BRIVES H., LEMERY B. (Dir), *Conseiller en agriculture*, Educagri Editions/INRA éditions, p. 137-153.

CERF M., OMON B., BARBIER C., DAVID O., DELBOS C., GAGNEUR C.A., GUILLOT M.N, LUSSON J.M, MINAS A., MISCHLER P., OLRY P., PETIT M.S., 2012, Les métiers d'agent de développement agricole en débat : Comment accompagner des agriculteurs qui changent leur façon de cultiver en grandes cultures ?, *Innovations agronomiques*, n°20, p. 101-121.

CHIA E., DEFFONTAINE J-P., 1999, Pour une approche sociotechnique de la "gestion de la qualité de l'eau" par l'agriculture, *NSS*, vol.7, n°1, p.31-41.

CHIA E., 2008, La flexibilité relationnelle : rôle des réseaux, groupements et associations d'éleveurs, in DEDIEU B., CHIA E., LECLERC B., MOULIN C-H., TICHIT M. (Dir), *L'élevage en mouvement. Flexibilité et adaptation des exploitations d'herbivores*, Paris, Editions quae, p. 135-143.

CHIA E., MARCHESNAY M., 2008, Un regard des sciences de gestion sur la flexibilité : enjeux et perspectives, in DEDIEU B., CHIA E., LECLERC B., MOULIN C-H., TICHIT M. (Dir), *L'élevage en mouvement. Flexibilité et adaptation des exploitations d'herbivores*, Paris, Editions quae, p. 23-36.

COLSON, 2008, Que reste-t-il de la cogestion Etat-profession ?, *POUR*, N°16/197, p.107-114.

- COMPAGNONE C., 2009, Conseil collectif et collectifs de production de connaissances, In COMPAGNONE C., AURICOSTE C., LEMERY B. (Dir), *Conseil et développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques ?* Educagri éditions/Editions Quae, p.19-37.
- COMPAGNONE C., 2011, Quelles formes d'accompagnement des agriculteurs à l'innovation ? *POUR*, n°212, p.123-129.
- COQUERY M., 1952, L'agriculture française et le plan de modernisation et d'équipement, *Bulletin de la société française d'économie rurale*, Vol. 4, n°3, p. 76-81.
- DARRE J-P., LE GUEN R., LEMERY B., 1989, Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture, *Economie Rurale*, n°192-193, p. 115-122.
- DARRE J-P., 1996, *L'invention des pratiques dans l'agriculture, vulgarisation et production locale de connaissance*, Paris, Karthala, 192 p.
- DARRE J-P., 1999, La production de connaissance dans les groupes locaux d'agriculteurs, In CHAVEAU J-P., CORMIER-SALEM M-C., MOLLARD E.(Dir), *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, Paris, Editions de l'IRD, p. 93-113.
- DARRE J-P., 2006, *La recherche co-active de solutions ente agents de développement et agriculteurs. Aider les agriculteurs à résoudre leurs problèmes*, Paris, éditions du GRET, 68p.
- DAVID G., MOISAN H., 2002, La MAE « réduction d'intrants » dans les exploitations de grande culture : l'exemple de la région Ile-de-France, In BILLAUD J-P. (Dir), *L'expérience agri-environnementale française. Environnement et gestion des territoires*, MATE., CNRS, Paris, La documentation française, p.241-260.
- DEDIEU B., CHIA E., LECLERC B., MOULIN C-H., TICHIT M., 2008, Introduction, in DEDIEU B., CHIA E., LECLERC B., MOULIN C-H., TICHIT M. (Dir), *L'élevage en mouvement. Flexibilité et adaptation des exploitations d'herbivores*, Paris, Editions quae, p. 9-23.
- DEGENNE A., FORSE M., 1994, *les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 263 p.
- DELEAGE E., 2004 , *Paysans : de la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du RAD*, Paris, Syllepse, 245 p.
- DUBY G., WALLON A., (dir.), 1976, *Histoire de la France rurale, tome 4, La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, 755 p.
- ELEGOET F., 2004, *Alexis Gourvenec, entrepreneur collectif : entretiens avec Fanch Elégoët*, Rennes, Editions Apogée, 303 p.
- FARES M., MAGRINI M-B., TRIBOULET P., 2012, Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. Le cas de la filière blé dur française, *Les cahiers de l'agriculture*, Vol. 21, n°1, p. 34-35.
- GIRAUD C., REMY J., 2008, Les choix des conjoints en agriculture, *Revue d'étude en agriculture et environnement*, n°88, p. 21-46.
- GOULET F., 2010, Nature et ré-enchantement du monde in HERVIEU B., MAYER N., MULLER P. , PURSEIGLE F., REMY J. (Dir) , *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, p. 51-71.
- GOULET F., 2011, Firmes de l'agrofourriture et innovations en grandes cultures : pluralité des registres d'action, *POUR*, n°212, p. 101-109.

GOURLAY F., LE DELEZIR R., 2011, *Atlas de la Bretagne, les dynamiques du développement durable*, Rennes, CRDP de Bretagne, Paris, Editions autrement, 104p.

JANICKE M., 1997, The political System's Capacity for Environmental Policy : the framework for comparison in JANICKE M., WEIDNER, H. (Dir), *National environmental policies, a comparative study of capacity-building*, United nations university, p. 1-19.

JEGOUZO G., 1974, De nouvelles conditions de renouvellement de la population paysanne, *Economie et statistiques*, n°61, p. 21-28.

JOLLIVET M., 2001, *Pour une science sociale à travers champs : paysannerie, ruralité, capitalisme (France, XXe siècle)*, Paris, éditions Arguments, 400 p.

JOLLIVET M., 2007, « La grande transformation de l'agriculture française sous l'œil du sociologue », *Economie Rurale*, n°. 300, p.26-29.

KERGREIS S., SOMAT A., TESTE B., 2009, La concertation conduit-elle à changer les points de vue? Une étude psychosociale sur les bords de champs en Bretagne, In MERMET L., BERLAN-DARQUE M. (Dir), *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, Paris, l'Harmattan, p. 283-305.

LAMINE C., MEYNARD J-M., BUI S., MESSEAN A., 2010, Réduction d'intrants : des changements techniques, et après? Effets de verrouillage et voies d'évolution à l'échelle du système agri-alimentaire, *Innovations Agronomiques*, Vol. 8, p.121-134.

LAMINE C., 2011, Anticiper ou temporiser : injonctions environnementales et recomposition des identités professionnelles en céréaliculture, *Sociologie du travail*, n°53, p.75-92.

LAURENT F., VIEIRA MEDEIROS R., 2010, Des réseaux d'agriculteurs en faveur de l'environnement en France, *Cybergeo : european journal of geography*, Espace, Société, Territoire, article 500.

LE GUEN R., SIGWALT A., 1999, Le métier d'éleveur face à une politique de protection de la bio-diversité, *Economie Rurale*, n°249, p.41-48.

LE GUEN R., 2006, Les relations employeurs-employés : des affinités électives à la prise de distance, In REMY J., BRIVES H., LEMERY B. (Dir), *Conseiller en agriculture*, Educagri Editions/INRA éditions, p. 71-83.

LE GUEN R., 2008a, Du système aux acteurs ? *POUR*, N°196/197, p.85-101.

LE GUEN R., 2008b, L'engagement professionnel agricole, entre militantisme et services, *POUR*, N°196/197, p.114-131.

LEMERY B., 2003, Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture, *Sociologie du travail*, n°45, p.9-25.

LEMERY B., INGRAND S., DEDIEU B., DEGRANGE B., 2005, Agir en situation d'incertitude : la cas des éleveurs de bovins allaitants, *Economie rurale*, n°285, p. 57-69.

LEMERY B., 2006, Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs, In REMY J., BRIVES H., LEMERY B. (Dir), *Conseiller en agriculture*, Educagri Editions/INRA éditions, p. 235-253.

LEVAÏN A-K., 2010, *Une société rurale face à l'eutrophisation littorale. Une approche éco-anthropologique des proliférations d'algues vertes en Porzay*, Mémoire de fin d'étude, Muséum d'histoire naturelle/agro Paris tech, 86 p.

MADIGNIER M-L., JUFFE M., FEMENIAS A., 2011, *Appropriation des enjeux et mise en œuvre de la DCE dans le secteur agricole. Enseignements à partir de 6 études de cas*, CGAAER/CGEDD, 63 p.

- MENDRAS H., 1967, *La fin des paysans*, Paris, Futurible, réédition, Actes Sud, 1984.
- MENDRAS H., 1976, *Sociétés paysannes*, Paris, Armand Colin, 236p.
- MORMONT M., 1996, Agriculture et environnement : pour une sociologie des dispositifs, *Economie rurale*, n° 236, p. 28-36.
- MORMONT M., 2006, Conflit et territorialisation, *Géographie, économie, société*, Vol.8 p. 399-318.
- MOULIN C-H., INGRAND S., LASSEUR J., MADELRIEUX S., NAPOLEONE M., PLUVINAGE J., THENARD V., 2008, Comprendre et analyser les changements d'organisation et de conduite de l'élevage dans un ensemble d'exploitations : propositions méthodologiques, in DEDIEU B., CHIA E., LECLERC B., MOULIN C-H., TICHIT M. (Dir), *L'élevage en mouvement. Flexibilité et adaptation des exploitations d'herbivores*, Paris, Editions quae, p. 9-23.
- NICOURT C., GIRAULT J-M., BOURLIAUD J., 2000, Les odeurs d'élevages : textes, conflits et négociations locales, *Economie Rurale*, n°260, p 79-89.
- NICOURT C., 2011, Normalisation du travail d'élevage et vulnérabilité sociale des éleveurs de porcs, *Revue d'études en agriculture et environnement*, Vol. 92 (1), p. 69-95.
- PEYRAULT J-L., CELLIER P., DONNARS C., RECHAUCHERE O. (éditeurs), 2012, *Les flux d'azote liés aux élevages, réduire les pertes, rétablir les équilibres*, Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA, 68 p.
- PIERRE G., LE CARO Y., BAUER C., LENOIR J., 2008, Ville de Rennes, agriculteurs, élus et habitants du Coglais, programme Dialog.
- POCHON A., 2008, *Agronomes et paysans : un dialogue fructueux*, Paris, Quae, 72 p.
- PREVEL, M., 2007, *L'usine à la campagne. Socio-anthropologie du productivisme agricole*, Paris, L'Harmattan, 299 p.
- PROCOLI A., 2004, Le temps et la construction du regard sur l'animal de rente. Ethnographie des pratiques et récits des éleveurs bretons, *Cahiers d'économie et sociologie rurale*, n°72, p. 92-113.
- QUERE L., 2012, Le travail des émotions dans l'expérience publique. Marées vertes en Bretagne, In CEFAL D., TERZI C. (Dir), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 135-163.
- RACAPE J., 2008, Les OPA et l'environnement : l'incompréhension, *POUR*, N°196/197, p.238-246.
- REMY J., 1982, Distinction, promotion, sélection des agriculteurs sarthois : le rôle des organismes de développement, *Economie Rurale*, Vol.152, p. 67-71.
- REMY J., 2010, Introduction in HERVIEU B., MAYER N., MULLER P. , PURSEIGLE F., REMY J. (Dir) , *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques p. 41-49.
- REMY, J., 2011, De la célébration de l'agriculture familiale à la promotion de l'agriculteur entrepreneur : succession ou coexistence ? *POUR*, n°212, p.165-169.
- RIVAUD A., MATHE J., 2011, Les enjeux cognitifs du défi environnemental dans les exploitations agricoles, *Economie Rurale*, n°323, p.21-35.
- RUAULT C., 1994, L'aide à la production de connaissance dans les groupes de pairs, un nouveau rôle pour le technicien. L'exemple du cantal. In DARRE J-P. (Dir), *Pairs et experts en agriculture. Dialogue et production de connaissance pour l'action*, éditions érès p. 155-173.

RUAULT C., LEMERY B., 2008, La mise en place de dispositifs de gestion concertée de la ressource en eau : questions de méthode, In MERAL P., CASTELLANET C., LAPEYRE R. (Dir), La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps, Paris, Karthala, p. 87-104.

RUAULT C., LEMERY B., 2009, Le conseil de groupe dans le développement agricole et local : pour quoi faire et comment faire ? In COMPAGNONE C., AURICOSTE C., LEMERY B. (Dir), *Conseil et développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques ?* Educagri éditions/Éditions Quae, p.71-97.

RUAULT C., 2006, Le conseil aux agriculteurs biologiques : un analyseur des interrogations et évolutions du conseil en agriculture in REMY J., BRIVES H., LEMERY B. (Dir), *Conseiller en agriculture*, Dijon/Paris, Educagri Editions/INRA éditions, p.183-205.

SALLES D., ZELEM M-C., BUSCA D., GENDRE C., 1999, Les stratégies des agriculteurs face aux dispositifs de gestions de l'eau, programme GIS ECOBAG.

SALLES D., 2006, *Les défis de l'environnement : démocratie et efficacité*, Paris, Editions Syllepse, 248 p.

SOULARD C., LEMERY B., 2002, Inscriptions territoriales des mesures agri-environnementales et dynamiques sociales locales. Les agriculteurs face aux MAE dans l'Yonne et dans les Basses Vallées Angevines In BILLAUD J-P. (Dir), L'expérience agri-environnementale française. Environnement et gestion des territoires. MATE., CNRS, Paris, La documentation française, p. 265-296.

TERRIER P., 2008, Chambres d'agriculture : d'un projet collectif à des services individualisés, *POUR*, n° 196/197, p. 160-166.

THOENIG J-C., DURAN P, 1996, L'Etat et la gestion publique territoriale, *Revue française de science politique*, 46è année, n°4, p. 580-623.

THUDEROZ C., 2010, *Qu'est-ce que négocier? Sociologie du compromis et de l'action réciproque*, Presses universitaires de Rennes, 360 p.

VAN DAM D., 2007, L'agriculture biologique : un autre modèle agricole ou une opportunité économique? in LE CARO Y., MADELINE P., PIERRE G. (Dir), *Agriculteurs et territoires : entre productivisme et exigences territoriales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p 81-103.

VANDENBROUCKE P., PLUVINAGE J., 2011, De l'initiative individuelle à l'évolution des modèles de développement, *POUR*, n°212, p.109-115.

VAN TILBEURGH V., LE COZLER Y., DISENSHAUS C., 2008, La durabilité des exploitations laitières : rôle du territoire dans leur fonctionnement en Ille-et-Vilaine, *Géocarrefour*, vol 83-3, p. 235-244.

VEDEL G., 2006, Développement agricole et conseil aux agriculteurs : de la productivité au développement durable, In REMY J., BRIVES H., LEMERY B. (Dir), *Conseiller en agriculture*, Educagri Editions/INRA éditions, p. 37-59.

VEDEL G., 2008, Développement agricole : la fin du modèle à la française ? *POUR*, n° 196/197, p.199-208.

ZELEM, M-C., 2012, *Mondes paysans : Innovations, progrès technique et développement*, l'Harmattan, 206 p.